LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE

ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

Mémoire de fin cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité

Spécialité : Comptabilité et Finance

Thème :

Traitment comptable des coûts de la recherche et développement selon le système comptable financier(SCF) et la norme comptable internationale (IAS 38) dans le secteur pharmaceutique

Cas :Sarl NMC Pharm

Elaboré par :
Ali Taleb Ibrahim

Encadré par :
Mohamed Bouhadida

Lieu du stage : Sarl NMC Pharm à Chlef

Période de stage : du 01/10/2025 au 08/11/2025

Année universitaire : 2025/2026

LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE

ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

Mémoire de fin cycle en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité

Spécialité : Comptabilité et Finance

Thème :

Traitment comptable des coûts de la recherche et développement selon le système comptable financier(SCF) et la norme comptable internationale (IAS 38) dans le secteur pharmaceutique

Cas :Sarl NMC Pharm

Elaboré par :
Ali Taleb Ibrahim

Encadré par :
Mohamed Bouhadida

Lieu du stage : Sarl NMC Pharm à Chlef

Période de stage : du 01/10/2025 au 08/11/2025

Année universitaire : 2025/2026

REMERCIEMENTS

Avant tout, je remercie Dieu Tout-Puissant de m'avoir accordé la volonté, la patience et le courage nécessaires pour mener à bien ce travail.

J'adresse mes sincères remerciements à mon encadreur Mohamed Bouhadida pour son accompagnement, ses conseils précieux, sa disponibilité ainsi que son soutien tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Mes remerciements s'adressent également aux membres du jury qui ont accepté d'évaluer ce travail et d'apporter leurs remarques et observations enrichissantes.

J'exprime aussi ma gratitude à l'ensemble des enseignants de l'École Supérieure de Commerce pour la qualité de la formation qu'ils m'ont assurée durant mon parcours universitaire.

Je tiens également à remercier les responsables et le personnel de Nmc Pharm pour leur accueil, leur collaboration et les informations fournies dans le cadre de mon étude pratique.

Enfin, j'adresse mes plus profonds remerciements à mes parents, mes proches et toutes les personnes qui m'ont soutenu moralement et encouragé durant l'élaboration de ce mémoire.

DEDICACE

À l'âme pure de mon père, Allah yarhmo

À ma chère mère, que Dieu lui accorde une longue vie

À mes frères et ma soeur et à tous les membres de ma famille

À tous mes amis

Je dédie ce modeste travail

Ali Taleb Ibrahim

SOMMAIRE

SOMMAIRE ---------- **I**

LISTES DES TABLEAUX ---------- **III**

LISTES DES FIGURES ---------- **IV**

LISTE DES ABREVIATIONS ---------- **V**

RESUME ---------- **VII**

INTRODUCTION GÉNÉRALE ---------- **A**

Chapitre 1: Cadre General De La Comptabilite Financiere ---------- **1**

Introduction du chapitre ---------- 1

Section 1: Généralités sur la comptabilité financière ---------- 2

Section 2: La référence internationale de la comptabilité (IAS/IFRS) ---------- 8

Section 3: La référence local de la comptabilité (SCF) ---------- 16

Résumé du chapitre ---------- **31**

Chapitre 2: Les Immobilisations Incorporelles Et Les Couts De La Recherche Et Developpement ---------- **33**

Introduction du chapitre ---------- **33**

Section 1: Les immobilisations incorporels ---------- 34

Section 2: Fondements conceptuels de la recherche et développement (R&D) ---------- 46

Résumé du chapitre ---------- **55**

Chapitre 3: Traitement Comptable Des Coûts R&D Au Sein De La Sarl Nmc Pharm - 57

Introduction du chapitre ---------- **57**

Section 1: Présentation générale de l'entreprise NMC Pharm ---------- 59

Section 2: Analyse du traitment comptable des couts R&D et leur impact sur bilan et tableau du compte des resultats (TCR) ---------- 72

Résumé du chapitre ---------- **92**

CONCLUSION GÉNÉRALE ---------- **95**

SOMMAIRE

BIBLIOGRAPHIE---------- **102**

LISTE DES ANNEXES---------- **108**

TABLE DES MATIERES---------- **116**

LISTES DES TABLEAUX

Tableaux N°	Titre
1.1	La liste des normes ias/ifrs
1.2	L'actif du bilan selon SCF
1.3	Le passif de bilan selon SCF
1.4	Le tableau du compte de résultat (TCR) par nature selon SCF
2.1	Les comptes des immobilisations incorporelles
2.2	L'évaluation initiale des immobilisation incorporelle en fonction de la manière d'acquisition
2.3	Comparison entre PCN et SCF
2.4	Le traitement des coûts R&D dans certains pays Européens et Arabes
3.1	Fiche descriptive de NMC Pharm
3.2	Évolution des coûts R&D par phase de développement (2022-2023)
3.3	Blian comptable du CRD 2022 (Actifs)
3.4	Blian comptable du CRD 2022 (Passif)
3.5	TCR du CRD 2022
3.6	Repartition des cout de la recherche
3.7	Pourcentages des immobilisations du CRD 2022
3.8	Blian comptable du CRD 2023 (Passif)
3.9	Blian comptable du CRD 2023 (Actifs)
3.10	TCR du CRD 2023
3.11	Repartition des cout du développment
3.12	Pourcentages des immobilisations du CRD 2023

LISTES DES FIGURES

Figure N°	Titre
3.1	Organigramme de Nmc Pharm
3.2	Organigramme de la departement R&D
3.3	Étapes du développement des médicaments génériques dans le Crd

LISTE DES ABREVIATIONS

Acronymes	designation
AAA	American Accounting Association
AICPA	American Institute of Certified Public Accountants
AIREF	Autorité Indépendante de Responsabilité Financière
BPD	Bonnes Pratiques de Distribution
BPF	Bonnes Pratiques de Fabrication
SARL	Société À Responsabilité Limitée
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
CIDTA	Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées.
TCR	Tableau du Compte de Résultat
CNC	Conseil National de la Comptabilité
CRD	Centre de Recherche et Development
CTCA	Code des Taxes Sur Le Chiffre d'Affaires
DCI	Denomination Commune International
DM	Dispositif Medicaux
FAS	Financial Accounting Standards
FASB	Financial Accounting Standards Board
IAS	International Accounting Standards
IASB	International Accounting Standards Board
IASC	International Accounting Standards Committee
IFAC	International Federation of Accountants

IFRIC	International Financial Reporting Interpretations Committee
IFRS	International Financial Reporting Standards
INAPI	Institut National Algerien de La Propriété Industrielle
IOSCO	International Organization Of Securities Commissions
LF	Loi de Finance
LNCPP	Laboratiore National de Controle des Produits Pharmaceutiques
OCDE	Organisation pour la Coopération et le Développement Économique
PCG	Plan Comptable Général
PCN	Plan Comptable National
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PP	Produits Pharmaceutique
R&D	Recherche et Développement
JORADP	Journal Officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire
SAC	Standards Advisory Council
SCF	Système Comptable Financier
SEC	Securities And Exchange Commission
PCH	Pharmacie Centrale des Hôpitaux
PCA	Pharmacie Centrale Algerienne
SIC	Standard Interprétations Committee

Résumé

La comptabilité constitue un outil essentiel de gestion et de communication financière permettant aux entreprises de présenter une image fidèle de leur situation économique et financière. Avec l'évolution des activités économiques et technologiques, les dépenses liées à la recherche et au développement (R&D) occupent désormais une place importante, notamment dans les secteurs à forte intensité d'innovation comme l'industrie pharmaceutique. Le traitement comptable de ces dépenses a suscité de nombreux débats entre les organismes de normalisation comptable internationaux.

Dans ce contexte, la norme internationale IAS 38 encadre le traitement des immobilisations incorporelles et définit les conditions de comptabilisation des coûts de recherche et développement. Cette norme distingue les dépenses pouvant être enregistrées en charges de celles pouvant être capitalisées comme actifs incorporels lorsqu'elles répondent à certains critères précis. En Algérie, le Système Comptable Financier (SCF) s'est largement inspiré des normes internationales afin d'améliorer la qualité et la transparence de l'information financière.

Le secteur pharmaceutique se caractérise par des investissements importants en recherche scientifique et en développement de nouveaux produits, ce qui rend la question du traitement comptable des dépenses R&D particulièrement importante. La capitalisation de ces coûts peut avoir un impact significatif sur les états financiers et sur l'évaluation de la performance des entreprises pharmaceutiques.

Mots clés: comptabilité, IAS 38, Système Comptable Financier (SCF), immobilisations incorporelles, coûts de recherche et développement.

الملخص

تُشكل المحاسبة أداة أساسية للإدارة والاتصال المالي، مما يتيح للشركات تقديم صورة صادقة عن وضعها الاقتصادي والمالي. ومع تطور الأنشطة الاقتصادية والتكنولوجية، أصبحت النفقات المتعلقة بالبحث والتطور (R&D) تحتل مكانة هامة، لا سيما في القطاعات كثيفة الابتكار مثل الصناعة الدوائية. وقد أثار المعالجة المحاسبية لهذه النفقات العديد من النقاشات بين هيئات توحيد المعايير المحاسبية الدولية.

وفي هذا السياق، ينظم المعيار الدولي (IAS 38) معالجة الأصول غير المادية (المعنوية) ويحدد شروط إثبات تكاليف البحث والتطوير محاسبياً. ويميز هذا المعيار بين النفقات التي يمكن تسجيلها كمصروفات وتلك التي يمكن رسملتها كأصول غير مادية عندما تستوفي معايير محددة بدقة. وفي الجزائر، استلهم النظام المحاسبي المالي (SCF) إلى حد كبير المعايير الدولية لتحسين جودة وشفافية المعلومات المالية.

يتميز قطاع الأدوية باستثمارات كبيرة في البحث العلمي وتطوير منتجات جديدة، مما يجعل مسألة المعالجة المحاسبية لنفقات البحث والتطوير مهمة بشكل خاص. ويمكن أن يكون لرسملة هذه التكاليف تأثير كبير على القوائم المالية وعلى تقييم أداء شركات الأدوية.

الكلمات المفتاحية: المحاسبة، المعيار الدولي IAS 38، النظام المحاسبي المالي (SCF)، الأصول غير المادية، تكاليف البحث والتطوير.

Introduction Générale

Introduction générale

Le Système comptable financier (SCF) est mis en place selon les normes de comptabilité internationale (IAS/IFRS) (International Accounting Standards/International Financial Reporting Standards), ou les normes internationales d'informations financières, la normalisation comptable en Algérie a connu plusieurs passages, le passage du référentiel PCG1957 (plan comptable générale) au PCN1975 (plan comptable national),et le passage du référentiel PCN1975 au nouveau, SCF2007(système comptable financier), durant cette période l'économie nationale était centralisée, cette nouvelle organisation comptable, permettra de rapprocher la pratique comptable en Algérie de la pratique comptable internationale.

Ce qui donnera une image précise delasituation financière des entreprises algériennes et Selon la loi N°07/11 du 25 Novembre 2007 portant sur le système comptable financier, ce derni er est entré en vigueur en Algérie àcompter du 01 Janvier 2010. Dans le cadre de la gestion financière, la comptabilité financière constitue un outil essentiel permettant de collecter, enregistrer et synthétiser les opérations économiques d'une entreprise afin de produire des états financiers fiables. Ces derniers offrent une image fidèle de la situation patrimoniale, financière et des performances de l'entité, tout en servant de base à la prise de décision pour les différents acteurs internes et externes.

Par ailleurs, l'industrie pharmaceutique algérienne occupe une place stratégique en raison de son rôle dans le renforcement de la sécurité sanitaire et la réduction des importations

Ce secteur a connu une croissance notable grâce aux réformes mises en place par les pouvoirs publics, visant à encourager la production locale et les investissements, notamment à travers le soutien aux activités de recherche et développement et la limitation des importations de produits finis, ces efforts ont permis d'atteindre une production locale couvrant une part importante des besoins nationaux, malgré la persistance de different défis liés notamment au financement de la recherche, aux contraintes administratives et au manque de coordination entre recherche et production.

Parmi les coûts les plus importants supportés par les entreprises pharmaceutiques, en raison de leur impact et importance dans l'innovation et la compétitivité de l'entreprise de ce secteur qui repose fortement sur le développement de nouveaux produits et l'amélioration continue des produits existants, figurent la recherche et le développement (R&D), par conséquent, le traitement comptable des coûts R&D est crucial, car il influnce directement sur l'image de l'entreprise, telle qu'elle ressort de ses états financiers, ainsi que sur les décisions de les investisseurs et les organismes de réglementation.

Au niveau international, la norme comptable internationale IAS 38 régit le traitement des immobilisations incorporelles, y compris les coûts R&D, et distingue deux phases principales :

• La phase de recherche, enregistrée comme une charge directement imputée aux résultats.
• La phase de développement, qui peut être immobilisée en tant qu'actif incorporel, sous réserve du respect de certaines conditions comptables précises.

Leur traitement comptable influence directement la présentation des états financiers et les décisions économiques, à l'échelle internationale, la norme IAS 38 encadre ce traitement en distinguant entre les dépenses de recherche, comptabilisées en charges, et celles de développement, pouvant être capitalisées comme immbolisation incorpelle sous certaines conditions.

Ainsi, cette étude a pour objectif d'analyser le traitement comptable des coûts de recherche et développement dans le secteur pharmaceutique algérien, en comparant les dispositions de la norme IAS 38 avec celles du Système Comptable Financier (SCF), tout en mettant en évidence les principales difficultés rencontrées par les entreprises du secteur.

- **Problématique**

Ce constat soulève la problématique suivante : « Dans quelle mesure le Système Comptable Financier est il en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS), et quel est l'impact de cette conformité sur le traitement comptable des coûts de recherche et développement (R&D) ? »

Afin d'apporter des éléments de réponse à cette problématique, questions secondaires suivantes ont été formulées:

- ✓ Quelles convergences et divergences existent entre les principes du Système Comptable Financier et ceux des normes comptable internationales d'information financière (IAS/IFRS)?
- ✓ Quels sont les critères permettant de distinguer les activités de la recherche et développement (R&D) des autres activités, qu'elles soient opérationnelles ou d'investissement ?
- ✓ Dans quelle mesure l'entreprise évaluetelle et présentetelle les coûts R&D dans ses états financiers ?
- ✓ Le traitement comptable des coûts R&D respectetil le principe de représentation fidèle dans les états financiers de l'entreprise ?

- **Hypothèses**

À travers cette problématique, plusieurs hypothèses peuvent être formulées :

- ✓ **Hypothèse 1:** Le Système Comptable Financier présente un degré élevé de conformité avec les Normes Comptables Internationales (IAS/IFRS), aussi bien au niveau conceptuel que dans le traitement de certaines opérations comptables.
- ✓ **Hypothèse 2:** Une distinction claire est établie entre les activités de recherche et développement (R&D) qui est orientées vers l'innovation, et les autres activités de l'entreprise, davantage axées sur l'amélioration et l'exploitation.
- ✓ **Hypothèse 3:** L'entreprise procède à l'évaluation et à la communication de ses coûts R&D, tout en veillant à adopter un traitement comptable cohérent avec ses objectifs stratégiques.
- ✓ **Hypothèse 4 :** La comptabilisation des coûts R&D contribue à assurer une image fidèle de la situation financière de l'entreprise.

- **Importance de la recherche**

L'intérêt de cette recherche s'inscrit dans l'attention croissante accordée aux actifs incorporels, en particulier aux coûts de recherche et développement (R&D), ces activités traduisent la volonté des entreprises d'investir une partie de leurs ressources actuelles afin d'améliorer leur performance et de générer des bénéfices futurs. Elles consistent notamment à mobiliser une part du chiffre d'affaires dans des projets de recherche susceptibles de produire des avantages positives à long terme.

Ce travail vise ainsi à approfondir la compréhension théorique et pratique des activités R&D, tout en mettant en évidence l'importance de leur traitement comptable conformément aux normes internationales (IFRS) et au Système Comptable Financier (SCF), afin d'assurer une présentation fidèle et transparente des états financiers et de la situation financière de l'entreprise.

- **L'objectif de la recherche**

L'objectif principal de cette recherche est :

- Analyser les modalités de traitement des couts R&D au sein de Centre de recherche et development (CRD) de l'entreprise Nmc Pharm.
- Acquérir une compréhension approfondie du système comptable financier(SCF) et des normes comptables internationales(IAS/IFRS), en s'efforçant de maîtriser les principes et les fondements du Système comptable financier et des Normes internationales d'information financière.

- Analyser le traitement comptable des coûts R&D, en examinant comment ces coûts sont enregistrés dans les documents comptables et leur impact sur les etats financier afin de garantir l'exactitude et la transparence de l'information financière.
- Évaluer l'efficacité de le R&D, compte tenu du rôle essentiel qu'ils jouent dans le soutien à l'innovation, notamment dans l'industrie pharmaceutique, un secteur en constante évolution et parmi les plus dépendants de la R&D.

- **Méthodologie de la recherche**

La nature de cette étude, relevant du champ des sciences économiques, exige le recours à plusieurs méthodologies afin de répondre aux besoins de la recherche et d'atteindre ses objectifs.

L'aspect théorique a adopté une approche descriptive et analytique, permettant une analyse systématique et scientifique des données, cela a impliqué la collecte d'informations théoriques et de données de terrain relatives à la problématique de recherche, puis leur classification et leur analyse afin d'obtenir des résultats précis et fiables.

Une approche comparative a également été utilisée, comparant les normes comptables internationales et le SCF, cette comparaison visait à identifier les points de convergence et de divergence et à explorer leur application potentielle pour résoudre la problématique de recherche.

Sur le plan appliqué, la méthode des études de cas a été employée au sein de l'entreprise Nmc Pharm , où on va récolter les données nécessaires afin d'analyser le traitement conjointement à l'approche analytique, compte tenu de son efficacité pour analyser des situations réelles et en tirer des conclusions pratiques.

La recherche s'est également appuyée sur des outils de collecte de données, notamment des entretiens individuels et une analyse documentaire, incluant une revue de la littérature et des études antérieures, ainsi que des revues scientifiques, des publications électroniques et des ressources numériques disponibles sur Internet.

- **Plan du travaile**

Cette mémoire est organisée en trois chapitres principaux. Les deux premiers chapitres sont consacrés au cadre théorique, tandis que le troisième aborde les aspects pratiques de l'étude.

Le chapitre 1, intitulé « **Cadre générale la comptabilité financière** », est divisé en trois sections :

- ✓ La première section présente des généralités sur la comptabilité financiére.
- ✓ La deuxième section est consacrée aux Normes comptables internationales (IAS/IFRS), qui constituent la référence internationale en matière de comptabilité.
- ✓ La troisième section examine le système comptable financier (SCF) qui constituent la référence local de comtabilité, en soulignant ses similitudes et ses différences avec les normes internationales.

Le chapitre 2, intitulé « **Les immobilisations incorporelles et les coûts de la recherche et développement** », est divisé en deux sections.

- ✓ La première section traite des Immobilisations incorporels et de leurs différentes définitions.
- ✓ La deuxième section aborde Fondements conceptuels de la recherche et développement (R&D).

Le chapitre 3, consacré à l'étude appliquée et intitulé « **Traitement comptable des coûts R&D au sein de la Sarl NMC Pharm** », est également divisé en deux sections :

- ✓ La première section présente un presentation general de l'entreprise étudiée et de son dèpartement de recherche et développement, incluant son historique, ses objectifs et sa structure organisationnelle, ainsi que la réglementation applicable au secteur pharmaceutique.
- ✓ La deuxième section examine le traitment comptable des couts R&D et leur impact sur le bilan et le tableau du compte de résultat (TCR)

Chapitre 1 : Cadre Général de La Comptabilité Financière

Chapitre 1: Cadre général de la comptabilité financière

La comptabilité financière occupe une place essentielle dans le fonctionnement et la gestion des entreprises modernes, elle constitue un système d'information permettant de collecter, d'enregistrer, de traiter et de communiquer les informations financières relatives aux activités économiques de l'entreprise, grâce à ses mécanismes et à ses principes, elle fournit une image fidèle de la situation patrimoniale, financière et des performances de l'entreprise à travers les états financiers, ainsi, la comptabilité représente un outil indispensable pour les dirigeants, les investisseurs, les créanciers ainsi que pour l'ensemble des utilisateurs de l'information financière.

Introduction du chapitre

Avec le développement de l'économie mondiale et l'intensification des échanges internationaux, les pratiques comptables ont connu une évolution importante afin d'assurer une meilleure transparence et comparabilité des informations financières entre les entreprises des différents pays, cette évolution a conduit à l'apparition des normes comptables internationales IAS/IFRS, devenues aujourd'hui une référence incontournable dans le domaine comptable, ces normes visent à harmoniser les méthodes comptables à l'échelle internationale afin d'améliorer la qualité de l'information financière et de faciliter la prise de décision économique.

Dans ce contexte, plusieurs pays ont entrepris des réformes de leurs systèmes comptables nationaux afin de les adapter aux exigences internationales.

L'Algérie, à travers la mise en place du Système Comptable Financier (SCF), s'est inscrite dans cette dynamique de modernisation comptable, ce nouveau référentiel comptable, inspiré des normes IAS/IFRS, a permis d'améliorer la présentation des états financiers et de renforcer la fiabilité de l'information comptable produite par les entreprises algériennes.

Ainsi, ce chapitre a pour objectif de présenter le cadre général de la comptabilité financière en abordant ses concepts fondamentaux, ses objectifs et ses principes essentiels. Il mettra également en évidence la référence comptable internationale à travers les normes IAS/IFRS ainsi que la référence locale représentée par le SCF, cette parti permettra de mieux comprendre l'environnement comptable dans lequel s'inscrit le traitement des immobilisations incorporelles et des coûts de recherche et développement.

Afin de conduire cette étude de manière claire et cohérente, j'avait structuré ce chapitre de la façon suivante:

- ✓ Section 1 : Généralités sur la comptabilité financière
- ✓ Section 2: La référence internationale de la comptabilité (IAS/IFRS)
- ✓ Section 3: La référence local de la comptabilité (SCF)

Section 1: Généralités sur la comptabilité financière

Cette section permet de rappeler les notions de base nécessaires à la compréhension du sujet, ainsi que le rôle de la comptabilité dans la production d'une information fiable et utile à la prise de décision.

1. Présentation de la comptabilité financière

La comptabilité constitue un langage de mesure et de communication financière utilisé par l'entreprise pour enregistrer, classer et présenter ses opérations

Les entreprises évoluent aujourd'hui dans un environnement économique de plus en plus complexe, instable et incertain. Les décisions de gestion, qui étaient par le passé relativement simples à prendre au sein d'un marché stable, présentent désormais de lourdes difficultés en raison de la multiplication des risques financiers, technologiques et concurrentiels.

Toute décision stratégique, qu'elle soit interne (pilotage par les dirigeants) ou externe (évaluation par les partenaires de l'entreprise), nécessite une prise en compte minutieuse des différentes facettes de cet environnement. L'information prend ainsi une importance déterminante, agissant comme le pivot d'une prise de décision efficace. Cependant, la pertinence d'un choix managérial dépend directement de la qualité, de la précision et de la fiabilité des données sur lesquelles il se base.

Parmi la masse d'informations nécessaires aux acteurs externes à l'entreprise (investisseurs, banques, administrations publiques), les données comptables et financières occupent une place prépondérante. La comptabilité générale n'est plus un simple outil d'enregistrement passif ; elle s'impose comme la source d'information financière de référence. Il convient donc d'en préciser la nature doctrinale, d'en donner les définitions fondamentales et d'analyser l'évolution de ses finalités à travers ses différents référentiels historiques et modernes.

1.1. Définition générale de la comptabilité financière

La comptabilité peut être définie de différentes manières, parmi lesquelles on en relève quelques-unes.

D'un point de vue sociologique et normatif, la comptabilité dépasse le cadre de la simple technique chiffrée. Comme le souligne Michel, elle se définit comme un ensemble de comptes établis et tenus selon des règles précises. Elle constitue un système d'information obéissant à des conventions et des normes socialement définies, qui ne peut exister et se développer que dans des sociétés humaines complexes ayant atteint un haut degré d'organisation. [1]

Sur le plan conceptuel, la comptabilité n'est pas un miroir brut du réel, mais un modèle d'interprétation. Pierre la décrit comme une représentation de phénomènes réels qui ne peuvent être appréhendés tels quels. Les faits économiques y sont saisis en fonction d'une vision des choses et d'une conception particulière du monde. C'est pourquoi la comptabilité ne

1 Michel, C., La comptabilité en perspective, Éditions La Découverte, Paris, 1993, P. 3.

fournit pas une description neutre de la réalité, mais en donne une interprétation structurée par des conventions.[1]

D'un point de vue managérial et décisionnel, la comptabilité se rationalise comme un flux processuel. Larson démontrent qu'elle est un système d'information qui vise essentiellement à identifier, mesurer, enregistrer, classer et communiquer des informations utiles, fiables, cohérentes et comparables sur les activités économiques d'une entreprise. Son objectif principal est d'aider les utilisateurs à prendre de meilleures décisions, tout en leur permettant de mieux évaluer les occasions d'affaires, les produits, les opportunités d'investissement ainsi que les responsabilités sociales et sociétales de l'entité. Elle quantifie de façon rigoureuse ce que l'entreprise possède (ses actifs) et ce qu'elle doit (ses passifs).[2]

En raccordant la comptabilité à son champ d'application opérationnel, on observe qu'elle est délimitée par trois caractéristiques fondamentales :

- Son domaine d'application exclusif est l'entreprise.
- Sa technique d'enregistrement universelle repose sur le principe de la partie double.
- Ses produits de synthèse finaux sont formalisés par le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

En raison de ces vocations, Geneviève affirme que la comptabilité des entreprises répond simultanément à trois besoins essentiels : le besoin d'information des tiers (transparence pour les marchés), le besoin de pilotage des dirigeants (outils de gouvernance interne), et le besoin de contrôle des propriétaires (protection du capital des actionnaires)[3]. Cette approche est complétée par Meri et Bedoui, qui la définissent comme une méthode organisée, fondée sur un système de règles et de ressources logiques, suivant une série de procédures régulières pour atteindre des objectifs financiers spécifiques.[4]

Sur le plan macroéconomique et historique en Algérie, la comptabilité a longtemps été investie d'une mission de planification étatique. Le Plan Comptable National (PCN 1975) définissait ainsi la comptabilité générale comme une technique quantitative de gestion destinée avant tout à l'organisation, à la maîtrise et à la prévision de la croissance de l'entreprise, mais aussi au développement économique de la nation.[5]

Cette vision utilitaire a radicalement changé avec l'avènement du nouveau Système Comptable Financier (SCF). Le législateur y modernise la définition en qualifiant la comptabilité de système d'organisation de l'information financière permettant de saisir,

1 Pierre, G. (2000). « Modèle comptable français », Encyclopédie de comptabilité, de contrôle de gestion et d'audit. Éditions Economica, Paris. P. 881.
2 Larson, K. D., Jensen, T., Caroll, R., Légaré, M., et Perron, G., Initiation à la comptabilité générale, vol. 1, 7e éd., Chenelière Éducation, Montréal. P. 12.
3 Geneviève, C. (2000). « Développement et comptabilité », Encyclopédie de comptabilité, de contrôle de gestion et d'audit, Éditions Economica, Paris. P. 597.
4 Meri, A., et Bedoui, M. (2003) Financial Accounting Principles, vol. 1, New University House for Alexandria Publishing, Égypte. P. 45.
5 Saci, D. (1991). La comptabilité de l'entreprise et système économique : l'expérience algérienne, Office des Publications Universitaires (OPU), Alger. P. 47.

classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées, et présenter des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture. [1]

Le SCF lui attribue désormais une finalité comparative et dynamique, permettant d'effectuer des comparaisons périodiques et d'apprécier l'évolution de l'entité dans une perspective de continuité d'activité.

Note : *Il existe plusieurs types de comptabilité, mais dans le cadre de notre recherche, nous nous limitons à la comptabilité générale ou la comptabilité financière.*

1.2. Les objectifs fondamentaux de la comptabilité

La comptabilité poursuit cinq objectifs principaux:

1.2.1. fournir un moyen de preuve

Mémoire écrite des transactions, il est naturel que la comptabilité constitue un moyen de preuve fondamental dans la vie des affaires. Historiquement, dès le début du développement des échanges, la tenue des comptes avait pour objectif essentiel de permettre au commerçant de connaître précisément ses créances et ses dettes, afin de pouvoir en apporter la preuve si nécessaire. [2]

À cet égard, le code de commerce algérien impose à toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant l'enregistrement comptable chronologique de l'ensemble des mouvements affectant le patrimoine de son entreprise. de plus, la loi exige un contrôle par inventaire, réalisé une fois tous les douze mois, pour vérifier l'existence et la valeur des éléments du patrimoine, menant à l'établissement de documents de synthèse obligatoires composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe.[3]

1.2.2. permettre le contrôle

Une des finalités prédominantes de la comptabilité est de rendre compte et de faire rendre des comptes. En tant qu'instrument de mesure de la richesse créée par l'entreprise, elle fournit les bases nécessaires à la détermination de divers droits, tels que les dividendes des actionnaires, la participation des salariés et les impôts de l'État. Elle apporte également les éléments quantitatifs permettant de vérifier le respect des contrats passés avec ses partenaires.

Ainsi, à travers les états financiers, la comptabilité permet aux actionnaires et propriétaires de surveiller les dirigeants Ils peuvent apprécier l'impact de leurs décisions d'investissement et de financement sur le résultat distribuable, tout en exerçant leur droit légal d'information concernant les comptes annuels et l'inventaire. [4]

1 République Algérienne Démocratique et Populaire (RADP). (2007). Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier (SCF). Art. 3.
2 Lasègue, J. (1996). Gestion de l'entreprise et comptabilité. Éditions Dalloz, P. 19.
3 RADP (1975). Ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975 du code de commerce algérien. Art 9, 13
4 Colasse, B. (2011). Les fondements de la comptabilité. La Découverte. P. 33.

Par ailleurs, les données comptables servent de fondement puissant à l'administration fiscale pour établir et vérifier l'assiette de multiples impôts directs et indirects, ainsi ils fournissent les éléments matériels indispensables pour identifier de nombreux délits financiers, tels que l'abus de confiance, l'escroquerie, l'abus de biens sociaux ou la banqueroute frauduleuse.

1.2.3. aider à la prise de décision

Principale source d'information chiffrée, la comptabilité joue un rôle décisionnel incontournable, tant sur le plan interne qu'externe. Si elle a historiquement accumulé des finalités diverses liées au contrôle fiscal et à la reddition de comptes, l'essor industriel et la séparation entre actionnaires et managers ont renforcé son utilité pour éclairer les choix des dirigeants et des investisseurs boursiers. [1]

La comptabilité fournit des données financières précises et actualisées, indispensables à la gestion quotidienne, aux choix d'investissement ou de financement, ainsi qu'à la gouvernance des petites et moyennes entreprises (PME) les multinationales.

1.2.4. servir le diagnostic économique et financier

la comptabilité s'avère indispensable pour mesurer et analyser a posteriori les résultats de l'entreprise. Après d'éventuels retraitements, les données issues des états financiers fournissent le matériau de base essentiel pour mener à bien le diagnostic des performances, l'évaluation financière et l'analyse des risques économiques.[2]

En raison de cette richesse informationnelle, le support comptable s'adresse à un public très diversifié, notamment sur le plan externe, ces documents synthétiques alimentent l'information des marchés financiers, guident l'évaluation de la valeur de la firme et permettent l'étude statistique sectorielle menée par des organismes spécialisés.

1.2.5. alimenter la statistique et la comptabilité nationale

Les données comptables des entreprises sont une source essentielle d'informations indispensable pour les statisticiens et les comptables nationaux chargés des prévisions macroéconomiques.[3]

Alors, la comptabilité dépasse sa simple fonction de gestion commerciale, elle devient un instrument de transparence collecte de données, etc.

2. Les caractéristiques de l'information financière et ses principes de base

2.1. Les caractéristiques qualitatives d'une information financière utile

1 Mistral, J. (2003). « Rendre compte fidèlement de la réalité de l'entreprise », dans Les normes comptables et le monde post-Enron, Rapport de J. Mistral, C. de Boissieu et J. Hervé Lorenzi, La Documentation française, P. 7.
2 Esnault, B., Hoarau, C. (2005). Comptabilité financière. 9e éd. Presses Universitaires de France (PUF), P. 25.
3 Ibid., P. 27.

Une information financière de qualité doit respecter les quatre caractéristiques suivantes :[1]

- **la pertinence :** l'information doit être utile pour la prise de décisions en aidant à évaluer les événements passés, présents et futurs. sa pertinence dépend de sa nature et de son importance.
- **la fiabilité :** elle doit être exacte, neutre et dépourvue de biais ou d'erreurs significatives et doit refléter fidèlement la réalité économique et privilégier la substance sur la forme (la réalité économique des opérations sur leur simple apparence juridique).
- **la comparabilité :** une information financière est considérée comme comparable lorsqu'elle est enregistrée et présentée de façon cohérente et constante. cela permet d'analyser l'évolution de l'entreprise sur plusieurs années ou de la comparer avec ses concurrents.
- **l'intelligibilité :** les informations finacières doivent être présentées de façon claire. elles doivent être compréhensibles par toute personne disposant de connaissances de base en gestion et en comptabilité.

2.2. Les principes comptables fondamentaux

Pour garantir la régularité de sa gestion et la pertinence de ses états financiers, l'entité est tenue de se conformer à un ensemble de conventions et principes comptable moderne, présentés ci-dessous :[2]

- **convention de l'unité monétaire :** obligation d'enregistrer l'intégralité des transactions dans une devise unique, dans notre cas, est le dinar algérien.
- **convention de l'entité (autonomie de l'entreprise) :** séparation stricte et étanche entre le patrimoine financier de l'entreprise et les affaires privées de ses propriétaires.
- **périodicité :** les exercices comptables doivent se clôturer à la fin de chaque période (12 mois, calqués sur l'année civile pour réguler l'information). afin de permettre aux lecteurs de consulter les résultats de l'entreprise.
- **principe d'importance relative :** obligation d'inclure dans les états financiers de l'entreprise toute information susceptible d'altérer le jugement des utilisateurs
- **principe de permanence des méthodes :** l'entreprise doit appliquer les mêmes règles pour comptabiliser, évaluer les éléments et présenter les informations financières de manière cohérente d'un exercice à l'autre pour assurer la comparabilité.
- **principe de prudence :** le principe de prudence est essentiel en comptabilité. il impose de prendre des risques ou pertes probables via des provisions, sans anticiper les gains futurs non réalisés.. cette approche permet d'éviter une évaluation incorrecte des résultats ou du patrimoine de l'entreprise. ainsi, toute perte probable, même si elle

1 RADP (2007). Loi n° 07-11 portant système comptable financier. op. cit., Art. 6.
2 Djoudi, K. (2018). Manuel de comptabilité financière. Édition numérique. P. 17.

se réalise plus tard, doit être comptabilisée sous forme d'amortissement ou de provision.

- **principe de coût historique :** le principe des coûts historiques en comptabilité impose maintien de la valeur nominale d'acquisition des actifs lors de leur entrée, excluant les réévaluations subjectives.
- **prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique :** les opérations doivent être comptabilisées et présentées dans les états financiers en fonction de leur nature et de leur réalité économique et financière, plutôt que sur leur forme juridique..
- **principe de non-compensation :** interdiction de fusionner ou de compenser les éléments du passif dettes et de l'actif créances, comme les dettes, créances, charges et produits, en enregistrant uniquement un solde. de même, il est interdit de regrouper les produits et les charges dans le compte de résultat. pour n'inscrire qu'un solde global. il assure la tracabilité
- **image fidèle :** les états financiers ont pour objectif suprême consistant à fournir des informations fiables sur la performance et les évolutions de la situation financière globale la de l'entité.

Section 2: La référence internationale de la comptabilité (IAS/IFRS)

Cette section présente le cadre comptable international et son importance dans l'harmonisation des pratiques comptables à l'échelle mondiale, elle met en évidence les principes généraux des normes IAS/IFRS et leur contribution à la comparabilité et à la transparence de l'information financière.

1. Historique de la normalisation comptable internationale

L'internationalisation des marchés financiers et l'essor des groupes multinationaux ont rendu indispensable l'unification des langages comptables. L'histoire de cette convergence mondiale s'articule autour de la transition d'un organisme d'harmonisation privé vers une institution de normalisation de portée globale.

1.1. La genèse de l'IASC et les premières missions d'harmonisation

L'International Accounting Standards Committee (IASC) est un organisme international de droit privé créé le 29 juin 1973 à Londres, à l'initiative des organisations comptables professionnelles de neuf pays fondateurs : l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la France, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Chargé d'élaborer les normes comptables internationales (International Accounting Standards - IAS) et de promouvoir leur utilisation, cet organisme a rapidement acquis une envergure mondiale. À la fin de l'année 2000, l'IASC regroupait plus de 140 organisations professionnelles représentant 104 pays.[1]

À l'origine, la vocation principale de l'IASC était de contribuer au développement de règles comptables communes et de favoriser leur application dans la présentation des états financiers, en ciblant plus particulièrement les comptes consolidés des grands groupes multinationaux. Toutefois, à sa création, cette institution ne disposait d'aucun pouvoir juridique pour rendre obligatoire l'application des normes qu'elle publiait. Son autorité dépendait uniquement de l'adhésion volontaire des organismes professionnels nationaux et de la persuasion politique.[2]

1.2. La refondation de 2001 : l'avènement de l'IASB et des normes IFRS

À la fin des années 1990, les crises financières qui ont frappé les pays asiatiques ont mis en lumière les dangers d'une normalisation comptable insuffisante. Les pays anglo-saxons se sont montrés convaincus que le manque de rigueur et de transparence dans la présentation des états financiers avait aggravé la méfiance des investisseurs. Pour répondre à ces défis économiques mondiaux et rivaliser avec le puissant normalisateur américain (le FASB), l'IASC a mis en œuvre une réforme profonde de sa constitution au cours de l'année 2000.

Cette réforme a fait évoluer le rôle de l'organisation d'un statut « d'harmonisateur-innovateur » vers celui de « normalisateur ». Le 14 avril 2001, un comité exécutif restreint et indépendant, l'International Accounting Standards Board (IASB), composé de 14 membres,

1 Friedrich, J.-J. (2010). Comptabilité générale. 6e éd., Hachette, Paris, P. 354.
2 Walton, P. (2008). La comptabilité internationale, 2e éd., de Boeck Supérieur, P. 45.

a été mis en place pour assurer la liaison directe avec les normalisateurs nationaux. C'est ce comité qui est désormais chargé d'élaborer les nouvelles normes, renommées à cette occasion IFRS (International Financial Reporting Standards).

Sur le plan technique, l'IASC avait publié une quarantaine de normes (IAS) et 25 interprétations (SIC). L'IASB a adopté ce référentiel existant tout en se réservant le droit de le réévaluer et de le réviser. La différence fondamentale entre les deux générations de textes réside dans leur champ d'application : les normes IAS se concentraient principalement sur les documents financiers de synthèse traditionnels (bilan, compte de résultat et annexes), tandis que les normes IFRS élargissent leur vocation à l'ensemble des informations financières publiées par les entreprises, servant de référentiel de convergence pour la révision des plans comptables nationaux à travers le monde.[1]

1.3. L'analyse chronologique de la normalisation

L'évolution historique du référentiel comptable international peut être segmentée en trois grandes périodes distinctes qui reflètent la maturité technique de l'institution.[2]

1.3.1. la période de l’inventaire et de la recherche de compromis (1973–1988)

Durant ses quinze premières années, l'IASC s'est consacré à deux missions principales : formuler des normes de base sur les sujets essentiels à partir des méthodes utilisées par les grandes nations industrialisées, et tenter d'harmoniser les réglementations locales. Pour cela, l'IASC s'est doté de trois groupes de travail indépendants : le Conseil, le Groupe consultatif et, plus tard, le Conseil consultatif.

Cependant, des obstacles techniques et politiques sont rapidement apparus. D'une part, le nombre croissant de pays adhérents cherchait avant tout à préserver les pratiques nationales traditionnelles, s'efforçant de rendre les normes IAS compatibles avec leurs propres règles fiscales ou juridiques, et non l'inverse. D'autre part, les divergences de définitions juridiques du résultat et de la situation financière d'un pays à l'autre bloquaient les consensus. Pour surmonter ces blocages, les premières normes IAS ont été rédigées de manière abstraite et permissive, en ouvrant de multiples options comptables permettant à chaque pays d'adopter une solution sur mesure. durant cette période d'inventaire, une véritable comparabilité des comptes n'était pas encore réalisable.[3]

1.3.2. la période du décollage et du "benchmarking" (1988–2000)

Face aux limites du modèle permissif, l'IASC opère un changement radical de stratégie au milieu des années 1980 en engageant un processus d'amélioration des normes. L'objectif n'est plus seulement d'harmoniser grossièrement les textes, mais de rendre les états financiers strictement comparables entre eux en réduisant drastiquement les options autorisées. Un jalon doctrinal majeur est franchi en 1989 avec la publication du premier Cadre conceptuel, qui

1 Mairesse, M.-P., Desenfans, A. (2025). DCG 10 - Comptabilité approfondie: Manuel (14th ed.). Dunod.
2 Barneto, P. (2006). Normes IAS/IFRS : Application aux états financiers. 2e éd. dunod. P. 21-22.
3 Projet de Développement des Secteurs Financier et Privé (PSD). (2012). Plan comptable national révisé du Burundi : Note sur le respect des normes IAS/IFRS et principales modifications, Édition PSD. P. 3.

définit scientifiquement l'objectif des états financiers, leur mode de présentation ainsi que les critères d'évaluation et de comptabilisation de leurs composants.

Dès lors, les normes IAS acquièrent une reconnaissance internationale légitime. En 1995, l'IASC conclut un accord historique avec l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV). L'IASC s'engage à fournir avant la fin de l'année 1999 un ensemble complet de normes de haute qualité permettant aux entreprises de se faire coter sur tous les grands marchés financiers étrangers, notamment la bourse américaine. En 1999, la Commission européenne publie à son tour une étude démontrant la compatibilité des IAS avec les directives européennes, et recommande vivement aux États membres de l'Union européenne de suivre ce référentiel pour les comptes consolidés des sociétés cotées.[1]

1.3.3. la période de l'application et de la production normative (depuis 2001)

Cette période récente marque la maturité du modèle sous la direction de l'IASB, qui hérite d'un référentiel comptable harmonisé et robuste, capable de faire face aux exigences des marchés et des normalisateurs américains. Pour asseoir sa légitimité, l'IASB adopte un processus d'élaboration des normes extrêmement rigoureux, transparent et ouvert (le due Process). La publication de chaque nouvelle norme IFRS est systématiquement précédée par la diffusion d'exposés-sondages (Drafts) permettant de recueillir les critiques et les observations des professionnels, des universitaires et des entreprises à travers le monde avant la rédaction du texte définitif.[2]

2. La structure organisationnelle du IASB

Depuis sa refonte structurelle profonde amorcée en 2001, l'architecture de la normalisation comptable internationale s'articule autour de quatre organes majeurs, sous la supervision d'une fondation centrale.

L'élément directeur de cette réforme réside dans le transfert exhaustif des compétences techniques de l'ancien Board de l'IASC vers le nouvel IASB, qui s'impose comme l'unique autorité exécutive de normalisation.

Note: *Pour obtenir les dernières mises à jour, il convient de consulter le site internet officiele de l'IASB (https://www.ifrs.org/).*

2.1. Les trustees (le comité de surveillance)

Ce conseil d'administration assure la gouvernance de la fondation. Composé historiquement de 19 membres nommés pour un mandat de trois ans (renouvelable une fois).

Leur désignation doit respecter des contraintes géographiques : au moins 6 représentants européens, 6 américains du nord et 4 de la zone Asiepacifique, les 3 derniers sont choisis de

1 Barneto P., op.cit, P. 22.
2 Khaldi, I. (2014). Étude de la démarche du passage du PCN au SCF : Cas d'une entreprise privée. [Mémoire de magister, Université d'Oran]. PP. 22-25.

manière a assurer un équilibre géographique tout en intégrant des profils professionnels diversifiés (auditeurs, universitaires, analystes).

Les Trustees ont pour missions de :

- Désigner les membres des instances opérationnelles (Board, SAC, IFRIC).
- Définir et superviser la stratégie globale de l'organisation.
- Sécuriser le financement en votant le budget annuel.
- Amender les procédures de travail et la Constitution de la fondation.

2.2. Le board (L'IASB)

le Board regroupe 14 membres, dont 12 exercent à temps plein . Afin de refléter les réalités du marché, sa composition réunit des auditeurs, des préparateurs et des utilisateurs de l'information financière. Une liaison directe avec les principaux normalisateurs comptables nationaux est maintenue par l'intermédiaire de 7 de ses membres. Le Board est l'unique entité habilitée à :[1]

- Approuver et publier les normes comptables internationales (IAS/IFRS).
- Valider les projets de normes soumis à consultation publique (Exposure Drafts).
- Entériner les interprétations techniques officielles.

2.3. L'IFRIC (comité d'interprétation des normes)

Succédant en 2002 au SIC (Standing Interpretations Committee), l'IFRIC rassemble 12 membres nommés pour trois ans par les Trustees (Chauveau, 2006). des instances telles que la Commission Européenne et l'IOSCO (OICV) y siègent avec un statut d'observateur.[2]

Se réunissant de manière bimestrielle, ses prérogatives fondamentales consistent à :

- Clarifier l'application des normes en vigueur dans le respect rigoureux du cadre conceptuel.
- Traiter les problématiques comptables émergentes non couvertes par les textes existants.
- Soumettre ses interprétations définitives à la validation du Board (les publications issues de l'ancienne structure restant valides sous la dénomination SIC).

2.4. Le SAC (comité consultatif de normalisation)

Le Standards Advisory Council (SAC) fait office d'espace de concertation international (Chauveau, 2006). Il regroupe une quarantaine de membres issus d'horizons géographiques et sectoriels variés, et sont nommés par les trustées pour un mandat de trois ans renouvelable , le SAC est présidé par le président de l'IASB.[3]

1 Chauveau, B. (2006). Introduction aux normes internationales de l'IASB (2e éd.). E-theque. P. 34
2 Khaldi, I. (2014) op. cit., , P. 21.
3 *Ibid.*

Son rôle institutionnel consiste à :

- Conseiller le Board sur la priorisation de ses chantiers techniques et la fixation de son ordre du jour.
- Relayer les avis et les attentes des parties prenantes (entreprises, investisseurs) sur les projets de normalisation.
- Orienter les Trustees sur des questions stratégiques transversales.

3. Les objectifs de L'IASB

L'évolution structurelle de l'IASC vers l'IASB a permis de consolider ses missions fondamentales autour de trois objectifs stratégiques majeurs, formalisés à partir de mai 2000.

Premièrement, l'organisme vise l'élaboration d'un référentiel comptable unique, harmonisé et de haute qualité. Les normes produites doivent être à la fois compréhensibles et rigoureusement appliquées à l'échelle internationale. L'enjeu est d'assurer une transparence et une comparabilité optimales de l'information financière, permettant ainsi d'éclairer efficacement les décisions économiques des acteurs des marchés financiers globaux.

deuxièmement, l'IASB s'attache à publier ces normes tout en favorisant activement leur adoption et leur mise en œuvre rigoureuse au niveau mondial.

Troisièmement, l'institution œuvre pour une convergence globale entre les normalisateurs nationaux et internationaux, visant à poser les bases d'un langage financier universel pour les places boursières mondiales. Pour concrétiser cette vision, l'IASB collabore étroitement avec des organismes pivots tels que le FASB américain ou l'Union Européenne.[1]

4. Les normes IAS/IFRS

Les normes élaborées par l'IASB depuis 2002 portent, le nom d'IFRS (international financial reporting standards) et les autres normes c'est à dire les IAS (international accounting standards) gardent cette dénomination.

Elles sont a appliquer aux états financiers individuels et consolidés a vocation générale de toutes les entités a but lucratif quels que soit leur secteur d'activité et leur forme. Mais ces normes IFRS peuvent aussi s'appliquer aux entités a but non lucratif et aux entreprises gouvermentales commerciales a chaque fois que cela jugé approprié.

Lorsque plusieurs traitements sont possibles dans une norme, le traitement de référence est mis en exergue par rapport au traitement alternatif. des informations complémentaires sont alors à fournir par les entreprises ayant recours a ce traitement alternatif pour les utilisateurs de ces informations.

Ce tableau présente une liste des normes comptables internationales IAS et IFRS :

1 Chauveau, B. (2006). op. cit., P. 69.

Tableau N° 1.1 : La liste des normes IAS/IFRS

Thème	Normes	Points Clés
Présentation de l'information financière	**IAS 1** **IAS 7** **IAS 8** **IAS 10**	Structure des états financiers Présentation des flux de trésorerie Changement de méthodes comptables Traitement des événements postérieurs à la clôture
Informations complémentaires	**IAS 14** **IAS 24** **IAS 33** **IAS 34**	Détermination des secteurs opérationnels Relations entre parties liées Calcul du résultat par action Présentation des états intermédiaires
Périmètre de reporting	**IAS 27** **IAS 28** **IAS 31**	Définition du périmètre de consolidation Influence notable Accords contractuels pour coentreprises
Modifications du périmètre	**IFRS 3** **IFRS 5**	Traitement du goodwill Présentation des activités abandonnées
Évaluation des passifs non financiers	**IAS 17** **IAS 19** **IAS 23** **IAS 37**	Crédit-bail traitement Engagements de retraite Coût d'emprunt Critères de constatation des provisions
Instruments financiers	**IAS 32** **IAS 39**	Reconnaissance et évaluation à la juste valeur Champ d'application étendu Comptabilisation systématique
Paiements en action	**IFRS 2**	Comptabilisation obligatoire des paiements fondés sur des actions
Évaluation des résultats	**IAS 11** **IAS 12** **IAS 18** **IAS 20**	Contrats de construction Méthode de l'avancement Impôt différé Reconnaissance des revenus Subventions d'État
Variation des cours et des monnaies	**IAS21** **IAS 29**	Conversion des opérations en devises Utilisation de l'indice général des prix (Hyperinflation)

Source :Tifoura, M., , Chenche, C. (2023). Évaluation et traitement comptable des Immobilisations corporelles, incorporelles, financières selon le SCF. [Mémoire de master, École Supérieure de Commerce, Alger]. P. 12-14.

5. Le cadre conceptuel de L'IASB

5.1. Présentation, statut et champ d'application

Le cadre conceptuel (Conceptual Framework for Financial Reporting) constitue la structure de référence théorique indispensable à l'élaboration et à l'interprétation des normes comptables internationales, Initialement publié en 1989, ce document a fait l'objet d'un projet de refonte globale par l'IASB achevé en mars 2018.

Contrairement à une idée reçue, le cadre conceptuel ne possède pas le statut d'une norme IFRS conventionnelle et ne comporte aucune disposition normative stricte. [1]

Par conséquent, en cas de divergence ou de conflit technique direct, les dispositions prévues par les normes spécifiques (IAS/IFRS) prévalent systématiquement sur celles du cadre.

Son champ d'application est explicitement circonscrit à la préparation d'états financiers à caractère général destinés aux utilisateurs externes. L'objectif sous-jacent est de standardiser les concepts fondamentaux, d'expliquer les choix comptables et de diffuser une logique financière harmonisée auprès des acteurs des marchés mondiaux.[2]

5.2. Objectifs et structure du cadre conceptuel

Les principaux objectifs du cadre conceptuel sont les suivants : [3]

- favoriser l'élaboration de normes homogènes et cohérentes dans un but de faciliter la production des informations comptables et des états financiers.
- aider à prendre des décisions (notion d'arbitrage).
- faciliter la lecture, l'interprétation et l'analyse pour les utilisateurs des états financiers.
- aider à la résolution de problématiques comptables qui n'ont pas encore été solutionnées par les normes actuellement en vigueur.

L'organisation structurelle révisée par l'IASB en 2018, abandonne les anciennes hiérarchies à niveaux pour s'articuler de manière homogène autour de huit chapitres interconnectés : [4]

- **L'objectif des états financiers :** Fournir une information financière utile aux investisseurs, prêteurs et autres créanciers pour leurs prises de décisions économiques.
- **Les caractéristiques qualitatives de l'information :** Définir les critères de pertinence et de fidélité (caractéristiques fondamentales), complétés par la comparabilité, la vérifiabilité, la célérité et la compréhensibilité.
- **Les états financiers et l'entité comptable :** Fixer le périmètre des rapports financiers.
- **Les éléments des états financiers :** Définir les actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges

1 Tort, E. (2020). Normes comptables internationales IAS/IFRS 2020/2021. Gualiano. P. 6.
2 Lefebvre, F. (2017). IFRS : Arrêté des comptes et synthèse opérationnelle. Éditions Francis Lefebvre. P. 79.
3 Mackenzie, B., Coetsee, D., Njikizana, T., Chamboko, R., Colyvas, B., Hanekom, H. (2020). Wiley IFRS 2020: Interpretation and application of IFRS standards. John Wiley & Sons. P. 33.
4 Ibid., P. 35

- **La comptabilisation et la décomptabilisation :** Fixer les critères d'insertion ou de retrait d'un élément du bilan ou du compte de résultat.
- **L'évaluation :** Déterminer les bases de mesure techniques (coût historique, valeur actuelle, valeur juste).
- **La présentation et les informations à fournir :** Structurer les outils de communication financière.
- **Les concepts de capital et de maintien du capital :** Analyser la préservation des ressources économiques de l'entité.

5.3. Les hypothèses fondamentales de base

La construction des états financiers selon le référentiel de l'IASB repose sur deux piliers conceptuels majeurs explicités au sein du cadre : [1]

5.3.1. la comptabilité d'engagement (accrual accounting)

Les effets des transactions et autres événements sont pris en compte dès qu'ils se produisent et non pas au moment des flux de trésorerie. Ils sont ainsi enregistrés dans les livres comptables et présentés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rapportent.

5.3.2. la continuité d'exploitation (going concern)

Les états financiers sont normalement préparés en partant de l'hypothèse que l'entreprise est en situation de continuité d'activité et poursuivra ses opérations opérationnelles dans un avenir prévisible, sauf preuve ou obligation de liquidation volontaire.

1 Bertin, É. (2007). Les états financiers consolidés IAS / IFRS. Gualino Éditeur. P. 26.

Section 3: La référence local de la comptabilité (SCF)

La modernisation de l'environnement économique algérien a nécessité une refonte globale de ses outils de normalisation financière. Cette section est consacrée à l'étude du Système Comptable Financier (SCF), le référentiel comptable local applicable sur le territoire national. À travers une analyse structurée, nous examinerons son cadre conceptuel, ses fondements législatifs, ainsi que ses dynamiques d'harmonisation, de convergence et de divergence vis-à-vis du référentiel international IAS/IFRS.

1. Cadre theorique du système comptable financier (SCF)

1.1. Définition du système comptable financier

Pour appréhender précisément la notion de système comptable financier, il convient d'en analyser les définitions fondamentales ainsi que les missions structurelles à travers ses trois composantes : le système, le système comptable, et enfin, le système comptable financier.

1.1.1. notion d'un système

La notion de système peut être définie à travers différentes approches théoriques :

- **Approche générale :** Un système est une unité globale organisée d'interaction entre éléments, actions ou individus.[1]
- **Approche structurelle** : il s'agit d'un groupe d'éléments qui fonctionnent ensemble afin d'atteindre un objectif. Il s'agit d'un ensemble structuré d'éléments de même nature ou de même fonction.[2]

Au vu de ces définitions, un système se caractérise comme une entité cohérente composée d'éléments hétérogènes (moyens humains, matériels, financiers et immatériels) en interaction dynamique, structurée en vue d'atteindre un objectif prédéterminé.

1.1.2. définition d'un système comptable

Le système comptable s'analyse comme un sous-système du système d'information de l'organisation. Il est dédié à la collecte, au classement, au traitement et à l'analyse des flux de données. Son but principal est de produire une information financière pertinente, destinée à éclairer la prise de décision des gestionnaires internes et des partenaires externes.[3]

1.1.3. définition de le système comptable financier (SCF)

La définition de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier, dans l'article 03 et son contenu détient la comptabilité financière comme un système d'organisation de l'information financière permettant de saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées, et présenter des états reflétant une image fidèle de la situation

1 Durand, D. (1998). La systémique. Presses Universitaires de France. P. 7.
2 Philipe, N. (2009). Les systèmes d'information de gestion. Chanelière Éducation. P. 5.
3 Adjila, M., et autre. (2009). La transparence du nouveau système comptable financier dans les entreprises économiques. Séminaire sur le système comptable financier et les mécanismes d'application des normes comptables internationales. Blida, Algérie. P. 14.

financière et patrimoniale, de la performance et de la trésorerie de l'entité, à la fin de l'exercice.[1]

Ainsi il comporte un cadre conceptuel de la comptabilité financière, des normes comptables et une nomenclature des comptes pour établir les états financiers.

En complément de cette approche, le SCF peut également être défini sous un angle réglementaire comme un ensemble de procédures et de textes juridiques qui organisent les opérations financières et comptables des entreprises assujetties. Ce dispositif s'applique conformément aux lois en vigueur, tout en restant en parfaite harmonie avec les normes comptables internationales.[2]

1.2. Champ d'application du SCF

Le Système Comptable Financier (SCF) fixe des obligations strictes de transparence pour les acteurs du marché économique. La loi identifie de manière précise les structures soumises à la la mise en place d'une comptabilité financière, tout en prévoyant un aménagement proportionné pour les entités de taille modeste.

Selon la législation, les entités suivantes sont astreintes à la tenue d'une comptabilité financière :[3]

- Les sociétés commerciales soumises aux dispositions du code de commerce.
- Les coopératives opérant dans les différents secteurs économiques.
- Les personnes physiques ou morales produisant des biens ou des services (marchands ou non marchands), dès lors que leurs activités reposent sur des actes répétitifs.
- Toutes autres entités spécifiquement assujetties par une disposition légale ou réglementaire.

Pour les entités de taille modeste, le dispositif prévoit un aménagement proportionné sous la forme d'une comptabilité financière simplifiée applicable si les critères suivants ne sont pas dépassés durant deux exercices successifs : [4]

- **Activité commerciale :** Chiffre d'affaires de 10 millions de dinars maximum et effectif de 9 salariés à temps plein.
- **Activité de production et artisanale :** Chiffre d'affaires de 6 millions de dinars maximum et effectif de 9 salariés à temps plein.
- **Activité de prestation de services et autres :** Chiffre d'affaires de 3 millions de dinars maximum et effectif de 9 salariés à temps plein.
- **Périmètre du chiffre d'affaires :** Intégration globale de l'ensemble des activités principales et accessoires de la structure.

1 RADP. (2007). Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007., Op. cit. Art. 3.
2 Kettouche, A. (2009). Revue des économies nord africaines. Université Hassiba Ben Bouali, Chlef. N° 6. P. 291.
3 RADP. (2007). Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007., Op. cit. Art. 4-5.
4 RADP. (2008). Arrêté du 26 juillet 2008 fixant les seuils de chiffre d'affaires, d'effectif et d'activité applicables au petites entités pour la tenue d'une comptabilité financière simplifiée. Art. 2.

2. Cadre conceptuel et organisationnel du SCF

Le système comptable et financier comporte un cadre conceptuel de la comptabilité financière, des normes comptables et une nomenclature des comptes permettant un établissement des états financiers . Ce cadre conceptuel est considéré comme l'un des notions du nouveau système comptable financier en comparant avec le plan comptable national de 1975, et comme nous apparaît des notions et des principes de base pour l'établissement des états financiers. [1]

2.1. Définition du cadre conceptuel

Le cadre conceptuel occupe une place centrale dans le Système Comptable Financier (SCF), en tant que fondement normatif. Il sert de référence pour l'élaboration des normes comptables, leur interprétation, ainsi que pour le choix des méthodes à appliquer lorsque certaines opérations ou événements ne sont pas explicitement couverts par une norme existante.

Ce cadre conceptuel définit les différentes notions qu'elles considèrent la base de la préparation des états financiers, ce qui explique les hypothèses et les principes comptables nécessaire à respecter, ainsi qu'il donne les définitions des composantes des états financiers en particuliers les actifs, passifs, les capitaux propres, les charges et les produits. Selon IASB le cadre conceptuel est un système cohérent à des objectifs des principes liés entre eux, applique des normes et apparaît la nature, le rôle, et les limites de la comptabilité et des états financiers. [2]

2.2. Fonctions du cadre conceptuel

Le cadre conceptuel remplit plusieurs fonctions majeures, structurées autour de son utilité et de ses objectifs :

- **Référentiel technique :** Guide la résolution des problèmes comptables non couverts par les normes existantes.
- **Encadrement des pratiques :** Précise les limites du jugement professionnel lors de la préparation des états financiers.
- **Neutralité politique :** Protège la comptabilité des pressions externes en fournissant des justifications logiques et un raisonnement clair lors de l'adoption de nouvelles normes.

2.3. Les objectifs du cadre conceptuel

Le cadre conceptuel poursuit quatre objectifs principaux :[3]

- **Soutien aux normalisateurs :** Aide les organismes chargés d'élaborer et de mettre en place les normes comptables.

1 RADP. (2007). Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007., Op. cit. Art de 1 à 24.
2 Kettouche, A. op .cit., P.294.
3 Toubache.C, Doctorant, présentation dans un colloque 10/12/2011 sur « Système comptable financier et normes comptables internationales IAS/IFRS : totale conformité ou simple inspiration ? »

- **Aide aux professionnels :** Permet aux experts-comptables et commissaires aux comptes de déterminer le traitement comptable approprié pour les opérations non réglementées.
- **Lisibilité financière :** Améliore la compréhension des états financiers par les utilisateurs, optimisant ainsi leur capacité d'exploitation de l'information financière.

2.4. Le cadre organisationnel

Le cadre organisationnel du Système Comptable Financier (SCF) est régi par les dispositions des articles 10 à 24 de la Loi n° 07-11. Il définit les obligations de conformité, les principes de tenue des comptes et la structure des documents légaux.

2.4.1. obligations de conformité et règles générales

Toute entité entrant dans le champ d'application de la loi a l'obligation stricte d'appliquer les normes comptables algériennes lors de l'établissement de ses états financiers. Les dérogations à cette règle doivent rester exceptionnelles, dûment justifiées et explicitées de manière transparente dans l'annexe.

Sur le plan opérationnel, toutes les transactions initialement conclues en devises étrangères doivent être obligatoirement converties en monnaie nationale selon les conditions réglementaires fixées. de plus, le système interdit formellement de procéder à des compensations directes entre les éléments d'actifs et de passifs, ou entre les charges et les produits, à moins que cette opération ne soit expressément imposée ou autorisée par la réglementation en vigueur.

2.4.2. organisation, contrôle et clôture

Chaque entité économique assume l'entière responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre une organisation comptable performante au sein de sa structure. Ce système doit être bâti de manière à garantir un contrôle interne et externe efficace, assurant ainsi la fiabilité et la sincérité des informations financières produites.

À la fin de chaque période, l'entreprise applique une procédure stricte de clôture annuelle des comptes, dont le but principal est de figer irrévocablement l'ordre chronologique et de garantir l'intangibilité définitive de l'ensemble des enregistrements comptables effectués.

2.4.3. inventaire et réalité des comptes

La loi impose aux entités de réaliser un inventaire général de leurs actifs et de leurs passifs au moins une fois par an. Cette démarche obligatoire s'effectue à la fois en quantité et en valeur, en s'appuyant concrètement sur des examens physiques sur le terrain et sur l'analyse minutieuse de pièces justificatives valides.

L'objectif fondamental de cette procédure est de s'assurer que les états financiers reflètent fidèlement, sans omission ni distorsion, la situation patrimoniale réelle de l'entité à la date de clôture.

2.4.4. livres comptables obligatoires et conditions de tenue

Les entités doivent obligatoirement tenir trois documents majeurs :

- **le livre-journal** : Enregistre chronologiquement les opérations économiques (possibilité de division en journaux auxiliaires).
- **le grand-livre** : Centralise et ventile l'ensemble des comptes mouvementés.
- **le livre d'inventaire** : Regroupe le bilan et le compte de résultat de l'exercice.

2.4.5. règles de forme et d'archivage

- **formalisme légal** : Le livre-journal et le livre d'inventaire doivent être cotés et paraphés par le président du tribunal du siège de l'entité.
- **Intégrité des données** : Les registres s'écrivent de manière continue, sans blanc, rature, altération, ni report en marge.
- **durée de conservation** : Les livres et l'ensemble des pièces justificatives s'archivent pendant une période minimale de dix (10) ans.
- **option informatique** : La comptabilité peut être tenue de façon manuscrite ou via des systèmes informatisés. La version numérique doit obligatoirement répondre aux critères réglementaires de sécurité, de traçabilité, de conservation et de restitution des informations. [1]

3. L'importance et les objectifs du système comptable financier (SCF)

A partir de cette soussection, on va présenter les principaux objectifs du système comptable financier ainsi que l'importance de ce système.

3.1. L'importance du SCF

Le système comptable financier est très important car il répond des différents besoins des professionnels et des investisseurs, comme il est un important dans l'application des normes comptables internationales dans le cadre d'unification comptable mondial, et cette importance se présente comme suit : [2]

- Fournir une information financière détaillée et précise, qu'elle reflète l'image sincère sur la situation financière de l'entreprise.
- Expliquer les principes comptables nécessaires pour l'enregistrement, la présentation et présentation des états financiers, ce qui réduit les cas de trafique.
- Améliorer la gestion de l'entreprise à partir meilleur compréhension des informations, qu'elles sont la base de la prise de décision. Et améliorer la communication entre les utilisateurs de l'information financière.

1 RADP. (2007). Loi n°07-11 du 25 novembre 2007 op.cit., Art de 10 à 24.
2 Bouabdellah, S. (2012). Etude des stocks selon le système comptable financier. [Mémoire De Magister, Université De Chlef]. P, 30.

- Clarifier les principes de base de la comptabilité à respecter lors de l'enregistrement comptable et l'évaluation ainsi que la préparation des états financiers, ce qui réduira les cas de manipulation.
- Permet la maitrise des coûts ce qui encourage l'investissement et incite la capacité concurrentielle de l'entreprise ;
- Harmonisation le système comptable appliqué en Algérie avec les systèmes comptables internationales ;
- Permet la comparaison des états financiers des entreprises de différents pays ;

3.2. Les objectifs du SCF

Ce nouveau système comptable financier prend en considération la création des bases de la tenue , la collection , la sélection et l'évaluation des états financiers des entreprises et les organisations soumises à la tenue de comptabilité à fin réaliser les objectifs suivants : [1]

- Donne une image fidèle de la situation financière de l'entreprise.
- Permet la comparaison crédible dans le temps limité au sein de l'entreprise, et dans l'espace limité au niveau national comme l'international entre les entreprises.
- La participation dans la croissance et la rentabilité de l'entreprise, à travers une meilleure connaissance des mécanismes économiques et comptables qu'elles obligent la qualité et la performance de sa gestion.
- Permet la maitrise des comptes en toutes assurances pour les dirigeants, les participants, les actionnaires, et les autres tiers.
- Permet de l'enregistrement avec une méthode globale et fiable pour toutes les transactions économiques de l'entreprise.

Et en plus de ça il y a des autres objectifs :[2]

- Rapprocher les pratiques comptables nationales des standards internationaux
- Facilité la lecture des états financiers par la langue comptable unique.
- S'intéressé de l'expérience des pays développés dans ce système.
- faciliter l'intégration des entreprises algériennes dans l'économie mondiale
- Unification des traitements comptables à fin d'atteindre des états financiers unis.

4. Les états financiers et leurs différents utilisateurs

les états financiers représentent l'état du patrimoine d'une entité à une date donnée ainsi que les composantes du résultat de l'activité de l'entreprise industrielle, commerciale, de services ou non – marchands, pendant un laps de temps défini.[3]

1 Noui, E. (2008). les impacts d'application l'harmonisation comptable sur les états financiers dans les entreprises Algérienne économique, [Mémoire De Magister, Université De Chlef]. P .45.
2 Boukhedimi, F. (2014). l'évaluation et la comptabilisation des stocks selon le système comptable financier, [Mémoire de Master , EHEC Alger]. P .40.
3 Cerrada, K., de Rongé, Y., de Wolf, M., Gatz, M. (2014). Comptabilité et analyse des états financiers. Éditions de Boeck, P. 6.

4.1. Les états financiers

Les états financiers de l'entreprise sont :

- Le bilan,
- Le compte de résultat,
- Le tableau de flux de trésorerie,
- Le tableau de variation des capitaux propres,
- Les annexes.

4.1.1. le bilan

Le bilan est un document comptable qui présente ce que possède une entreprise et ce qu'elle doit à une date précise. Il regroupe les éléments de l'actif et du passif et met en évidence, par différence, ses capitaux propres, il fournit des informations sur la situation financière d'une entreprise à un moment donné, ce qui permet de l'évaluer et de vérifier sa solvabilité et analyser la structure financière de l'entreprise. [1]

Le bilan se compose de deux éléments principal :

- **L'actif**

Le bilan se présente généralement sous forme de tableau à deux colonnes. La colonne de gauche, appelée "actif" ou "emplois", regroupe tout ce que l'entreprise possède et qui a une valeur positive, car ces éléments génèrent des ressources (comme les outils de production). Selon la législation, les éléments de l'actif sont classés par ordre croissant ou décroissant de liquidité.

Un actif est défini comme : [2]

- Un élément qui a une valeur économique.
- Un élément qui génère une ressource.
- Un élément contrôlable et générateur d'avantages économiques futurs.

Le tableau suivant présente la structure géneral de l'actif du bilan, Selon le Système Comptable Financier (SCF) :

1 Esnault, B., Hoarau, C. (2005). *op. cit.*, P. 76.
2 Collain, B., dejean, F., Le Theule, M.-A. (2014). Comptabilité générale (2e éd.). Éditions dunod, P. 14.

Tableau N° 1.2 : L'actif du bilan selon SCF

ACTIF	NOTE	N BRUT	N amort-prov	N NET	N-1 NET
ACTIFS NON COURANTS Écart d'acquisition (goodwill), Immobilisations incorporelles Immobilisation corporelles Immobilisations en cours Immobilisations financières					
TOTAL ACTIFS NON COURANT					
ACTIF COURANT stocks et encours crèances et emplois assimilès disponibilitès et assimilès					
TOTAL ACTIFS COURANT					
TOTAL GENERAL ACTIF					

Source: RADP. (2008). Arrêté du 26 juillet 2008, fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers, ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes. P. 24.

L'actif est composé de deux catégories: l'actif non courants (immobilisé) et l'actif courant (circulant)

L'actif immobilisé est l'ensemble des biens immatériels (incorporelle comme les Bervets), matériels (Terrains, Batiments) ou financiers (Autres participations et Arèances rattachèes Autres titres immobilisès, Prêts et autres actifs financiers non courants) qui permettent à l'entreprise de mener son activité, de produire des biens et services et de générer un profit. En d'autres termes, ce sont des investissements prévus pour rester dans l'entreprise plus d'un an et sur plusieurs cycles de production.

L'actif circulant : est constitué de stocks (Marchandises, Produits finis, Matières premières), de créances sur les Clients ou les Autres débiteurs et des Disponibilités (l'argent disponible en caisse, sur un compte bancaire ou sous forme de placements à court terme.).

- **Le passif**

Le Passif est definit comme une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et don't l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques.[1]

Le tableau suivant présente la structure géneral de l'actif du bilan, Selon le SCF :

Tableau N° 1.3 : Le passif du bilan selon SCF

Passif	N	N-1
CAPITAUX PROPRES Capital Primes et réserves Ecarts de rèèvaluation Ecart d'équivalence Rèsultat net Report à nouveau **Part de La Sociètè Consolidante** **Part des Minoritaires**		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		
PASSIFS NON COURANTS Emprunts et dettes financières Impôts (différés et provisionnés) Autres dettes non courantes Provisions et produits constatès d'avance		
TOTAL PASSIFS COURANTS		
PASSIFS COURANTS Fournisseurs Et Comptes Rattachès Impùts Autres dettes Trèsorerie Passif		
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		
TOTAL GENERAL PASSIF		

Source: RADP. (2008). Arrêté du 26 juillet 2008. Op,cit., P. 25

1 Tort, E. (2020). Op,cit. P. 6.

On retrouve dans la colonne de droite du bilan, appelée "passif" ou "ressources" toutes les sources de financement de l'actif. Les éléments du passif sont classés en fonction de leur échéance, par ordre décroissant d'exigibilité.

Les capitaux propres : Ce sont les ressources de financement propres à l'entreprise, représentant sa valeur réelle. Ils incluent les apports des associés ainsi que les bénéfices générés par l'activité, notamment le résultat et les réserves.

Les dettes : représentent les ressources de financement externe. C'est l'ensemble des sommes qui doivent être payées à des tiers. On trouve :

- Les dettes financières à moyen et long terme (non courant) obtenues auprès des banques et autres établissements de crédit, comme les emprunts bancaires et obligataires. Lorsqu'elles dépassent un an, elles sont considérées comme des ressources stables, tout comme les capitaux propres.
- Les dettes liées à l'activité de l'entreprise correspondent à ses engagements envers les fournisseurs, les organismes sociaux, le fisc, etc. Ce sont des dettes à échéance inférieure à un an (courant), utilisées pour financer les besoins à court terme.

4.1.2. le tableau du compte de résultat (TCR)

Le compte de résultat est un document qui résume les produits et les charges d'un exercice comptable, sans prendre en compte la date d'encaissement ou de paiement. Il permet de calculer le résultat de l'entreprise, qu'il s'agisse d'un bénéfice ou d'une perte.[1]

Les informations figurant dans le compte du résultat sont : [2]

- les produits des activités ordinaires ;
- analyse des charges par nature, permettant de déterminer les principaux agrégats de gestion suivants : marge brute, valeur ajoutée, excédent brut d'exploitation ;
- charges de personnel ;
- impôt et taxes et versements assimilés ;
- le résultat net de la période avant distribution ;
- le résultat des activités ordinaires ;
- dotation aux amortissements et pertes de valeurs, concernant les immobilisations corporelles et incorporelles.

Le SCF analyse les charges en les classant soit par nature, soit par fonction au sein de l'entreprise. Il adopte la méthode qui offre les informations les plus fiables et pertinentes.

Le tableau ci-après illustre la structure du compte de résultat établie par nature, telle que préconisée par le système comptable financier

1 Esnault, B., Hoarau, C. (2005). op. cit., P. 78.
2 RADP. (2008). Arrêté du 26 juillet 2008, "fixant les règles d'évaluation.."op. cit., P. 55, Art. 230.

Tableau N° 1.4 : Le tableau du compte de résultat (TCR) par nature selon SCF

	N	N-1
I-Production de L'exercice		
Ii- Consommation de L'exercice		
Iii- Valeur Ajoutee D'exploitation (I-Ii)		
Iv- Excedent Brut D'exploitation		
V- Resultat Operationnel		
Vi- Resultat Financier		
Vii- Resultat Ordinaire Avant Impots(V+Vi)		
Viii- Resultat Net des Activites Ordinaire		
Ix- Resultat Extraordinaire		
X- Resultat Net de L'exercice		

Source: Ibid., P. 26.

Contenu des rubriques du TCR :

Ces rubriques retracent l'activité Opérationnelle, Financiere et Extraordinaire de l'entité :

- **Production de l'exercice :** Ventes et produits annexes, variation des stocks de produits, production immobilisée, subventions d'exploitation.
- **Consommation de l'exercice :** Achats consommés, services extérieurs et autres consommations.
- **Valeur ajoutée d'exploitation :** Résulte de la différence entre la Production et la Consommation.
- **Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :** Solde calculé à partir de la valeur ajoutée après déduction des charges de personnel, impôts, taxes et versements assimilés.
- **Résultat opérationnel :** Il intègre (EBE), les autres produits et charges opérationnels, ainsi que les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- **Résultat financier :** Cette partie reflète la politique de financement de l'entreprise, il intègre les produits financiers et les charges financières.
- **Résultat Ordinaire Avant Impôts :** Cette rubrique regroupe la totalité de la performance économique générée par l'activité récurrente et habituelle de l'entité, avant l'application de la fiscalité sur les bénéfices.

- **Résultat Net des Activités Ordinaires :** Il s'agit du profit ou de la perte nette que l'entreprise dégage de ses opérations courantes, après avoir payé ses obligations fiscales
- **Résultat Extraordinaire :**Cette section isole les éléments totalement indépendants de la gestion quotidienne et des prévisions de l'entreprise
- **Résultat Net de l'Exercice :** C'est le solde final et définitif de la période comptable.

***NOTE**: Dans le cadre de notre étude, nous avons uniquement besoin du bilan et du TCR*

4.2. Les utilisateurs des états financiers

Les états financiers permettent aux entreprises de communiquer leur santé économique, leurs profits et leurs pertes à leurs partenaires (investisseurs, fournisseurs) et aux institutions. La tenue des registres et l'élaboration de ces documents sont des missions clés confiées aux comptables et commis comptables. [1]

4.2.1. les utilisateurs internes

- **Les associés et actionnaires :** ils analysent la rentabilité de leurs capitaux investis pour décider de l'évolution de leur engagement financier dans l'entreprise.
- **Les chefs d'entreprise :** Responsables de la gestion globale, ils s'appuient sur ces données pour piloter la stratégie, mesurer la performance et planifier les actions futures.
- **Le personnel et les représentants syndicaux :** Ils utilisent les documents financiers pour évaluer la santé de l'entreprise et s'assurer de la pertinence des décisions de la direction.

4.2.2. les utilisateurs externes

- **Les banques :** Elles évaluent la capacité de remboursement d'un emprunteur grâce à son niveau d'endettement. Un niveau d'emprunt trop élevé peut limiter les futurs investissements de l'entreprise.
- **L'administration fiscale :** elle s'appuie sur les données comptables pour calculer les taxes et impôts (comme L'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS)). le résultat fiscale (bénéfice ou perte) détermine directement les obligations fiscales.ce qui an un impact sur les dette fiscales de l'entreprise.
- **Les partenaires commerciaux :** Les clients et les fournisseurs consultent régulièrement les informations comptables d'une entreprise avant de s'engager dans des relations d'affaires.
- **Les associés et investisseurs éventuels :** Les futurs partenaires financiers (individuels ou entreprises) analysent ces données pour évaluer la rentabilité et la
- fiabilité de l'entreprise avant d'investir.

1 Hennaoui, A. (2024). Le passage du résultat comptable au résultat fiscal. Cas pratique: SONATRACH. [Mémoire de master, École Supérieure de Commerce, Alger]. P. 21.

5. Analyse comparative entre le système comptable financier (SCF) Algérien et le référentiel de L'IASB (IAS/IFRS)

Dans cette partie nous allons positionner le cadre conceptuel et les normes SCF par rapport au cadre conceptuel et les normes de l'IASB

Le tableau ci-dessous represente une synthèse de les convergences et divergence entre le SCF et les IAS/IFRS.

Tableau N° 1.5 : Synthèse de la comparaison entre le SCF et les IAS/IFRS

Critères	IAS/IFRS (IASB)	SCF Algerien	Observations
Cadre conceptuel et objectifs	Cadre conceptuel commun visant une information utile à la prise de décision	Même orientation	**Forte convergence.**
Utilisateurs de l'information financière	Principalement les utilisateurs externes, avec une priorité accordée aux investisseurs	Utilisateurs externes et internes, sans hiérarchie	**Le SCF adopte une approche plus large.**
Caractéristiques qualitatives de l'information financière	Intelligibilité, pertinence, fiabilité et comparabilité	Les mêmes caractéristiques, avec quelques adaptations de présentation (importance relative, contexte national)	**Convergence de fond.**
Concepts comptables fondamentaux	Définitions des actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges fondées sur la réalité économique	Définitions largement identiques	**Harmonisation importante.**
Principes comptables	Prééminence de la réalité économique, coût historique, juste valeur	Principes similaires, avec ajout de l'intangibilité du bilan d'ouverture	**Quelques spécificités nationales.**
Méthodes d'évaluation	Coût historique, juste valeur, valeur actualisée	Même base d'évaluation, juste valeur appliquée dans certains cas	**Divergences limitées.**
Évolutions récentes des normes	Référentiel régulièrement actualisé	Certaines évolutions des IFRS ne sont pas encore intégrées (charges exceptionnelles, concessions, etc.)	**Le SCF accuse un léger retard d'actualisation.**

Source: Benichou, M. (2020). La normalisation comptable en Algérie et ses effets sur la qualité de l'information financière. Revue Algérienne d'Économie et de Gestion, vol. 14, n° 2, PP. 302-309.

5.1. Les objectifs des états financiers

Les deux référentiels poursuivent une finalité proche : fournir une information utile à la prise de décision économique.

L'IASB insiste sur une information relative à la situation financière, à la performance et aux variations de la situation financière de l'entité. de son côté, le cadre algérien retient une logique similaire, mais accorde aussi une place plus visible aux besoins internes de l'entreprise. Autrement dit, le SCF ne vise pas uniquement les utilisateurs externes, mais cherche également à répondre aux attentes des dirigeants et des structures de gestion. Cette orientation traduit une approche plus large de l'information comptable.

La différence la plus marquante concerne justement la catégorie des utilisateurs. Dans le référentiel de l'IASB, les investisseurs occupent une position privilégiée parmi les destinataires de l'information financière.

Le SCF, en revanche, ne hiérarchise pas les utilisateurs de la même manière et distingue explicitement les utilisateurs externes et internes.

Cette particularité montre que le référentiel algérien conserve une sensibilité organisationnelle et managériale plus marquée, alors que l'IASB adopte une logique davantage orientée vers le marché financier et les apporteurs de capitaux.

5.2. Les caractéristiques qualitatives de l'information financière

Les deux cadres retiennent les mêmes grandes qualités : l'intelligibilité, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité.

Toutefois, le SCF précise la pertinence à travers des éléments comme la valeur prédictive, la valeur rétrospective et la notion de temporalité de l'information, tandis que l'IASB développe davantage une approche générale centrée sur l'utilité décisionnelle. Le SCF ajoute aussi la notion d'importance relative comme contrainte de traitement, ce qui traduit une adaptation plus concrète aux pratiques comptables locales.

5.3. Les concepts comptables fondamentaux

Les deux référentiels convergent sur plusieurs points importants. Le concept d'actif repose dans les deux cas sur une vision économique fondée sur le contrôle, et non uniquement sur la propriété juridique. Le passif, les capitaux propres, les charges et les produits sont également définis selon une logique très proche de celle de l'IASB.

Cette convergence confirme que le SCF s'inspire fortement du modèle international, même si certains développements terminologiques et techniques restent spécifiques au contexte algérien.

Les principes comptables et les règles d'évaluation montrent eux aussi une grande proximité entre les deux référentiels. Le coût historique demeure la base d'évaluation la plus courante, même si certains cas autorisent le recours à la juste valeur, à la valeur de réalisation ou à la valeur actualisée. Sur ce point, le SCF adopte une structure compatible avec l'esprit des normes internationales. Néanmoins, il conserve une particularité notable : le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture, qui n'est pas mis en avant par l'IASB de la même manière.

En définitive, la confrontation entre le SCF et le référentiel de l'IASB révèle davantage une convergence de fond qu'une opposition réelle. Les divergences observées tiennent surtout à l'adaptation du modèle international au contexte algérien, notamment dans l'organisation du cadre conceptuel, la place donnée aux utilisateurs internes et certaines règles techniques. Le SCF apparaît ainsi comme un référentiel de transition et d'appropriation, cherchant à intégrer les standards internationaux tout en tenant compte des habitudes, des contraintes institutionnelles et de la culture comptable nationale. [1]

1 Benichou, M. (2020). op.cit, P.309.

Résumé du chapitre

En conclusion l'ouverture des marchés internationaux, l'uniformisation de l'information financière et comptable devient un besoin primordial pour ces utilisateurs au niveau national tant qu'au niveau international.

Ce qui nécessite l'harmonisation comptable qui ne suffisait plus évoluait vers une normalisation, dans d'un environnement caractérisé par des divergences des systèmes comptables.

Les normes comptables internationales IAS/IFRS présentent un référentiel international, qui a pour but de mettre en place des règles et des procédures comptables uniformes et similaires pour tous les pays.

Cependant ces normes comptables sont établis pour rapprocher les modalités des pratiques comptables, afin de fournir des informations financières fidèles reflètes la réalité des entreprises, et pour permettre la comparaison des états financiers de ces entreprises.

L'Algérie et comme tous les pays dans le cadre de ces normes comptables internationales, s'engage à réformer son système comptable, pour répondre plus aux exigences du marché.

Ce nouveau système comptable s'inspire directement des normes comptables, c'est le SCF qui a pour but premier de préparer l'application des normes IAS/IFRS et de faciliter le travail de transition pour uniformiser l'information financière, afin que le référentiel national conformément avec le référentiel international. Ce référentiel met en évidence les aspects comptables pour l'évaluation et la comptabilisation des éléments des états financiers. Dans le chapitre suivant nous allons présenter en bref les travaux de fin d'exercice comptable selon ce nouveau système comptable financier

Chapitre 2: Les Immobilisations Incorporelles Et Les Coûts de Recherche Et Développement

Chapitre 2: Les immobilisations incorporelles et les coûts de la recherche et développement

Introduction du chapitre

Dans un environnement économique marqué par l'innovation et le progrès technologique, les entreprises accordent une importance croissante aux investissements immatériels. Contrairement aux actifs corporels traditionnels, les immobilisations incorporelles représentent des éléments non physiques qui contribuent fortement à la création de valeur et à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Parmi ces actifs figurent notamment les brevets, les logiciels, les licences, les marques ainsi que les dépenses liées aux activités de recherche et développement (R&D).

Les coûts R&D occupent aujourd'hui une place stratégique, particulièrement dans les secteurs fondés sur l'innovation tels que l'industrie pharmaceutique. Ces dépenses permettent aux entreprises de développer de nouveaux produits, d'améliorer leurs procédés de production et de renforcer leur position sur le marché. Toutefois, leur traitement comptable soulève plusieurs difficultés en raison de l'incertitude entourant les avantages économiques futurs qu'ils peuvent générer.

Afin d'encadrer la comptabilisation de ces dépenses, les normes comptables internationales, notamment la norme IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles, ont établi des règles précises concernant la distinction entre les phases de recherche et de développement ainsi que les conditions de capitalisation des coûts engagés. Cette réglementation vise à assurer une présentation fidèle des états financiers tout en respectant les principes de prudence et de fiabilité de l'information comptable.

L'objet de ce chapitre est de présenter les notions fondamentales relatives aux immobilisations incorporelles et aux coûts de recherche et développement.

premièrement il sera question d'étudier les caractéristiques et les différentes catégories des immobilisations incorporelles.

deuxièmement, l'accent sera mis sur les fondements conceptuels de la recherche et développement, ainsi que sur leur importance économique et comptable au sein des entreprises modernes.

Pour mener à bien cette étude et répondre aux objectifs fixés, ce chapitre est articulé comme suite :

- ✓ Section 1: Les immobilisations incorporels
- ✓ Section 2: Fondements conceptuels de la recherche et développement (R&D)

Section 1: Les immobilisations incorporels

Cette section aborde la notion d'immobilisation incorporelle, qui occupe une place importante dans la comptabilité moderne, surtout dans les entreprises innovantes, elle vise à définir ces actifs, à préciser leurs caractéristiques et à expliquer leur traitement comptable.

1. Notion d'une immobilisation incorporelle

Selon SCF, Une immobilisation incorporelle est un actif identifiable, non monétaire et immatériel, contrôlé et utilisé par l'entité dans le cadre de ses activités ordinaires. Il s'agit par exemple de fonds commerciaux acquis, de marques, de logiciels informatiques ou autres licences d'exploitation, de franchises, de frais de développement d'un gisement minier destinéà une exploitation commerciale.[1]

Le définition insiste sur la nature non monétaire et immatérielle des actifs, leur indentification et le contrôle exercé par l'entité. L'IAS 38 se concentre sur les avantages économiques futurs, tandis que le SCF précise leur utilisation dans les activitésordinaires etdonne des exemples concrets.

1.1. Caractéristiques des immobilisations incorporelles

Pour qu'un actif immatériel soit qualifié d'immobilisation, il doit respecter trois conditions fondamentales : [2]

1.1.1. caractères identifiables

un actif doit être identifiable lorsqu'il :

- Est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié
- Ou résulte de droits contractuels ou autres droits légaux, que ces droits soient cessibles ou séparables de l'entité ou autres droits et obligations.

1.1.2. contrôle par l'entreprise

une entité contrôle un actif si elle peut obtenir et contrôler les avantages économiques futurs qui en découlent.

1.1.3. avantages économiques futurs

une immobilisation incorporelle doit être en mesure de fournir des avantages économiques futurs pour l'entreprise.

1 RADP. (2008). Arrêté du 26 juillet 2008, "fixant les règles d'évaluation.."op. cit., Art. 121.2.
2 Brun, S. (2006). Les normes comptables internationales IAS/IFRS. Gualino Editeur, EJA-Paris. P. 235.

1.2. La nomenclature des comptes des immobilisations incorporelles

Le Compte 20 " immobilisation incorporelle", peut être subdivisée de la manière suivante :

- **Compte 203 :** " Frais de développement immobilisables " [1]
- **Compte 204:** "logiciels informatique et assimilés"
- **Compte 205:** "Concessions et droits similaires, brevets, licences,marques"
- **Compte 207:** "Ecart d'acquisition(goodwill)"
- **Compte 208:** "autre immobilisations corporelles .

Le tableau ci-dessous récapitule les différents comptes dédiés aux immobilisations incorporelles :

Tableau N° 2.1 : Les comptes des immobilisations incorporelles.

N° Compte	Nom du compte	Eléments constitutifs
203	Frais de recherche et de Développement	Les frais de recherche ne peuvent pas portés à l'actif. Les frais de développement d'un projet engagés par l'entité pour son propre compte peuvent être
204	Logiciel informatique Et assimilés	Débit du coût d'acquisition des licences se rapportant à l'utilisation de logiciels par la contrepartie des comptes de tiers ou les comptes financiers.
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	Dépenses fait pour obtenir l'avantage qui constitue la protection de certaines conditions au titulaire d'une concession, à l'inventeur, à l'auteur ou bien au bénéficiaire du droit d'exploitation de ces éléments.
207	Ecart d'acquisition-Goodwill	Il enregistre les écarts d'acquisition résultant d'un regroupement d'entreprise
208	Autres immobilisations incorporelles	Il représente la valeur des éléments incorporels du fonds de commerce (clientèles, achalandage, droit au bail)

1 Dumalanéde, E. Abdelhamid, B. (2009). comptabilité général. édition BERTI. Alger. P162.

Source: Maeso, R. (2007). Comptabilité financière-opérations courantes en 29 fiches. 8ème éd, dunod, Paris, P. 72,73.

2. Evaluation des immobilisations incorporelles

2.1. Evaluation initial

Une immobilisation incorporelle doit être évaluée initialement à son cout.

La modèle du cout s'applique, que l'immobilisation incorporelle soit acquise à l'extérieure ou qu'elle soit générée en interne.

Pour une immobilisation incorporelle générée en interne, le cout est égal à la somme des dépenses encourues, à partir de la date à laquelle cette immobilisation incorporelle satisfait pour la première fois aux critères de comptabilisation.[1]

Le tableau suivante expose les méthodes d'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle, variant selon son mode d'acquisition :

Tableau N° 2.2 : L'évaluation initiale des immobilisation incorporelle en fonction de la manière d'acquisition

Immobilisation incorporelle	Cout de comptabilisation initiale
Acquise séparément	Coût d'acquisition
Générée en interne	Coût de production (coûts directs)
Acquise par voie d'échange	Juste valeur (ou à défaut à la valeur comptable de l'actif remis en échange)
Acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	Juste valeur à la date du regroupement d'entreprises

Source: Andernack, I. (2013). l'essentiel des IFRS . Édition Eyrolles, Paris. P. 98.

1 Colmant, B., Michel, P. A., Tondeur, H. (2013). Les normes IAS-IFRS : une nouvelle comptabilité financière. Pearson France. P. 92

2.2. Traitment comptable

2.2.1. les immobilisations incorporelles acquises (achat)

Le cout d'une immobilisation incorporelle acquise séparément comprend son le prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non remboursables, après déduction des remises et rabais commerciaux et tous les couts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation

la comptabilisation d'aquisition des immobilisations incorporelles passe comme suit :

Numero de compte		Date d'entrée	Montants	
debit	**credit**			
20X		Immobilisation incorporelle	Cout d'aquisition	
	512	Banque compte courant		Cout d'aquisition

2.2.2. les immobilisation incorporelle générée en interne

Une immobilisation incorporelle générée en interne est un actif sans substance physique créé par l'entreprise elle-même (comme un logiciel ou un brevet).

Elle ne peut être inscrite à l'actif du bilan que si elle remplit des critères stricts de rentabilité et de faisabilité.[1]

Le traitement comptable se divise en deux phases :

- **la phase de la recherche**

Les dépenses pour la recherche doivent être comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues et non en immobilisations incorporelles.[2]

Aussi la norme IAS 38 considère que, pendant la phase de recherche, une entreprise est incapable de prouver l'existence d'une immobilisation incorporelle qui générera des avantages économiques futurs probables.

La comptabilisation passe comme suit :

2 RADP. (2008). Arrêté du 26 juillet 2008, "fixant les règles d'évaluation.."op. cit., Art 121.15.

Numero de compte		Date	Montants	
debit	**credit**			
6XX		Charge	XXX	
	512	Banque compte courant		XXX

- **la phase du développement**

Les dépenses relatives à la phase de développement sont immobilisées si elles repondent aux conditions suivantes: [1]

- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuable à l'immobilisation incorporelle au cours de sont développement.
- Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle, la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

La comptabilisation passe comme suit :

Numero de compte		Date	Montants	
debit	**credit**			
203		Frias de Développement immobilisé	Cout de production	
	731	Production immobilisé d'actif incorporel		Cout de production

2.2.3. les immobilisation acquise dans le cadre de regroupement

Les immobilisations acquises dans le cadre d'un regrepement d'entreprises en cas d'acquisition, fusion, consolidation). sont traitées dans le cadre de IFRS 3 (Business Combinations).

Dans le cadre d'un regroupement, le cout est alors la juste valeur à la date d'acquisition du bien. Il faudra que cette immobilisation réponde aux critères de l'IAS 38 d'identification pour être enregistrée en tant que telle. Sinon, elle sera valorisée dans le GOOD WILL.

La comptabilisation passe comme suit :

1 Ibid. Art. 121.16.

Numero de compte		Date	Montants	
debit	**credit**			
207		GoodWill	Juste Valeur	
	512	Banque compte courant		Juste Valeur

2.2.4. les immobilisation acquise à titre gratuit :

Les immobilisations acquise a titre gratuit sont évalué à un pris symbolique majoré des frais des préparations a la mise en service.

La comptabilisation passe comme suit :

Numero de compte		Date d'aquisiton	Montants	
debit	**credit**			
20X		Immobilisation incorporelle	Frais de mise en service	
	77	Elément extraordinaire (produit)		Frais de mise en service

2.2.5. les dépense ultérieure

Les dépenses ultérieures (ou coûts de maintenance et de remplacement) sont des frais engagés après l'acquisition initiale d'une immobilisation.

Pour être comptabilisées à l'actif (immobilisées), ces dépenses doivent générer des avantages économiques futurs et être rattachées à un composant distinct.

Le traitement comptable se divise en deux options : [1]

- **Comptabilisées en charges** : Si elles ne modifient pas le niveau de performance d'origine. Ainsi, toute dépense d'entretien d'un actif incorporel doit être comptabilisée en charge, dont notamment les dépenses ultérieures relatives auxmarques ou aux bases de données clients.
- **Comptabilisées à l'actif**: Si elles contribuent à générer des avantages économiques supérieurs à ceux définis à l'origine de l'inscription à l'actif, à condition qu'elles puissent être évaluées et attribuées à l'actif.

1 Ibid.

2.3. Evaluation postérieure à la comptabilisation initiale

Après leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles peuvent être évaluées selon l'un des deux modèles prévus par la norme IAS 38 : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le choix du modèle comptable constitue une méthode comptable qui doit être appliquée de manière cohérente à l'ensemble des actifs appartenant à une même catégorie d'immobilisations incorporelles. Toutefois, lorsque certains actifs ne disposent pas d'un marché financier actif permettant de déterminer leur juste valeur de façon fiable, ils ne peuvent être évalués selon le modèle de la réévaluation et demeurent comptabilisés selon le modèle du coût.[1]

2.3.1. le modèle du coût

Le modèle du coût constitue la méthode d'évaluation la plus couramment utilisée en pratique.

Selon ce modèle, une immobilisation incorporelle est maintenue au coût historique, diminué du cumul des amortissements ainsi que du cumul des pertes de valeur éventuellement constatées. Cette approche repose sur le principe de prudence et assure une évaluation stable de l'actif tout au long de sa durée d'utilité.

2.3.2. le modèle de la réévaluation

IAS 38 autorise l'application du modèle de la réévaluation, selon lequel une immobilisation incorporelle est comptabilisée à sa juste valeur à la date de la réévaluation, diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur constatés après cette date.

La juste valeur doit être déterminée par référence à un marché actif, et les réévaluations doivent être effectuées avec une fréquence suffisante afin que la valeur comptable ne diffère pas de manière significative de la juste valeur à la date de clôture.[2]

L'application de ce modèle est toutefois strictement encadrée. En effet, la réévaluation n'est autorisée que lorsque la juste valeur peut être déterminée de manière fiable grâce à l'existence d'un marché actif. [3]

En outre, lorsqu'une entité choisit le modèle de la réévaluation, celui-ci doit être appliqué à l'ensemble des immobilisations appartenant à la même catégorie, afin de garantir la cohérence et la comparabilité de l'information financière.

Dans le cas où aucun marché actif n'existe pour une immobilisation incorporelle appartenant à une catégorie réévaluée, cet actif demeure évalué selon le modèle du coût.

1 IASB. (2020). IAS 38 – Intangible Assets. IFRS Foundation. Paragraphe 74.
2 Ibid. Paragraphe 75-76.
3 Epstein, Barry J., Jermakowicz, Eva K. (2010). Interpretation and Application of IFRS Standards, Wiley, P.659.

En pratique, cette situation est fréquente, car les marchés actifs pour les immobilisations incorporelles demeurent relativement rares, notamment pour les marques, les brevets, les logiciels développés spécifiquement ou les relations clientèle.[1]

A savoir que Un marché actif est un marché ou : [2]

- Les produits négociés sont homogène.
- Qui se caractérise par la transparence.
- Les vendeurs et acheteurs y accèdent librement.
- Les prix sont publies.

2.3.3. amortissement des immobilisations incorporelles

Selon les dispositions de l'article 121-13 de l'arrêté du 26 juillet 2008, les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée doivent être amorties de manière systématique sur leur durée probable d'utilisation. En principe, cette durée ne peut excéder vingt (20) ans. Lorsqu'une durée supérieure est retenue, l'entité est tenue d'en fournir une justification détaillée dans l'annexe aux états financiers. Cette règle vise à assurer une répartition fidèle du coût de l'actif sur la période durant laquelle celui-ci procure des avantages économiques à l'entreprise.[3]

Le montant amortissable correspond au coût d'acquisition ou de production de l'immobilisation, diminué de sa valeur résiduelle. En pratique, cette dernière est généralement considérée comme nulle pour la majorité des immobilisations incorporelles, sauf lorsqu'il existe un engagement ferme de rachat ou un marché actif permettant d'en estimer la valeur résiduelle de manière fiable.[4]

Le mode d'amortissement retenu doit refléter le rythme selon lequel les avantages économiques futurs attachés à l'actif sont consommés par l'entreprise. Lorsque ce rythme ne peut être déterminé avec suffisamment de fiabilité, le mode linéaire constitue la méthode d'amortissement par défaut.

En outre, la durée d'utilité ainsi que la méthode d'amortissement doivent être réexaminées à chaque clôture d'exercice afin de vérifier qu'elles demeurent adaptées aux conditions d'utilisation de l'actif. Toute modification est comptabilisée comme un changement d'estimation comptable.[5]

Par ailleurs, les immobilisations incorporelles amortissables doivent également être examinées afin de détecter l'existence d'éventuels indices de perte de valeur.

1 ERNST & YOUNG. International GAAP 2024, Wiley, chapitre consacré à IAS 38. PP. 1540-1555
2 Ibid.
3 RADP. (2008). Arrêté du 26 juillet 2008, “fixant les règles d’évaluation..”op. cit., Art. 121.13.
4 IASB. (2020). Op.cit,. IFRS Foundation. Paragraphe 97-100.
5 Ibid., Paragraphe. 104-106.

Lorsqu'un tel indice est identifié, l'entreprise procède à un test de dépréciation, conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, laquelle correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de l'utilisation de l'actif.

Si, au cours des exercices ultérieurs, la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur comptable, la perte de valeur peut faire l'objet d'une reprise dans les limites prévues par la norme.[1]

Le mode d'amortissement utilisé doit traduire le rythme de consommation par l'entreprise des avantages économiques futurs de l'actif .si ce rythme ne peut être déterminé de façon fiable, le mode linéaire doit être appliqué .le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle est déterminé après déduction de la valeur résiduelle .toutefois cette dernière est réputée nulle. Il est impératif de s'assurer qu'à la clôture de chaque exercice, la durée et la méthode.[2]

L'enregistrement comptable de l'amortissement passe comme suit selon SCF :

Numero de compte		**31/12/N**	**Montants**	
debit	**credit**			
681		Dotation Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur – actifs non courants	XXX	
	280	Amortissment sur immobilisations incorporelles		XXX

2.3.4. dépréciation des immobilisations incorporelles

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les immobilisations incorporelles doivent être soumises à une évaluation régulière afin de vérifier que leur valeur comptable n'excède pas leur valeur recouvrable. Les actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie, ainsi que ceux qui ne sont pas encore prêts à être utilisés, doivent faire l'objet d'un test annuel obligatoire de dépréciation. En revanche, les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminée ne sont soumises à ce test qu'en présence d'indices révélant une éventuelle perte de valeur. [3]

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'immobilisation devient supérieure à sa valeur recouvrable. Selon IAS 36, cette dernière correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité, laquelle est

1 Ibid., Paragraphe 6 et 110-116.
2 RADP. (2008). Arrêté du 26 juillet 2008, "fixant les règles d'évaluation.."op. cit., Art. 121.7.
3 IASB. (2020). Op.cit,. IFRS Foundation. Paragraphe. 9-10.

déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilisation. [1]

Lorsque les circonstances ayant justifié la constatation d'une perte de valeur disparaissent ou évoluent favorablement, la norme prévoit la reprise de la dépréciation, dans la limite de la valeur comptable qui aurait été constatée si aucune dépréciation n'avait été enregistrée antérieurement. [2]

L'enregistrement comptable typique du SCF passe comme suit :

- **Lors de la constatation de la Perte de Valeur**

Numero de compte		**Date**	**Montants**	
debit	**credit**			
681		Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur – actifs non courants	XXX	
	290	Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles		XXX

- **Révaluation**

Si le montant de la perte a augmenté: même écriture précedente.

Si le montant de la perte a diminué ou est annulé :

Numero de compte		**31/12/N**	**Montants**	
debit	**credit**			
290		Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles	XXX	
	781	Reprises d'exploitation sur pertes de valeur et provisions – actifs non courants		XXX

1 Ibid. Paragrphes. 6. et 30-57.
2 Ibid. Pragraphes. 110-116.

3. Les divergence entre PCN et SCF en cadre des immbobilsations

Le passage du PCN (Plan Comptable National de 1975) au SCF (Système Comptable Financier) marque un tournant majeur vers l'alignement avec les standards internationaux (IAS/IFRS).

Tableau N° 2.3 : Compariason entre PCN et SCF

Caractéristique / Traitement	Le nouveau SCF	Le PCN 1975
Goodwill généré en interne	Comptabilisé directement en charges	Activé en valeurs incorporelles
Frais de Développement	Comptabilisés immobilisations incorporelles	Tous les frais (R&D) sont considérés comme des charges
Frais préliminaires	Comptabilisés en charges	Comptabilisés en investissements (amortissables)
Valeur résiduelle	Déduite pour déterminer le montant amortissable	Non prise en compte dans le montant amortissable
durée et méthode d'amortissement	Basées uniquement sur des facteurs économiques	souvent influencées par des considérations fiscales
Révision des durées / méthodes	Non imposées (les dispositions algériennes prévoyaient peu de choses)	Non imposées (les dispositions algériennes prévoyaient peu de choses)
durée d'amortissement globale	Jusqu'à 20 ans	Fixée à 5 ans maximum (spécifique aux frais préliminaires)

Source: Merouani, S. (2007). le projet du nouveau système comptable financier algérien. [mémoire de magister, École Supérieure de Commerce, Alger], (ESC d'Alger). PP. 127-129.

A partir du tableau présenté au-dessus, nous pouvons constater de multiple divergences, dans le cadre de la gestion des immobilisations, entre le PCN de 1975 et SCF :

- **La primauté de la réalité économique :** Le PCN privilégiait une approche très prudente, imposant de passer en charges certains actifs créateurs de valeur (dépenses de développement) Le SCF corrige cela en permettant l'activation de ces dépenses pour refléter les investissements stratégiques de l'entreprise.[1]

1 Aoudjit, R. (2012). op.cit, P. 11.

- **L'autonomie de l'estimation :** Alors que le PCN subissait l'influence des règles fiscales pour fixer les durées d'amortissement et interdisait de prendre en compte la valeur résiduelle, le SCF responsabilise l'entreprise. Les durées dépendent de l'usage réel de l'actif, et la prise en compte d'une valeur résiduelle permet un calcul de l'amortissement plus précis et plus juste.
- **Un pilotage continu :** L'exigence du SCF de réviser périodiquement (annuellement) les plans d'amortissement témoigne d'une approche dynamique du patrimoine.

Section 2: Fondements conceptuels de la recherche et développement (R&D)

Cette section définit la R&D et explique la différence entre la recherche et le développement, deux phases distinctes ayant des effets comptables différents. Elle permet de comprendre pourquoi les coûts R&D ne sont pas traités de la même manière selon leur nature et leur stade d'avancement.

1. Le concept de la recherche et le développement

1.1. Définition de la recherche

Sur le plan comptable international, la recherche est appréhendée comme une démarche exploratoire rigoureuse. Elle se définit formellement comme une investigation originale et planifiée, entreprise dans l'espoir d'acquérir de nouvelles connaissances et compréhensions scientifiques ou techniques.[1]

À ce stade, aucune application commerciale ou industrielle n'est directement visée, l'objectif principal étant l'enrichissement du capital de connaissances théoriques de l'entité.

1.2. Définition du développement

Le développement intervient en aval de la phase de recherche et matérialise l'application concrète des connaissances acquises. Il correspond à l'application des résultats de la recherche ou d'autres connaissances à un plan ou à une conception en vue de la production de matériaux, dispositifs, produits, procédés, systèmes ou services nouveaux ou substantiellement améliorés. [2]

Cette phase s'inscrit impérativement dans le cadre d'un projet structuré et doit intervenir avant le commencement de la production commerciale ou de l'utilisation opérationnelle.

1.3. Définition de la recherche et développement (R&D)

Le Manuel de Frascati définit la recherche et le développement (R&D) ainsi que ses composantes, la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental, depuis plus d'un demisiècle, et ces définitions ont résisté à l'épreuve du temps.

La R&D est définie comme l'ensemble des actions entreprises délibérément afin de générer de nouvelles connaissances, englobant traditionnellement trois composantes : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental.[3]

1.4. Caractéristiques générales de la R&D

Un ensemble de caractéristiques communes permet d'identifier les activités R&D, même si elles sont réalisées par différents acteurs. Les activités R&D peuvent viser des objectifs spécifiques ou généraux. La R&D vise toujours à produire de nouvelles découvertes,

1 IASB. (2020). Op.cit,. IFRS Foundation. Paragraphe. 8.
2 Ibid.
3 OCDE. (2015). Lignes directrices pour le recueil et la communication des données sur la recherche et le développement expérimental - Manuel de Frascati .6e éd. Éditions OCDE. P. 44.

selon le cadre international L'activité doit satisfaire cinq critères fondamentaux.[1]

1.4.1. la nouveauté

Pour être qualifiée R&D, une activité doit d'abord viser la nouveauté en générant des connaissances inédites qui dépassent l'état de l'art actuel de votre secteur.

1.4.2. la créativité

Elle exige de la créativité à travers des concepts originaux et des hypothèses nouvelles, ce qui exclut le travail routinier ou les simples mises à niveau.

1.4.3. l'incertitude

Le processus implique une réelle incertitude puisque le résultat final et le chemin pour y parvenir ne peuvent être prédits au départ en raison de verrous techniques.

1.4.4. la systématisation

Pour encadrer cela, la démarche est obligatoirement systématique, c'est-à-dire planifiée, budgétisée et rigoureusement documentée à chaque étape.

1.4.5. la transférabilité / reproductibilité

Enfin, le projet doit garantir la transférabilité et la reproductibilité en laissant une trace écrite claire pour que d'autres professionnels puissent comprendre, vérifier et répéter précisément les mêmes résultats.

1.5. La typologie de la R&D

La compréhension fine de la recherche et développement (R&D) exige de dépasser la simple validation de ses critères d'identification pour analyser sa structure interne.

Conformément aux directives du Manuel de Frascati, la R&D n'est pas un bloc homogène, mais un continuum d'activités découpé en trois catégories interconnectées

Il existe trois types R&D :[2]

- **recherche fondamentale** : la production de connaissances théoriques pures
- **recherche appliquée** : la matérialisation opérationnelle des concepts
- **développement expérimental** : le chaînon vers l'innovation de produits et procédés

La distinction entre ces phases repose essentiellement sur le degré d'abstraction des travaux et la présence ou l'absence d'un objectif commercial ou pratique immédiat.

1 Ibid PP. 46-48
2 Ibid. PP. 50-52.

2. Innovation au cœur de la R&D

2.1. Notion de l'innovation

L'innovation englobe une multitude de concepts, rendant complexe l'établissement d'une définition unifiée. Autrefois cantonnée au seul domaine technologique, elle traverse désormais l'ensemble des sphères économiques et sociales.

La recherche et le développement (R&D) sont considérés comme la principale source d'innovation et de renouvellement, et garantissent la pérennité de l'organisation sur le marché. une gestion améliorée ou renouvelée de la R&D, de la technologie et de l'innovation constitue un facteur critique de succès pour les entreprises PME. [1]

La littérature académique s'accorde généralement à la décrire comme une démarche organisée visant le changement, générant ainsi de nouvelles opportunités de progrès économique et social.[2]

une autre definiton sur le plan macroéconomique, l'innovation est conceptualisée comme l'introduction d'une nouveauté rompant l'équilibre du marché, stimulant le cycle économique à travers le mécanisme célèbre de la « destruction créatrice ».[3]

2.2. Types de l'innovation

L'innovation se décline en plusieurs types, déterminés selon de nombreux critères, notamment :

2.2.1. classification selon la nature de l'innovation

Selon ce critère, on distingue les types d'innovation suivants :[4]

- **Innovation produit :** Elle consiste à ajouter un nouveau produit ou service, ou à améliorer significativement ses caractéristiques ou ses domaines d'application. L'objectif général est d'accroître les avantages pour le client et de répondre à de nouveaux besoins.
- **Innovation de procédé ou de méthode de production :** Elle implique la mise en œuvre d'une méthode de production ou de distribution nouvelle ou améliorée. Elle peut également inclure une modification de l'organisation de la production afin de simplifier le processus et de réduire les coûts.
- **Innovation organisationnelle :** Elle consiste à mettre en place une nouvelle structure organisationnelle au sein de l'entreprise ou dans ses relations externes. L'innovation organisationnelle vise à améliorer la performance de l'organisation en réduisant les

1 Raymond, L. St-Pierre, J. (2007). La R&D en tant que déterminant de l'innovation dans les PME: Essai de clarification empirique. Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat, Canada. Disponible sur Hal.sience. P 14.
2 J-Yves Prax (2015). Le manuel du knowledge management : une approche de la deuxième génération, dunod, P. 45.
3 Schumpeter, J. (1934). The Theory of Economic development. Harvard University Press, P. 140.
4 Boly, V. (2008). Ingénierie de l'innovation. Lavoisier, Paris, P. 37.

coûts administratifs. Elle peut également être considérée comme une forme d'innovation de procédé.

- **Innovation marketing :** Elle vise à mieux satisfaire les besoins des consommateurs, à ouvrir de nouveaux marchés ou à repositionner le marché afin de commercialiser un nouveau produit ou d'augmenter les ventes. Elle repose sur l'application de nouvelles méthodes marketing. Ce type d'innovation est lié à l'innovation de procédé.

2.2.2. classification selon le degré d'innovation

Cette classification comprend :[1]

- **Innovation radicale :** Ce type d'innovation engendre des bouleversements et des transformations profondes de l'environnement technologique et constitue une source d'innovations ultérieures. L'innovation radicale est considérée comme un moteur de croissance économique et un facteur de transformation des structures industrielles et d'amélioration du bien-être social.
- **Innovation partielle :** Ce type d'innovation consiste en des améliorations partielles des fonctions et des performances d'un produit ou d'un service existant. L'innovation partielle contribue à la diversité, au dynamisme et à la continuité des développements économiques.

2.3. Le rôle ambivalent des brevets dans l'industrie pharmaceutique

L'industrie pharmaceutique contemporaine repose de moins en moins sur des ruptures technologiques absolues, évoluant plutôt vers un modèle d'innovation cumulatif.

La recherche et développement (R&D) dans ce secteur s'appuie désormais sur l'exploitation routinière des technologies existantes et sur des améliorations incrémentales. Cette dynamique pousse les entreprises rivales à développer des médicaments dits d'imitation (me-too drugs), qui n'apportent pas de réel progrès thérapeutique mais s'émulent mutuellement pour capter des parts de marché.

Cette stratégie d'innovation incrémentale, qui inclut des modifications mineures ou l'identification de nouveaux usages pour des molécules connues, répond souvent à un objectif purement commercial. En effet, à l'approche de l'expiration des brevets d'origine, le dépôt de nouveaux brevets secondaires permet aux firmes de prolonger artificiellement leur exclusivité commerciale sur le marché.

Dès lors, le système des brevets joue un rôle profondément ambivalent. Si les brevets sont conçus à l'origine pour inciter la création de nouveaux produits bénéfiques à la société, leur nature même restreint la diffusion des innovations qu'ils sont censés promouvoir. Dans un contexte où le progrès scientifique est cumulatif, une protection excessive accordée aux

1 Rahmouni, M., Yildizoglu, M. (2011). Motivations et déterminants de l'innovation technologique : Un survol des théories modernes (Cahiers du *GREThA* n° 10). Université Montesquieu Bordeaux IV ,PP. 5-6.

producteurs de première génération dresse des barrières strictes pour les chercheurs de seconde génération, ralentissant ainsi le rythme global de la découverte médicale.[1]

3. Le cadre institutionnel et fiscal de la R&D pharmaceutique

L'émergence d'une industrie nationale innovante repose sur une articulation rigoureuse entre le pilotage stratégique de l'État, la définition légale des secteurs clés et les incitations fiscales. En Algérie, cette dynamique s'opérationnalise à travers la convergence de la législation sanitaire, l'organisation centrale des ministères de tutelle et les mécanismes d'allègement de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS).

3.1. L'ancrage légal et le soutien de l'état à la filière

Le soutien de l'État aux activités de recherche n'est pas seulement fiscal, il est d'abord inscrit comme une priorité de santé publique. L'article 206 de la Loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la santé, consacre cette orientation en stipulant que l'État soutient, via des mesures incitatives, la production nationale et encourage la R&D pharmaceutique, notamment par la promotion de l'investissement dans ce domaine.[2]

Pour délimiter le champ d'application de ces encouragements, l'article 207 de la même loi dresse une typologie exhaustive des produits pharmaceutiques. Cette clarification juridique permet aux gestionnaires et aux contrôleurs fiscaux d'identifier avec précision les segments industriels éligibles aux dispositifs de soutien :[3]

- Les médicaments.
- Les produits chimiques officinaux.
- Les produits galéniques.
- Les matières premières à usage pharmaceutique.
- Les aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales.
- Tout autre produit nécessaire à la médecine humaine.

3.2. Le pilotage institutionnel et les attributions du ministère de tutelle

Pour traduire ces orientations législatives en actions concrètes, l'appareil d'État s'est doté de structures spécifiques. Le Décret exécutif n° 23-411 du 20 novembre 2023 fixe les attributions du ministre de l'Industrie et de la Production Pharmaceutique, lui conférant un rôle central dans l'arène de l'innovation : [4]

- **Au titre de la production pharmaceutique:** Le ministre assure la promotion et le développement de la recherche et des études cliniques (dont il délivre les autorisations)

1 Correa, C. M. (2004). Ownership of knowledge — the role of patents in pharmaceutical R&D. Bulletin of the World Health Organization, 82(10). PP. 785-786.
2 RADP. (2018). Loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la santé, Art. 206.
3 Ibid., Art. 207.
4 RADP. (2023). Décret exécutif n° 23-411 du 20 novembre 2023 fixant les attributions du ministre de l'industrie et de la production pharmaceutique, Art. 4-5.

et propose des mesures concertées pour renforcer les capacités de formation en R&D pharmaceutique.

- **Au titre de la qualité, de l'innovation et de la propriété industrielle:** Il veille à la mise en œuvre de la politique nationale de promotion de la qualité et définit les mécanismes nécessaires pour soutenir l'accès et l'intégration des nouvelles technologies. L'accent est explicitement mis sur l'encouragement de la R&D au sein des entreprises et des établissements pharmaceutiques, ainsi que sur la valorisation commerciale des produits issus de la recherche.

Sur le plan opérationnel, le Décret exécutif n° 23-412 du 20 novembre 2023 organise l'administration centrale du ministère et crée, à cet effet, une structure technique dédiée. L'article 2 confie à la Sous-direction de la promotion de l'innovation les missions stratégiques suivantes :[1]

- Définir la stratégie nationale R&D.
- Accompagner les entreprises à fort potentiel.
- Déployer les réseaux d'appui technologique.
- Promouvoir la coopération internationale.

3.3. Le mécanisme d'abattement fiscal et ses plafonds financiers

Ce déploiement institutionnel trouve sa contrepartie incitative dans l'arsenal fiscal. L'article 10 de la Loi de finances pour 2025 crée l'article 147 *quater* au sein du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées (CIDTA). Les dépenses engagées dans des activités R&D en interne ou via des programmes d'innovation ouverte menés avec des entités labellisées « start-up » ou « incubateur » ouvrent droit à un abattement pour la détermination du bénéfice imposable.

Ce dispositif d'optimisation légale est soumis à une double limitation quantitative : [2]

- **La limite relative:** L'abattement est plafonné à concurrence de 30 % du bénéfice comptable de l'exercice.
- **Le plafond absolu:** Le montant déductible ne peut en aucun cas excéder deux cent millions de dinars algériens (200 000 000 DA).

En cas de cumul (projets R&D interne et partenariats d'innovation ouverte), ces enveloppes sont d'ailleurs fusionnées sous ce plafond unique non extensible (30 % et 200 000 000 DA).[3]

1 RADP. (2023). Décret exécutif n° 23-412 du 20 novembre 2023 portant organisation de l'administration centrale du ministère, Art. 2.
2 RADP. (2024). Loi n° 24-08 du 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025, Art. 10.
3 Ibid.

3.4. Typologie et critères d'éligibilité des dépenses R&D déductibles

L'Arrêté interministériel du 22 avril 2025 (venu substituer l'ancien article 171 du CIDTA par le nouvel article 147 quater) dresse la nomenclature des charges admises en déduction, réparties en quatre catégories opérationnelles : [1]

- **Les dépenses de fonctionnement interne (Art. 2):** Elles englobent les rémunérations du personnel affecté au projet. L'admission fiscale de cette sous-section est conditionnée par le niveau académique : l'équipe doit être composée au minimum de 20 % de titulaires d'un doctorat, et les autres membres doivent détenir au moins un diplôme d'ingénieur d'État ou de master (le personnel diplômé en sciences humaines et sociales étant expressément exclu). Les autres charges de fonctionnement et les dotations aux amortissements des immobilisations affectées au projet sont tolérées dans la limite d'un plafond de 50 % de la masse salariale éligible.
- **Les services extérieurs:** Sont éligibles les frais liés aux travaux de recherche externalisés auprès des universités publiques et des centres publics de recherche scientifique.
- **La propriété intellectuelle:** Sont déductibles les coûts d'acquisition, de dépôt et de protection nationale et internationale des brevets d'invention.
- **L'homologation et la normalisation:** Les frais engagés auprès d'agences ou d'organismes accrédités pour certifier les process ou les produits entrent dans l'assiette de l'abattement.

3.5. Le cadre contractuel de l'innovation ouverte

Pour que les dépenses associées à l'innovation ouverte soient validées par l'administration fiscale, l'article 3 et l'article 4 de l'Arrêté interministériel du 22 avril 2025 imposent la conclusion d'un contrat d'innovation ouverte d'une durée minimale de six (6) mois avec une structure détentrice du label « start-up » ou « incubateur ». En vertu de l'article 5, ce contrat doit obligatoirement comporter des clauses explicites : l'objet, la durée, les livrables attendus, les obligations des parties, les montants financiers (mensuels et globaux), le partage de la propriété intellectuelle et les modalités de résiliation.[2]

3.6. Obligations déclaratives et formalités de contrôle fiscal

L'octroi des avantages fiscaux est subordonné à un formalisme rigoureux. L'entreprise doit obligatoirement renseigner et signer un formulaire via la plateforme numérique conjointe du ministère chargé de l'Économie de la connaissance et du ministère chargé de la Recherche scientifique (Art. 6). de plus, lors de tout contrôle ou réquisition de l'administration fiscale, l'entreprise doit produire le dossier justificatif suivant (Art. 7) :[3]

1 RADP. (2025). Arrêté interministériel du 22 avril 2025 définissant les dépenses R&D éligibles à la déduction du bénéfice imposable, Art. 2.
2 Ibid., Art. 3 et 4.
3 Ibid., Art. 6 et 7.

- Le formulaire officiel signé.
- Les copies des diplômes du personnel scientifique (seuil des 20 % de doctorants).
- Une copie certifiée du label de la start-up ou de l'incubateur partenaire.
- Une copie du contrat d'innovation ouverte de 6 mois minimum.
- L'ensemble des pièces comptables (factures, conventions) inhérentes aux dépenses.

3.7. Barème des droits d'enregistrement des produits pharmaceutiques

Parallèlement aux incitations, la Loi de finances pour 2025 (Art. 189 modifiant l'article 115 de la loi de finances pour 1996) encadre le coût d'accès au marché en ajustant les taxes dues lors des demandes d'enregistrement des médicaments ou d'homologation des dispositifs médicaux.

Ces barèmes favorisent nettement la production locale au détriment des importations :[1]

- Médicaments essentiels fabriqués localement : 100 000 DA.
- Médicaments non essentiels fabriqués localement : 150 000 DA.
- Médicaments essentiels importés en l'état : 600 000 DA.
- Médicaments non essentiels importés : Une taxe variable de 2 000 000 DA à 20 000 000 DA.
- Homologation de dispositif médical : Une taxe variable de 50 000 DA à 1 000 000 DA.

Pour les produits importés, le règlement s'effectue par le versement d'un montant équivalent en devises étrangères convertibles. Ces taxes sont affectées à hauteur de 50 % au profit de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques (ANPP) et de 50 % au profit du budget de l'État.[2]

4. Traitement des coûts R&D dans certains pays européens et arabes

Tableau N° 2.3 : Le traitement des Coûts R&D dans certains pays Européens et Arabes

1 RADP (2024). Loi de finances pour 2025. op. cit., Art. 189.
2 Ibid.

Critère	Cout de la recherche et développement (R&D)
Arabie Saoudite	Les coûts de recherche sont traités comme des charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts de développement peuvent être capitalisés et amortis dans certains cas spécifiques (Norme sur les coûts de recherche et développement, publiée en décembre 1998).
Égypte	L'actif incorporel généré par la recherche (ou durant la phase de recherche d'un projet interne) sont comptabilisées en charges dès qu'elles sont encourues. .L'actif incorporel résultant du développement est immobilisé si certaines conditions spécifiques sont remplies.
Irak	Le Système Comptable Unifié traite les frais R&D comme un type de dépenses de revenus différées (charge capitalisée) Ces dépenses sont amorties sous forme de tranches annuelles égales, selon la période d'utilité, sans dépasser cinq ans. Ces amortissements sont déduits directement de la valeur des dépenses, et apparaissent en valeur nette dans les immobilisations corporelles.
France	Le processus R&D se divise en trois phases: Recherche fondamentale : les coûts sont comptabilisés en charges. *Recherche appliquée et Développement*. Les coûts de la recherche appliquée et du développement sont inscrits en charges (traitement de base). Ils peuvent être capitalisés uniquement si l'entreprise les réalise pour son propre compte, et sont amortis sur une période maximale de cinq ans.
Normes Comptables Britanniques	Ils s'alignent sur les normes internationales, sauf que la capitalisation des frais de développement et leur amortissement deviennent facultatifs si certaines conditions sont remplies (sur une période maximale de 20 ans) dans des cas spécifiques (SSAP 13).[1]

Source: Frederick D. S. Choi, Carol Ann Frost, and Gary K. Meek. (2002). International Accounting, Pearson Education, Upper Saddle River, New Jersey,. P. 320.

1 Financial Reporting Council, FRS. (2022). 102: The Financial Reporting Standard applicable in the UK and Republic of Ireland. Section 18.

Résumé du chapitre

L'adoption du nouveau référentiel implique la préparation des états financiers sur la base des principes qui rendent l'information publiée plus pertinente qu'auparavant. Ainsi, le principe de la juste valeur, la dépréciation et la réévaluation des actifs et passifs de l'entreprise, l'approche par composants, la primauté de l'économique sur le juridique, etc. représentent des principes d'évaluation et de comptabilisation nouveaux dans le traitement comptable des immobilisations corporelles Le principe de la juste valeur permet l'enregistrement comptable des différentes immobilisations à leur valeur économique, c'estàdire, réelle et non pas sur un coût historique. Autrement dit, ce principe oblige les entreprises à comptabiliser leurs Immobilisations à leur valeur de marché.

Selon le SCF algérien, les immobilisations composées de plusieurs éléments dont la durée d'utilisation diffère d'un composant à l'autre, font l'objet d'un enregistrement comptable distinct lors de leur acquisition et d'un amortissement individuel. Autrement dit, l'entreprise doit présenter pour chaque composant son propre plan d'amortissement dont la durée de celui ci commence de sa mise en œuvre jusqu'à son remplacement, et d'un l'autre coté l'administration fiscale considérée comme étant le premier responsable de lutte contre le phénomène de la fraude, parce qu'elle dispose d'un pouvoir de contrôle, en vue de la recherche de la matière imposable, l'examen des dossiers des contribuables, la détection des actes de dissimulation et leur répression afin de réparer des préjudices causés au trésor public, et cela en reposant sur la collaboration des secteurs concernés, sur des dispositifs législatifs et règlementaires, sur des moyens de contrôle modernes et sur des mesures spécifiques, comme ça, un climat de confiance instaurant la sécurité juridique nécessaire sera crée.

Chapitre 3: Traitement Comptable des Coûts R&D Au Sein de La Sarl Nmc Pharm

Chapitre 3: Traitement comptable des coûts R&D au sein de la sarl NMC Pharm

Introduction du chapitre

L'industrie pharmaceutique est considérée comme l'un des secteurs stratégiques les plus importants au monde, compte tenu de son rôle vital pour la santé humaine et la sécurité sanitaire nationale, son importance a conduit les pouvoirs publics à mettre en place un cadre législatif et réglementaire solide, essentiel pour garantir que les produits pharmaceutiques soient de qualité, d'efficacité et de sécurité conformes aux normes scientifiques car il touche un domaine très sensible de la santé et de la population, la réglementation définit les droits et les devoirs des différents acteurs de le secteur pharmaceutique, notamment les fabricants, les importateurs,cles distributeurs ou bien les grossistes, les pharmaciens d'officine et les médecins.

Les produits pharmaceutiques, et en particulier les médicaments, contribuent non seulement de manière significative au développement économique, mais constituent également une priorité de santé publique et sont indispensables.

La recherche et le développement (R&D) sont considérés comme la pierre angulaire du développement industriel, de la création technologique et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises pharmaceutiques.

Le traitement comptable des coûts R&D représente aujourd'hui une problématique majeure pour les entreprises innovantes, notamment dans le secteur pharmaceutique où les investissements en recherche scientifique et en développement de nouveaux produits sont particulièrement élevés, les dépenses engagées dans ce domaine jouent un rôle déterminant dans la croissance et la compétitivité des entreprises, mais leur comptabilisation demeure complexe en raison des risques et des incertitudes liés aux résultats futurs des projets de recherche.

L'évolution des normes comptables internationales ainsi que l'adoption du Système Comptable Financier (SCF) en Algérie ont profondément influencé les méthodes de traitement comptable des dépenses R&D. Désormais, les entreprises doivent déterminer si ces dépenses doivent être enregistrées immédiatement en charges ou capitalisées en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque certaines conditions sont réunies.

Ce choix comptable peut avoir un impact significatif sur les états financiers, notamment sur le bilan et le tableau des comptes de résultats (TCR).

Dans ce cadre, l'étude appliquée au sein le centre de recheche et Développement (CRD) de la SARL Nmc Pharm permet d'analyser concrètement les pratiques comptables adoptées concernant les coûts R&D, cette entreprise, évoluant dans le secteur pharmaceutique constitue un exemple pertinent pour comprendre les enjeux liés à la comptabilisation des dépenses R&D et leurs répercussions financières.

Ce chapitre sera consacré à l'étude pratique du traitement comptable des coûts R&D au sein de la SARL Nmc Pharm.

Ce chapitre est divisé en deux sections :

- ✓ Section 1: Présentation générale de l'entreprise Nmc Pharm
- ✓ Section 2: Analyse du Traitment Comptable des Couts R&D Et Leur Impact Sur Bilan Et Tableau du Compte des Resultats (TCR)

La première section portera sur la présentation générale de l'entreprise et de ses activités, et son CRD tandis que la seconde analysera le traitement comptable des coûts R&D ainsi que leur impact sur le bilan et le TCR.

Section 1: Présentation générale de l'entreprise NMC Pharm

Cette section présente l'entreprise étudiée, son activité, son organisation et son environnement, elle permet de situer le cadre pratique de l'étude et de comprendre pourquoi la recherche et développement y joue un rôle stratégique.

1. Historique de l'industrie pharmaceutique Algerienne et NMC Pharm

Le secteur pharmaceutique national a connu deux grandes périodes avant et après salibéralisation en 1990 :

1.1. La période du monopole de l'etat (1962 à 1990)

L'industrie pharmaceutique algérienne avant l'indépendance était limitée, la seule entreprise étant BIOTIC fondée en 1952, un autre projet a été lancé à la même période mais ce n'est qu'en 1962 que la société FARMAL a été créée.

Cette période est marquée par une gestion directe du secteur par l'administration sanitaire, une gestion assurée autour de la pharmacie centrale algérienne (PCA), créée en 1963 sous l'autorité du ministère de la santé publique assurée les fonctions de production, de l'importation et de distribution en gros.[1]

Un plan de développement de l'industrie pharmaceutique a été engagé la société nationale des industries chimiques (SNIC) engageait, d'autres projets ont été créés à savoir :

- L'unité de consommables médicaux SOCOTHYD créée en 1970 (Société de Coton Hydrophile & d'Articles d'Hygiène).
- Lancement de projet institut pasteur.

Dans le cadre de la restructuration de toutes les grandes entreprises du secteur public au début des années 1980, la PCA a été restructurée autour de trois institutions « les trois PHARMS » chargée chacune d'entre elle de l'importation et la distribution du médicament :

- ENCOPHARM à l'Est.
- ENOPHARM à l'Ouest.
- ENAPHARM au centre. [2]

La production locale des médicaments a été assurée par l'entreprise nationale de production pharmaceutique (ENPP), créée par le décret 82/161 promulgué en Avril 1982, devient autonome en Février 1989 et donne naissance au groupe Saidal[3] , ainsi que la création de la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), unique structure responsable de l'approvisionnement des structures de santé publique.

1 Hamadi, A. (2013). Vers une approche systémique de la gouvernance: le cas de l'accès aux médicaments en Algérie. [Thèse de doctorat, Université Lille 1]. P. 97.

2 Belhacene, O. Ferfera, MY. (2014). Les effets contrastes de l'implication des laboratoires étrangères dans l'industrie pharmaceutique Algérienne. Algérie, Colloque international, Cinquante ans d'expériences de développement Etat- Economie- Santé. P. 55.

3 http://www.saidalgroup.dz, site consulté le 22/11/2025 à 12:35.

Le secteur pharmaceutique était un secteur réservé à l'Etat, et il était régi par loi n°85/05 du 16 février 1985, relative à la protection et à la promotion de la santé. Malgré des investissements importants dans cette periode l'industrie pharmaceutique n'a pas pu développer et la demande nationale ne peut être satisfaite que par le recours à l'importation.

1.2. La période de libéralisation du secteur (1990 à nos jours)

Le marché pharmaceutique algérien a été libéralisé depuis la promulgation de la loi 90-10 du 14 avril 1990 sur la monnaie et le crédit (LMC), ce texte met fin au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur et la loi 90-16 du 07 août 1990 , qui autorise l'installation en Algérie de grossistes concessionnaires habilités par agrément à effectuer des importations des marchandises destinées à la revente.

L'Etat a également promulgué le décret législatif n°93-12 du 05 octobre1993, relatif à la promotion de l'investissement dont l'objectif ciblé est l'attrait des investissements directs étrangers et nationaux et en1992, publication du décret 92-284 relatif à l'enregistrement des produits pharmaceutiques.

depuis 1995, et dans le cadre du plan d'ajustement structurel (PAS) imposé au pays par les institutions financières internationales, l'Algérie a connu un développement remarquable d'accès aux marchés extérieurs dans toutes les activités économiques.

La société SAIDAL a mis en œuvre un plan de restructuration qui s'est traduit par sa transformation en groupe industriel regroupant trois filiales (Pharmal, Antibiotical et Biotic) en 1997.

En 2009, SAIDAL a augmenté sa part dans le capital de SOMEDIAL à hauteur de 59%, En 2010, elle a acquis 20 % du capital d'IBERAL et sa part dans le capital de TAPHCO est passée de 38,75% à 44,51%, En 2011, SAIDAL a augmenté sa part dans le capital d'IBERAL à hauteur de 60% et En janvier 2014, SAIDAL a procédé par voie d'absorption, à la fusion de ses filiales détenues à 100% : Pharmal, Antibiotical et Biotic.1

Aujourd'hui l'industrie pharmaceutique algérien est déterminée à s'attaquer aux marchés étrangers, bien que ses unités de production n'aient pas encore pu couvrir tous les besoins nationaux, cela explique le nombre important d'importations de produits pharmaceutiques, de plus son expertise dans ce domaine est encore modeste, l'Algérie dépend fortement des importations pour répondre à la demande nationale de médicament et malgré les efforts les exportations algériennes restent faible.

Nmc Pharm est une Société à responsabilité limitée (Sarl) algérienne spécialisée dans le secteur pharmaceutique, Fondée le 26 août 1998 avec un capital social de 160 000 000 DA. Basée à Chlef, l'entreprise emploie 486 personne et concentre ses activités sur la fabrication de produits pharmaceutiques (PP) ainsi que sur la distribution en gros de produits pharmaceutiques et de dispositifs médicaux (DM).

1 http://www.saidalgroup.dz , site consulté le 25/11/2025 à 23:18.

Nmc Pharm collabore avec des fournisseurs de renom tels que Sanofi Aventis et le Groupe Hydra Pharm pour servir un large réseau de clients comprenant des établissements de santé publics et privés, des distributeurs et des pharmacies officine à travers le pays

Nmc Pharm accorde une grande importance à l'respect de réglementation relatif a la fabrication et distribution pharmaceutique, à la sécurité et à la qualité de ses services, elle met en œuvre des mesures et des politiques rigoureuses conformes à les bonnes pratiques de fabrication (BPF) et les bonnes pratiques de distribution (BPD), garantissant ainsi un environnement de travail sûr pour ses employés et la sécurité des produits qu'elle fabrique. Parallèlement, l'entreprise s'engage à satisfaire sa clientèle en écoutant attentivement leurs besoins et leurs attentes, les commentaires et les suggestions des clients sont recueillis dans le but d'amélioration et la fidélisation de la clientèle, qui est crucial dans un secteur ou les prix à la consommation en Algérie sont réglementés notamment par la fixation des marges bénéficiaires des différents professionnels de l'importation, de la production et de la distribution du médicament jusqu'à son achat par le consommateur final.

La mission de NMC s'articule autour de plusieurs axes stratégiques majeurs, à commencer par la production de médicaments à usage humain ainsi que des différentes matières premières nécessaires à la fabrication de produits pharmaceutiques. L'entreprise assure également la commercialisation de ces produits, et plus particulièrement de ceux issus de sa propre fabrication, à travers ses différentes unités commerciales. En parallèle, elle s'investit activement dans la recherche et le développement appliqués au domaine médical et à l'industrie pharmaceutique. NMC œuvre ainsi à la satisfaction des besoins du marché pharmaceutique national, que ce soit par le biais de la production de médicaments génériques ou par l'importation. Enfin, elle place la garantie de la qualité au cœur de ses priorités en prenant en charge le contrôle, l'analyse et la formulation des médicaments

S'appuyant sur une solide expérience de plus de 25 ans et ses relations diverses la Sarl Nmc se positionne comme une entreprise compétitive dans le secteur pharmaceutique en Algérie.

Le tableau suivante présente la fiche descriptive de l'entreprise NMC Pharm, précisant son cadre opérationnel et ses inforamtions.

Tableau N° 3.1: Fiche descriptive de Nmc Pharm

Dénomination	Nmc Pharm
Forme Juridique	Société a responsabilité limité Sarl
Capital Social	160 000 000 DA
Date de Création	26/08/1998
Secteur D'activité	Secteur Pharmaceutique
Type D'agrément	Fabrication PP , Distribution en gros PP DM
Adresse Siège Social	Cité Cherifi Kaddour, Chlef
Siège Secondaire	Radar Zone11, Chlef
Site de Production	Zone Industrielle Oued Sly, Chlef

Source: Conception Personelle a partir des Documents interne de l'entreprise

2. Structure organisationnelle de nmc pharm et de departement recherche et dévelopment (R&D)

En tant qu'établissement pharmaceutique de fabrication et de distribution en gros, NMC Pharm structure son organisation selon la forme juridique définie par ses statuts. Sa direction technique est placée sous la responsabilité d'un pharmacien directeur technique (Pharmacien Responsable). Par ailleurs, l'entreprise est tenue d'assurer une ou plusieurs opérations de production, de contrôle qualité, de libération de produits finis ou de recherche et développement.[1]

Le pharmacien directeur technique est assisté par un (1) ou plusieurs pharmaciens assistants dans l'exercice de ses missions, il peut leur déléguer ses tâches mais pas ses responsabilités. Le nombre de pharmaciens assistants est fixé en fonction de l'effectif du personnel, comme suit :

- un pharmacien assistant par effectif de trente (30) personnes
- un pharmacien assistant de plus par effectif de quarante (40) personnes supplémentaires.[2]

1 RADP. (2021) .Décret exécutif n° 21-82 du 23 février 2021 relatif aux établissements pharmaceutiques et les conditions de leur agrément. Art 6,7,13,14.
2 RADP. (2021). Arrêté du 22 juin 2021 fixant les missions et les qualifications du pharmacien directeur technique et des pharmaciens assistants de l'établissement pharmaceutique de fabrication. Art 7,8.

2.1. Presentation des departements de nmc pharm

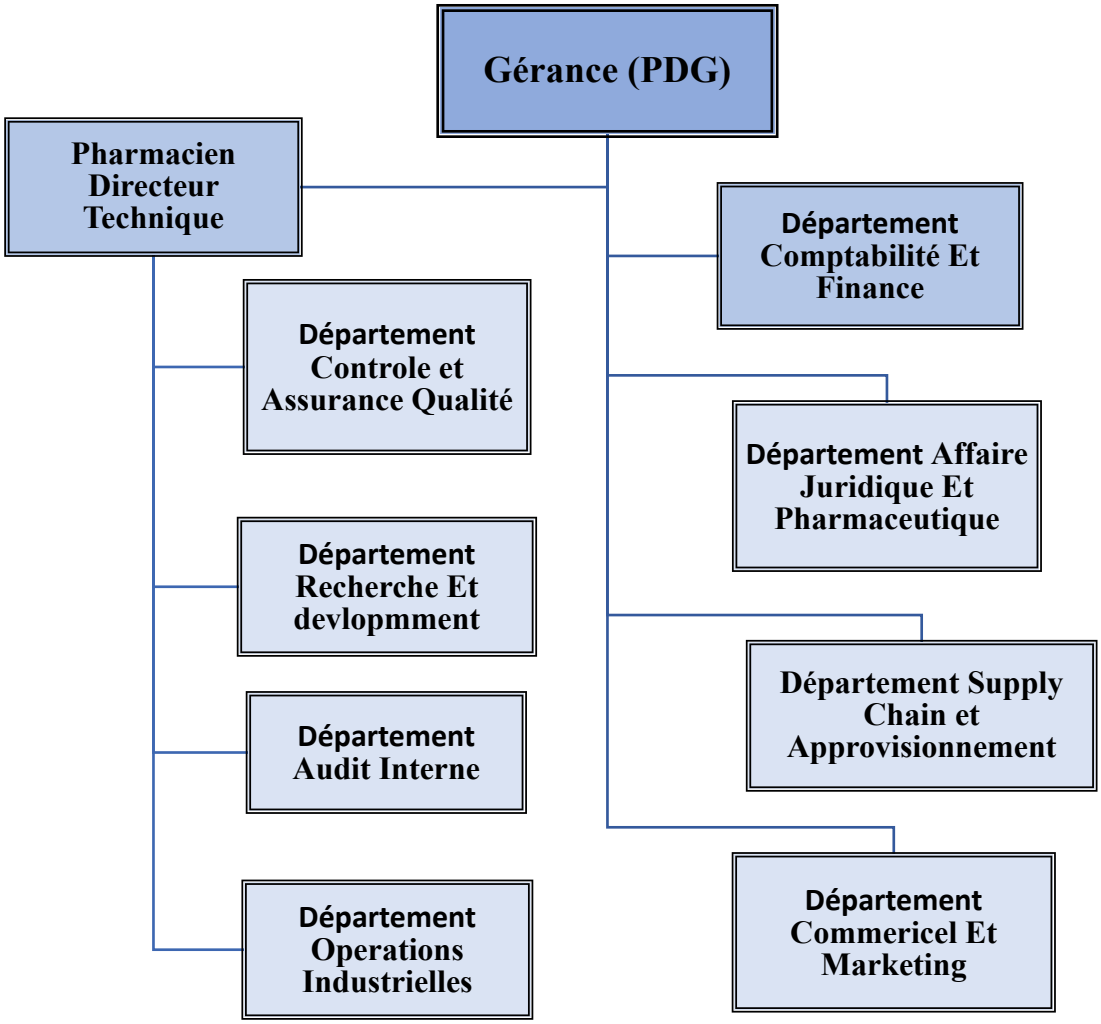
- **Gérance (PDG) :** définit la vision à long terme de la SARL. Il assure la viabilité économique de l'entreprise et valide les investissements majeurs, notamment pour l'outil de production et l'innovation.
- **Département Comptabilité Et Finance :** Il assure la gestion financière, le pilotage de la trésorerie et la comptabilité analytique, il fournit les indicateurs de performance nécessaires pour le contrôle des coûts de production et de distribution.
- **Département Recherche Et Développement (R&D) :** Ce departement est le source de l'innovation, il travaille sur la formulation de nouveaux médicaments ou l'amélioration des produits existants (génériques), en gérant les phases de pré-formulation, les études de stabilité et le transfert technologique vers la production.
- **Département Opérations Industrielles (Production) :** Responsable de la transformation des matières premières en produits finis, ce département gère les lignes de fabrication et de conditionnement tout en veillant au respect des calendriers de production et des procédures opérationnelles standard.
- **Département Qualité (AQ Et CQ) :** En conformité avec décret exécutif n° 22-247, Les exigences fondamentales des bonnes pratiques de fabrication (BPF) portent sur le système qualité pharmaceutique efficace et doté de ressources claires, ce département est scindé en deux unités complémentaires, L'Assurance Qualité (AQ) qui englobe la gestion globale de la qualité et garantit que tous les processus sont strictement conformes aux BPF, et Le Contrôle Qualité (CQ) qui est chargé de l'échantillonnage, des spécifications et des analyses physico-chimiques et microbiologiques, il assure l'organisation documentaire stricte garantissant qu'aucune matière première ou produit fini n'est libéré, utilisé ou distribué avant que sa qualité n'ait été jugée satisfaisante.[1]
- **Département Affaires Juridique Et Pharmaceutique:** Il assure le lien entre l'entreprise et les autorités, ce département prépare les dossiers d'Autorisation de Mise sur le Marché et veille à ce que l'entreprise soit en conformité avec l'évolution constante de la législation pharmaceutique.
- **Département Supply Chain Et Approvisionnement :** Crucial pour une société qui distribue en gros, ce département gère les flux de l'achat des matières premières et articles de conditionnement jusqu'à la gestion des stocks de produits finis et la logistique de distribution.
- **Département Commercial Et Marketing :** Il définit la stratégie de vente et la promotion des produits auprès des professionnels de santé, dans un contexte de vente en gros, il gère également les relations avec les grands comptes et la force de vente sur le terrain.

1 RADP. (2022). Décret exécutif n°22-247 du 30 juin 2022 relatif aux règles de bonnes pratiques de fabrication des produits pharmaceutiques à usage de la médecine humaine, Art. 6-7-8-17.

- **Département Audit Interne :** Ce service évalue l'efficacité et securité des processus internes et la maîtrise des risques, il s'assure que les procédures internes sont appliquées afin d'optimiser les performances et de prévenir les non-conformités avant les inspections officielles.

La figure suivante illustre l'organigramme de Nmc Pharm, détaillant la structure hiérarchique et fonctionnelle de l'entreprise.

Figure N° (3.1): Organigramme de Nmc Pharm



Source : Conception Personelle a partir de Document interne du department R&D, Service Documentation

2.2. Role de pharmacien directeur technique

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juin 2021 et décret exécutif n° 22-247 du 30 juin 2022, le Pharmacien Directeur Technique (Pharmacien Responsable) est le garant de la santé publique au sein de l'etablissment pharmaceutique, il constitue le responsable légal et technique des activités pharmaceutiques exercées au sein de l'établissement. et s'assure du respect strict de la réglementation et les bon pratique de (fabrication, stocakge,distribution).Il est investi ainsi que les pharmaciens assistants d'une mission de :[1]

- Garantir la conformité réglementaire des opérations pharmaceutiques aux textes en vigueur et aux exigences d'enregistrement ou d'homologation.
- Assurer la mise en œuvre du système qualité pharmaceutique, en veillant à son efficacité, à sa traçabilité et à son amélioration continue.
- Participer à l'élaboration des programmes de recherche et de développement (R&D).
- Mettre en œuvre des audits internes et des autoinspections à intervalles réguliers.
- Exercer l'autorité hiérarchique sur tout le personnel lié aux activités qu'il organise et surveille et signaler aux dirigeants de l'établissement tout obstacle ou limitation à l'exercice de ses missions.
- Organiser et superviser les activités techniques de l'établissement, notamment la fabrication, la pharmacovigilance, la matériovigilance, le contrôle qualité.
- Déclarer aux autorités compétentes les informations requises, notamment les stocks, les produits périmés, les produits retirés ou incinérés, toute difficulté d'exercice ou tout désaccord réglementaire, les modifications ayant un impact sur la qualité, la sécurité ou l'efficacité.
- Coordonner les rappels et retraits de lots en cas de non-conformité ou de risque pour la santé publique.

2.3. Organisation de departement R&D

L'entreprise Nmc Pharm consacre une part importante de son chiffre d'affaires à son departement de Recherche et Développement. Doté d'équipements de pointe et d'un personnel hautement qualifié, ce departement assure la pérennité et le développement continu de l'entreprise.

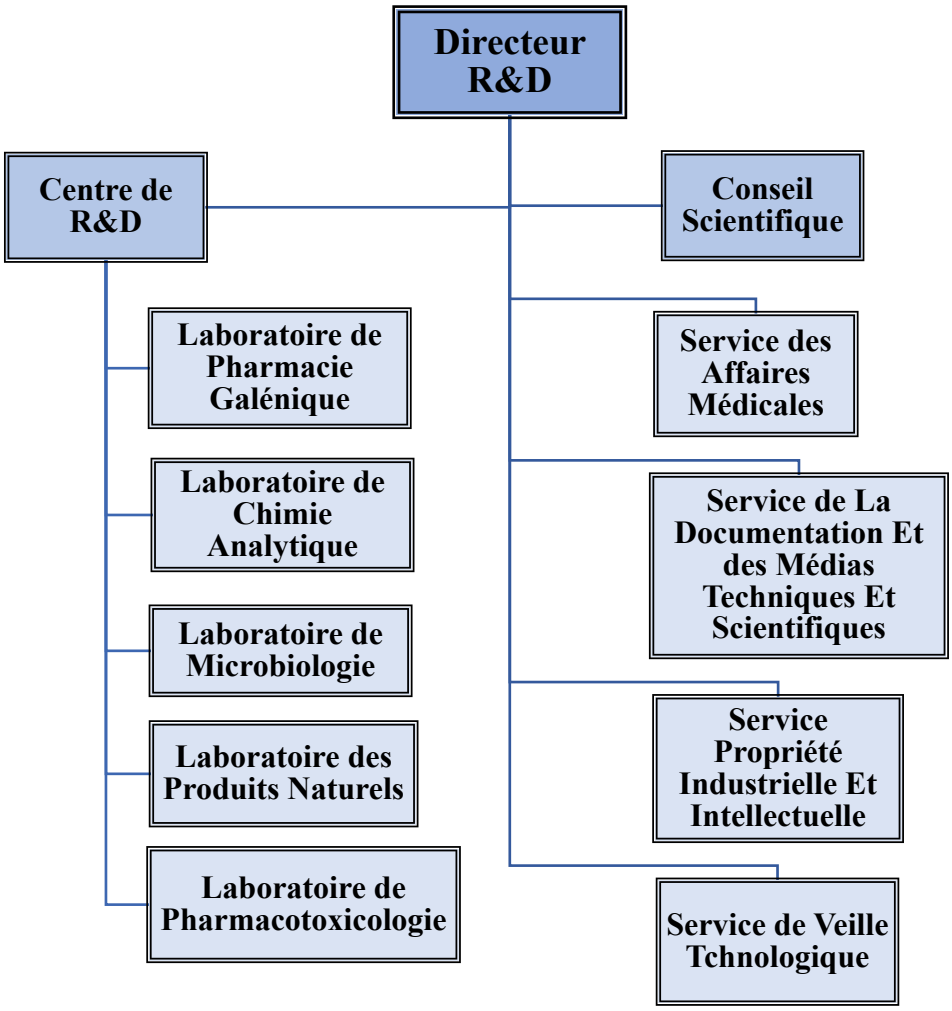
Au cœur de ce département, le Conseil Scientifique agit comme un comité stratégique. Composé d'experts externes et indépendants tels que des cliniciens, des chercheurs universitaires et des spécialistes médicaux , son rôle principal est d'apporter un regard objectif et de haut niveau sur le portefeuille de molécules en développement et sur les stratégies cliniques de l'entreprise. En évaluant la validité scientifique des projets, en identifiant les tendances thérapeutiques émergentes et en analysant les risques, ce conseil garantit que les investissements en R&D sont scientifiquement solides, commercialement viables et alignés sur les dernières avancées de la médecine

1 RADP. Arrêté du 22 juin 2021, op. cit., Art 4.

Le CRD se concentre sur la recherche scientifique, le développement des médicaments génériques et de technologies pharmaceutiques, ainsi que sur l'intégration de technologies modernes dans les procédés de fabrication. Il contribue également â la proposition des médicaments à développer, sur la base d'études techniques et en accord avec la stratégie globale de l'entreprise.

La figure suivante illustre l'organigramme du Département de Recherche et Développement R&D,

Figure N° 3.2 : Organigramme de la departement R&D



Source : Conception Personelle a partir de Document interne du department R&D, Service Documentation

2.3.1. les laboratoires du centre de la recherche et dévleopmment

Ces cinq laboratoires constituent le cœur opérationnel du CRD qui est lui-même placé sous la tutelle directe de la departement R&D, qui valide les budgets, définit la stratégie globale et oriente le choix des projets. Chaque laboratoire intervient à une étape précise du cycle de vie du développement d'un médicament, de sa découverte jusqu'à sa validation avant l'industrialisation

- **Le Laboratoire de Pharmacie Galénique** s'occupe de la formulation et du façonnage du médicament. Son rôle fondamental est de transformer une matière première active, souvent sous forme de poudre, en un produit fini administrable et assimilable par le patient, comme un comprimé, un sirop ou un gel.
- **Le Laboratoire de Chimie Analytique** est chargé de vérifier la conformité chimique des matières premières et des matériaux d'emballage, ainsi que d'identifier et de quantifier précisément chaque substance. Ses scientifiques développent et valident des méthodes analytiques de pointe, notamment la chromatographie, afin de certifier la pureté des produits. Ce laboratoire réalise également des études de stabilité.
- **Le Laboratoire de Microbiologie** garantit la sécurité microbiologique et la stérilité absolue des produits de santé. Il réalise des tests de stérilité rigoureux afin de prouver l'absence totale de bactéries et de champignons. Il vérifie que la charge microbienne naturelle reste inférieure aux seuils déterminés. Ses équipes effectuent également des tests d'efficacité des conservateurs pour vérifier que le produit demeure sûr après ouverture par le patient et mesurent la puissance de molécules spécifiques telles que les antibiotiques.
- **Le Laboratoire des Produits Naturels** se consacre à la recherche, à l'extraction et au développement de substances actives issues de la biodiversité végétale, marine et animale. Le processus débute par la sélection et la transformation de matières premières naturelles afin d'en extraire les molécules d'intérêt grâce à des solvants et des technologies écoresponsables. Les scientifiques procèdent ensuite à la caractérisation chimique des extraits pour identifier les familles de molécules actives présentes, fournissant ainsi au centre des molécules nouvelles et originales pour le développement de phytomédicaments ou d'ingrédients de santé innovants.
- **Le Laboratoire de Pharmacotoxicologie** évalue l'efficacité thérapeutique et l'innocuité des médicaments. Avant d'envisager des essais cliniques chez l'humain, ce laboratoire étudie les effets biologiques des molécules candidates par le biais de tests de criblage. Ses chercheurs évaluent la toxicité grave et chronique des composés, recherchent d'éventuels effets mutagènes ou cancérogènes et déterminent la dose maximale tolérée. Ils établissent également le profil pharmacocinétique du produit afin de comprendre précisément comment l'organisme absorbe, distribue, métabolise et élimine la molécule active.

2.3.2. les service du département de recherche et dévelopmment

- **Serivce de la documentation et des médias techniques et scientifiques :** Une bonne documentation constitue un élément essentiel du système d'assurance de la qualité pharmaceutique et est primordiale pour assurer la conformité des opérations aux exigences des bonnes pratiques de fabrication (BPF).1 Ce service gère le capital informationnel de l'entreprise en collectant, indexant et archivant l'ensemble de la documentation scientifique, des études cliniques et des données techniques. Il fournit un support informationnel continu aux chercheurs de la R&D pour accélérer leurs travaux. de plus, il assure la diffusion ciblée des connaissances et des publications à travers des médias techniques spécialisés, garantissant ainsi le partage et la traçabilité de l'information scientifique au sein de la structure.
- **Service propriété industrielle et intellectuelle :** Ce service a pour mission de constituer les dossiers pharmaceutiques pour tous les médicaments développés et d'enregistrer leurs noms commerciaux et de protéger les innovations et de sécuriser les actifs immatériels de l'entreprise, il prend en charge la rédaction, le dépôt et la gestion des brevets auprès des organismes comme l'Institut national algerienne de la protection de la propriété industrielle l'INAPI.
- **Service des affaires medicale :** Ce service est pivot central entre la departement R&D et le corps médical, il apporte l'expertise scientifique nécessaire pour valider la pertinence clinique des médicaments, il supervise les études cliniques et post-commercialisation, tout en veillant au strict respect de la sécurité des patients (pharmacovigilance), il forme les équipes internes sur les données scientifiques et gère les relations de haut niveau avec les leaders d'opinion et les professionnels de la santé.
- **Service de veille technologique :** Ce service assure notamment la veille de toutes les conférences scientifiques et de l'environnement concurrentiel, sa mission est d'identifier les innovations émergentes, de suivre l'état de l'art technologique et de repérer les ruptures thérapeutiques ou industrielles à un stade précoce, en analysant ces données, il éclaire la departement R&D sur les opportunités de développement, évite l'obsolescence des projets de recherche et oriente les choix d'investissement de l'entreprise.

1 RADP. Décret exécutif n° 22-247, op. cit., Art. 17.

2.4. Le processus de développement des médicaments génériques

Le Centre de Recherche et Développement de Nmc Pharm a pour objectif de développer une gamme de médicaments génériques afin d'élargir les options thérapeutiques disponibles.

Le Conseil Scientifique, composé de médecins spécialistes de toutes les spécialités, étudie la pathologie des maladies (en particulier les plus courantes) et établit une liste de produits pharmaceutiques nécessitant un développement ultérieur.

Le Service de la Propriété Industrielle Et Intellectuelle du Centre effectue une recherche auprès de l'INAPI afin de vérifier que les médicaments que le Centre envisage de développer ne sont pas protégés par un brevet, ou que leur période de protection légale n'est pas expirée, et sur la base des résultats de cette recherche, la liste des médicaments à développer par le Centre sera révisée, une fois la liste définitive est établie et enregistrée auprès de l'Institut, le Centre entamera le développement de chaque médicament individuellement.

Une équipe de projet regroupant un chef de projet, des chefs de produit et les différents responsables techniques, dédiée au développement des médicaments génériques est constituée et planifie le projet, selon les phases suivantes :

2.4.1. etude de faisabilité

Cette phase comprend l'évaluation de la faisabilité technique, humaine, matérielle et commerciale du projet. Les ressources disponibles, les capacités de production et le potentiel du marché sont analysés. Les résultats sont présentés dans un rapport de faisabilité, qui sert de base à la décision de poursuivre ou non le projet.

Si le projet est jugé techniquement et commercialement viable, la décision est prise de développer le médicament générique et un contrat de développement est signé.

Note: *Les coûts et depenses engagés lors des étapes décrites ci-dessus correspondent à des couts de la recherche. À ce titre, ils sont intégralement comptabilisés en charges au cours de l'exercice financier où ils sont engagés.*

2.4.2. phase de conception du médicament générique

Le CRD procède à l'acquisition des matières premières et à leur contrôle analytique. des essais de formulation sont réalisés afin de déterminer la composition optimale et la forme galénique du médicament, cette étape aboutit à la réalisation d'un prototype accompagné d'un rapport de conception.

2.4.3. phase de production pilote (prototype)

Une fois que le laboratoire galénique a finalisé la formulation et la forme galénique du médicament générique, la filiale entame le passage à l'échelle en produisant un lot pilote avec des quantités de matières premières supérieures à la phase de conception, ensuite elle procède au conditionnement primaire et secondaire (flacons, boîtes, étuis) et à la rédaction de la notice d'information.

Parallèlement, une liste de cinq dénominations communes internationales (DCI) est proposée à l'INAPI pour vérifier l'absence d'antériorité ou de brevets, enfin des études de stabilité sont menées en soumettant des échantillons de cette phase expérimentale à différentes conditions environnementales pour garantir la conservation du produit.

2.4.4. phase de transposition industrielle

Après validation des essais pilotes, le procédé de fabrication est transféré à l'échelle industrielle, le médicament est alors produit dans les conditions réelles de production afin de confirmer la maîtrise du procédé et la conformité du produit aux exigences de qualité.

2.4.5. phase de constitution du dossier pharmaceutique

Le Service de Propriété Industrielle Et Intellectuelle prépare un dossier contenant tous les détails et les études menées sur le médicament générique, ce dossier est ensuite transmis à la Direction centrale des affaires pharmaceutiques, qui le réexamine avant de le soumettre à la Direction de la pharmacie du ministère de la Santé et de la Réforme hospitalière, puis au Laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques (LNCPP) pour approbation, ceci ouvre la voie à la fabrication du médicament et à sa commercialisation.

Bien que cette étape semble liée aux procédures, son nonrespect entraîne des conséquences, le marché pharmaceutique algérien étant soumis à un contrôle étatique plus strict que les autres secteurs.

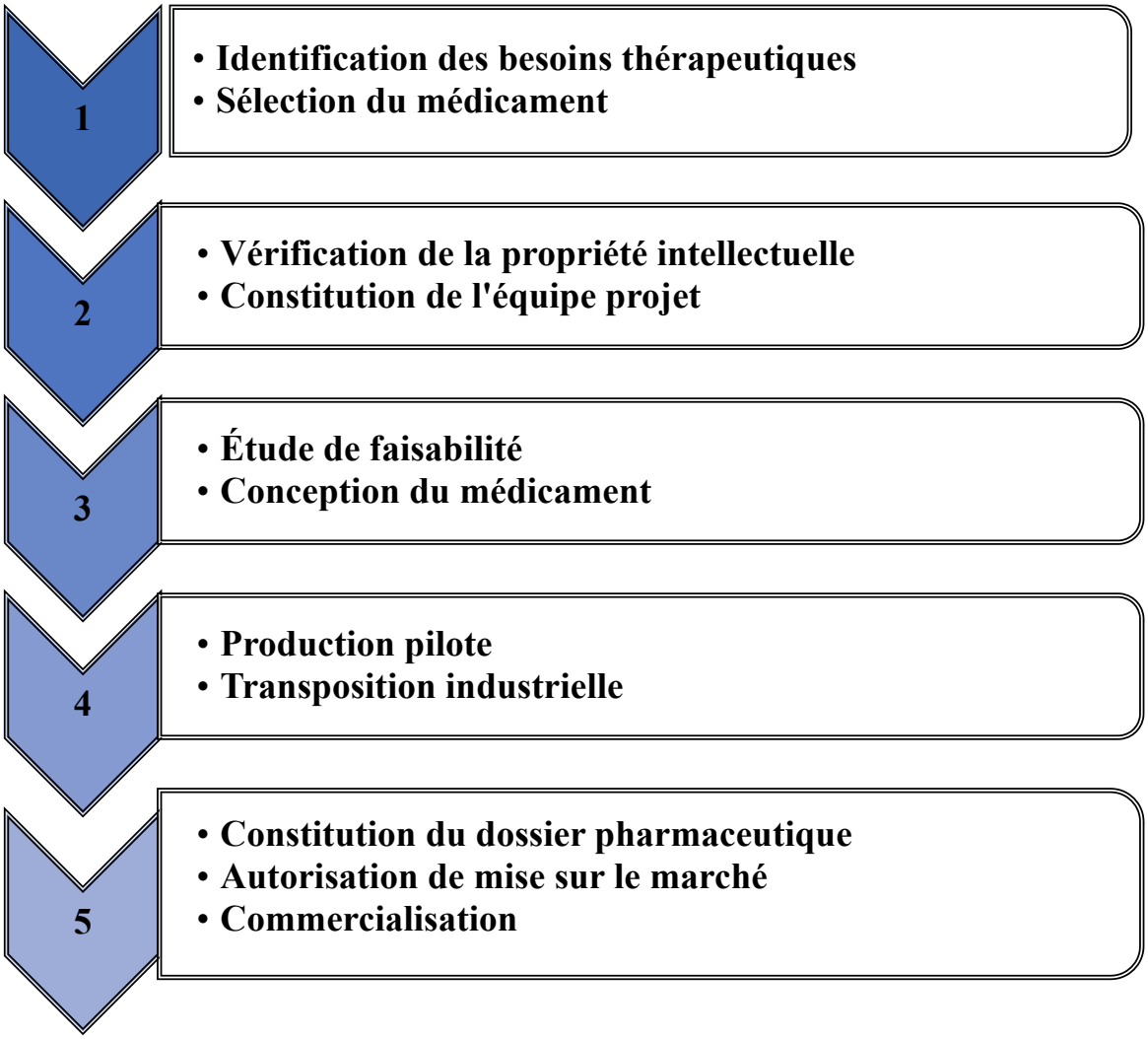
Le prix du médicament est fixé par le ministère de la Santé sur la base d'un document tarifaire établi par ce dernier.

Après validation par les organismes de contrôle et le Ministère de la Santé, le médicament obtient son autorisation de mise sur le marché, permettant ainsi sa fabrication industrielle et sa commercialisation.

Note: *L'élaboration du dossier pharmaceutique et l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché marquent la fin de la phase de développement, une fois l'autorisation obtenue le medicament entre dans sa phase opérationnelle, donc tous les coûts ultérieurs liés à la commercialisation (marketing, distribution, force de vente) sont passés en charges d'exploitation.*

La figure suivante illustre les étapes clés du développement des médicaments génériques au sein du CRD.

Figure N° 3.3 : Étapes du développement des médicaments génériques dans le CRD



Source : Conception Personelle a partir des processus interne du CRD.

Section 2: Analyse du traitment comptable des couts R&D et leur impact sur bilan et tableau du compte des resultats (TCR)

Cette section analyse la manière dont le CRD de Nmc pharm traite comptablement ses couts R&D, ainsi que les conséquences de ce traitement - en charges ou en immobilisations incorporelle - sur le bilan et le tableau de compte du résultats (TCR) pour les exercices 2022, 2023.

Afin de mieux comprendre la situation financière du CRD de Nmc Pharm et d'obtenir une vue d'ensemble du traitement comptable des projets R&D, notamment ceux liés au développement de médicaments génériques, nous avons effectué une visite sur place au CRD et au département de la comptabilité et finance.

L'étude s'est concentrée sur le traitment comtable du projet de développement d'un médicament générique.

Note : *Pour des raisons de confidentialité commerciale, le nom spécifique du medicament developé par l'entreprise a été anonymisé, cette restriction n'affecte en rien la rigueur de l'etude et l'analyse car l'objectif de cette recherche étant exclusivement d'étudier le traitement comptable et les données financières de ce produit.*

1. Informations sur le projet

le CRD mène des activités R&D pour plusieurs projets de médicaments génériques, afin d'imputer les coûts spécifiques à notre projet, il est essentiel de connaître son durré de développement et de distinguer les coûts directs et indirects.

Cette opération est réalisée à l'aide d'un logiciel de comptabilité analytique qui détermine le coût de chaque projet individuellement.

Donc avant d'aborder le traitement comptable des coûts R&D, il convient d'identifier toutes les informations specific au notre projet en termes de temps et de coûts.

Le tableau ci dessous présente les coûts associés à ce projet :

Tableau N° 3.2 : Évolution des coûts R&D par phase de développement (2022-2023)

Libellé	Exercice Clos Au 31/12/2022	Exercice Clos Au 31/12/2023
Cout R&D (En DZD)	19.403.156,32	47.425.405,2
Cycle de Vie du Produit	Phase de recherche	Phase de développement

Source : Élaboration personnelle, à partir des documents internes du CRD (2022-2023).

Ce tableau met en lumière l'évolution comparative des coûts R&D par phase de Cycle de vie du projet.

La période de développement de cette médicament générique, s'étend à travers deux exercise comptable du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2023.

Note : *Aprés l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché l'entrée en phase opérationelle est effective au 2024. donc tous les coûts ultérieurs sont passés en charges d'exploitation.*

2. La phase de la recherche

La première phase du projet de développement d'un nouveau médicament générique est la phase de recherche, durant cette phase le CRD engage des diverses dépenses qui sont enregistrées dans les livres comptables.

2.1. Identification et traitment comptable des coûts de la recherche

Tous les coûts engagés durant la phase de recherche, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, sont comptabilisés au CRD, au fur et à mesure de leur survenance, selon leur nature (directe ou indirecte) et leur appartenance au groupe six (6x), comme charge ordinaire.

Cette comptabilisation est justifiée par l'impossibilité d'estimer avec une certitude raisonnable les avantages économiques futures de ces coûts, et par le principe de prudence, ces coûts ne devraient pas être comptabilisés comme immobilisation incorporelle, car l'absence de avantages économiques pourrait compromettre l'indépendance financière de l'entreprise.

Ce traitement est conforme aux normes comptables internationales (IAS 38) et au Système comptable financier (SCF).

2.1.1. les achats consommés

Le total des achats effectués en 2022 s'est élevé à 4 232 559,96 DZD et concernait des projets multiple, d'après les calculs effectués par le department Comptabilité, les achats liés au projet s'élèvent à 389 860,22 DZD.

L'écriture comptable est la suivante :

Numero de compte		**31/12/2022**	**Montants**	
debit	**credit**			
60		Achats Consommés	389 860,22	
	31	Matières Premières Et Fournitures		389 860,22

2.1.2. services extérieurs et autres consommations

Les Services extérieurs et autres consommations comprennent les coûts liés à l'accueil d'experts de la profession, et les dépenses directes relatives à la recherche et aux études, etc., et sont estimées à 14 480 214,5 DZD.

Les Services extérieurs et autres consommations liées au projet sont estimées à un montant de 2 458 142,93 DZD.

L'écriture comptable est la suivante :

Numero de compte		31/12/2022	Montants	
debit	credit			
61-62		Services Extérieurs	2 458 142,93	
	512	Banques Comptes Courants		2 458 142,93

2.1.3. charges de personnel

Les Charges de personnel représentent la part la plus importante des dépenses supportées par le CRD, pour un montant de: 120 813 452,12 DZD.

Les Charges de personnel liées au projet ont été estimées à 11 236 831,54 DZD.

Les Charges de personnel ont été comptabilisées comme suit :

Numero de compte		31/12/2022	Montants	
debit	credit			
63		Charge de Personnel	11 236 831,54	
	512	Banques Comptes Courants		11 236 831,54

2.1.4. amortissment, perte de valeur, provision

Le CRD applique la méthode d'amortissement linéaire.

Le total des Amortissment, Perte de valeur, Provisionet s'élève à 55 793 235,20 DZD.

Les Amortissment, Perte de valeur, Provision relatives au projet s'élèvent

à 5 318 321,63 DZD.

L'écriture comptable est la suivante :

Numero de compte		31/12/2022	Montants	
debit	**credit**			
681		Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur, actifs non courants	5 318 321,63	
	281	Amortissement des immobilisations corporelles		5 318 321,63

2.2. Impact de la comptabilisation des coûts de la recherche sur le blian et le tcr

La comptabilisation des coûts de recherche en tant que charges ordinaires dans le compte de résultat (compte 6) a une impact à la fois sur le blian et sur le compte de résultat.

Les troie tableaux suivant retrace la situation patrimoniale (Actifs/Passifs) et les performances (TCR) du CRD pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Tableau N° 3.3 : Bilan comptable du CRD 2022 (Actifs)

ACTIF	2022			2021
	Montant brut	E C/68X	NET	NET
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1 423 506	1 232 743,22	190.762,78	255 325,22
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	340 650 422	302 213 530,20	38 436 891,80	42 646 425
TOTAL ACTIF NON COURANT	**342.073.928**	**303.446.273,42**	**38.627.654,58**	**42.901.750,22**
ACTIFS COURANTS				
Stocks et encours	23 258 201	-	23 258 201	18 323 804
Créances et emplois assimilés				
Clients	21 115 250	2 335 000	18 780 250	25 868 434
Autres débiteurs	1 025 220	-	1 025 220	1 105 505
Impôts et assimilés	9 252 151	-	9 252 151	8 939 508
Autres créances et emplois assimilés	1 389 550	-	1 389 550	1 236 426
Disponibilités et assimilés				
Trésorerie	4 252 150	-	4 252 150	3 429 645
TOTAL ACTIF COURANT	**60.292.522**	**2.335.000**	**57.957.522**	**58.903.322**
TOTAL ACTIF	**402.366.450**	**305.781.273,42**	**96.585.176,58**	**101.805.072,22**

Source : Élaboration personnelle, à partir de document interne du CRD **(voir Annexe A).**

Tableau N° 3.4 : Bilan comptable du CRD 2022 (Passifs)

PASSIF	2022	2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	-	-
Résultat net (Résultat part du groupe)	-132 972 132,31	-104 876 453,12
Liaison entre etablissments	141 055 875,46	120 898 608,13
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**8.083.743,15**	**16.022.155,01**
PASSIFS NON COURANTS		
Provisions et produits comptabilisés d'avance	47 312 943,22	45 659 120,21
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	**47.312.943,22**	**45.659.120,21**
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 464 823,21	8 527 127
Impôts	13 512 325	13 350 250
Autres dettes	19 211 342	18 246 420
Trésorerie Passif	-	-
TOTAL PASSIFS COURANTS	**41.188.490,21**	**40.123.797**
TOTAL PASSIF	**96.585.176,58**	**101.805.072,22**

Source : Élaboration personnelle, à partir de document interne du CRD **(voir Annexe B)**.

- 181 Comptes de liaison entre Ètablissements: Le CRD étant un centre de coût, le siège social (Nmc Pharm) injecte régulièrement les liquidités nécessaires pour couvrir ses dépenses de fonctionnement. Ce compte matérialise ainsi la dépendance financière du CRD et retrace sa dette interne permanente envers le siège social.

Tableau N° 3.5 : TCR du CRD 2022

COMPTES DE RESULTAS	2022	2021
Ventes et produits annexes Production immobilisée	16 887 444 -	26 852 921 -
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**16.887.444**	**26.852.921**
Achats consommé Services extérieurs et autres consommations	4 232 559,96 14 480 214,5	5 132 141 15 783 013,50
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	**18.712.774,46**	**20.915.154,50**
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION	**-1.825.330,46**	**5.937.766,50**
Charges de personnel Impôts, taxes et versements assimilés	120 813 452,12 6 154 865,25	104 246 675 4 278 696
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-128.793.647,83**	**-102.587.604,50**
Autres produits opérationnels Autres charges opérationnalles Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur Reprise sur pertes de valeurs et provisions	15 536 578 1 830 234 52 793 235,20 34 908 406,72	15 369 570 1 626 897 48 102 484,6 32 768 686
RESULTAT OPÈRATIONNELLE	**-132.972.132,31**	**-104.178.730,1**
Produits financiers Charges financières	-	- 697 723
RESULTAT FINANCIER	-	- 697 723
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	**-132.972.132,31**	**-104.876.453,12**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**-132.972.132,31**	**-104.876.453,12**

Source : Élaboration personnelle, à partir de document interne de CRD **(voir Annexe C).**

- **repartition des cout de la recherche**

Tableau N° 3.6 : Repartition des cout de la recherche

Charge	Montant	Pourcentage du total
les achats consommés	389 860,22	**2,01 %**
services extérieurs et autres consommations	2 458 142,93	**12,67 %**
charges de personnel	11 236 831,54	**57,91%**
Amortissment, Perte de valeur, Provision	5 318 321,63	**27,41 %**
Total	**19.403.156,32**	**100,00 %**

Source : Élaboration personnelle.

Le tableau montre que le total des charges de recherche s'élève à 19 403 156,32 DA en 2022. Ces charges sont dominées par les charges de personnel qui représentent 57,91 %, suivies des Amortissment, Perte de valeur, Provision avec 27,41 %, puis des services extérieurs et autres consommations avec 12,67 %, tandis que les achats consommés ne représentent que 2,01 %.

Cette structure confirme que les activités de recherche reposent principalement sur le capital humain et sur des ressources techniques spécialisées, ce qui est typique d'un centre de recherche pharmaceutique. Cependant, leur comptabilisation en charges immédiates exerce une pression directe sur la performance financière.

2.2.1. impact sur le bilan

- **Repartition des immobilisations**

Le tableau ci-après analyse, en termes de pourcentages, la structure des immobilisations du CRD durant l'année 2022

Tableau N° 3.7 : Pourcentages des immobilisations du CRD 2022

Libellé \ Exercice	2022	2021
Immobilisation incoroporelle (1)	190 762,78	255 325,22
Immobilisation coroporelle (2)	38 436 891,80	42 646 425
Total actif non courant (3)	38.627.654,58	42.901.750,22
Total actif courant (4)	57.957.522	58.903.322
Total actif (5)	96.585.176,58	101.805.072,22
Pourcentage de (1) dans (3)	**0,494%**	**0,595%**
Pourcentage de (1) dans (5)	**0,198%**	**0,251%**
Pourcentage de (2) dans (3)	**99,506%**	**99,405%**
Pourcentage de (2) dans (5)	**39,796%**	**41,890%**
Pourcentage de (3) dans (5)	**39,993%**	**42,141%**
Pourcentage de (4) dans (5)	**60,007%**	**57,859%**

Source : Élaboration personnelle.

- Le tableau des immobilisations montre que l'actif total s'élève à 96 585 176,58 DA en 2022 contre 101 805 072,22 DA en 2021. Cette diminution traduit une légère contraction de la structure patrimoniale du centre.
- Le ratio des actifs non courants représente environ 40 % du total des actifs en 2022 contre environ 42 % en 2021, ce qui montre une légère baisse du poids des immobilisations. Cette diminution s'explique par l'absence de politique d'investissement significative et par un faible renouvellement des actifs.

On constate également que la baisse de l'actif total est principalement liée à la diminution des immobilisations, tandis que les actifs courants restent relativement stables. Cette situation traduit une structure financière peu dynamique,

Concernant la structure des immobilisations, le tableau des met en évidence une structure très déséquilibrée.

- Les immobilisations corporelles représentent la quasi-totalité des immobilisations non courantes avec environ 99,5 % en 2022, contre un niveau similaire en 2021.

- À l'inverse, la valeur des immobilisations incorporelles, est quasi nulle, ayant été entièrement amorties.avec seulement 0,494 % des immobilisations totales en 2022 contre 0,595 % en 2021, et moins de 0,2 % de l'actif total.

Ce résultat est contraire aux attentes, étant donné que les investissements de l'entreprise reposent principalement sur les immobilisations incorporelles.

Cette situation montre que les immobilisations incorporelles représentent une part marginale de l'actif car les investissements du CRD sont principalement orientés vers les équipements et matériels des laboratoires, tandis que les activités de recherche ne sont pas capitalisées sous forme d'actifs incorporels. Cela traduit une absence de valorisation comptable des efforts de recherche, qui sont directement enregistrés en charges.

Cette situation s'explique par le traitement comptable des coûts de recherche, qui sont majoritairement enregistrés en charges et non en immobilisations. Ainsi, les effets des activités R&D ne sont pas traduits en actifs incorporels, ce qui limite fortement la valorisation du capital immatériel du centre.

Toutefois, la comptabilisation intégrale de ces dépenses en charges impacte directement le résultat net et contribue à l'augmentation des pertes enregistrées sur les deux exercices.

2.2.2. impact sur le tcr

L'analyse du compte de résultat du CRD montre que la comptabilisation des coûts de la recherche exerce un impact extrêmement négatif sur la performance globale.

Dès le niveau de la production de l'exercice, on observe une baisse importante, passant de 26 852 921 DA en 2021 à 16 887 444 DA en 2022, ce qui traduit une diminution de la capacité de production valorisée.

Explosion des charges R&D et pression sur la valeur ajoutée

La consommation de l'exercice reste relativement élevée, atteignant 18 712 774,46 DA en 2022, ce qui absorbe presque entièrement la production.

Ainsi, la valeur ajoutée devient négative en 2022 avec -1 825 330,46 DA, contre un excédent positif en 2021 de 5 937 766,50 DA.

Cela montre clairement que :

- les coûts de la recherche et d'exploitation consomment toute la richesse créée
- la production ne couvre plus les charges intermédiaires
- la R&D transforme la valeur ajoutée en destruction de valeur

Impact critique des charges de personnel (cœur de la R&D)

Les charges de personnel constituent le poste le plus lourd du TCR avec 120 813 452,12 DA en 2022, en forte hausse par rapport à 2021.

Ce poste est directement lié aux activités de la recherche pharmaceutique, ce qui signifie que :

- les ressources humaines R&D sont le principal source de charges
- ces charges sont immédiatement déduites du résultat
- elles créent une pression structurelle sur la rentabilité
- Ainsi, même si la recherche est stratégique, elle apparaît uniquement comme un coût dans le TCR.

Dégradation de l'EBE

Excédent brut d'exploitation (EBE) = Valeur ajoutée d'exploitation - (Charges de personnel Impôts + taxes et paiements similaires).

L'excédent brut d'exploitation confirme cette tendance avec : -128 793 647,83 DA en 2022

et -102 587 604,50 DA en 2021.

Cette détérioration provient principalement de la combinaison :

- charges de personnel très élevées
- consommation intermédiaire importante
- faible production immobilisée et vendue

L'EBE négatif montre que l'activité de base du centre est structurellement déficitaire avant même les éléments financiers et exceptionnels.

Résultat opérationnel : impact direct des coûts de recherche

Resultat opèrationnelle = Excédent brut d'exploitation + Autres produits opérationnels - Autres charges opèrationnelles - Amortissements, provisions et pertes de valeur + Reprise des pertes de valeur et des provisions

Le résultat opérationnel atteint -132 972 132,31 DA en 2022, contre -104 178 730,10 DA en 2021, confirmant une aggravation significative.

Cette évolution est directement liée à :

- l'augmentation des charges de la recherche
- la forte proportion de charges fixes
- l'absence de revenus compensatoires suffisants

Le TCR montre donc une structure où la R&D est entièrement absorbée en charges sans création comptable d'actifs.

Résultat net = Produits totaux – Charges totales = **-132.972.132,31**

Le résultat net reste identique au résultat opérationnel, soit : -132 972 132,31 DA en 2022

-104 876 453,12 DA en 2021

- **Remarques**

L'analyse des états financiers du CRD met en évidence que la comptabilisation des coûts de la recherche en charges constitue une application conforme aux principes du SCF (Système Comptable Financier) ainsi qu'aux normes IAS/IFRS, notamment IAS 38, qui impose la comptabilisation en charges des dépenses de recherche en raison de l'incertitude liée à la génération d'avantages économiques futurs.

Ainsi, le CRD enregistre l'ensemble de les coûts de la recherche directement dans le compte de résultat, explique la faiblesse structurelle des immobilisations incorporelles.

Dans ce contexte, le CRD fonctionne comme un centre de coûts et non un centre de profit, ce qui signifie que sa mission principale n'est pas la génération directe de bénéfices, mais la production de connaissances scientifiques et le soutien à l'innovation pour l'entreprise.

Par conséquent, la présence de pertes importantes dans son compte de résultat ne doit pas être interprétée comme une inefficience économique, mais plutôt comme le reflet normal de son rôle fonctionnel au sein de la structure globale.

Cependant, même si le CRD n'a pas pour objectif de dégager un résultat positif, ses états financiers exercent un impact direct sur les états financiers consolidés de Nmc Pharm.

En effet, les charges de la recherche supportées par le CRD viennent réduire le résultat consolidé du groupe, ce qui influence la performance globale présentée aux parties prenantes.

Cette situation peut néanmoins générer un avantage fiscal indirect, notamment à travers des mécanismes tels que les crédits d'impôt (IBS) ou des dispositifs d'optimisation fiscale liés aux dépenses de R&D.

Ainsi, même en cas de pertes structurelles enregistrées par le CRD, ces dernières peuvent être économiquement justifiées dans une logique de groupe, dans la mesure où elles contribuent à la stratégie d'innovation et peuvent générer des bénéfices futurs indirects ou des avantages fiscaux.

La lecture des résultats du CRD doit donc être replacée dans une perspective consolidée, où les charges de la recherche constituent un investissement stratégique plutôt qu'un simple indicateur de performance individuelle.

3. La phase du développment

Le CRD a engagé diverses dépenses en 2023, notamment des coûts de développement de projet.

3.1. Identification et traitment comptable des coûts de développement

Tous les coûts engagés pendant la phase de développement du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, sont comptabilisés au CRD du Nmc pharm, au fur et à mesure de leur survenance, selon leur nature, comme charges ordinaires dans la class six (6) .

Il convient de noter que les coûts de développement comprennent principalement les charge de personnel, les coûts initiaux d'équipement et l'amortissement des machines utilisées dans le cadre du développement.

Pour simplification, les coûts de développement de 2023 ont été regroupés en une seule écriture, comme suit :

Numero de compte		**31/12/2023**	**Montants**	
debit	**credit**			
60-61		Achats consommès - Services extèrieurs	1 020 356,5	
62		Autres services extèrieurs	2 504 130	
63		Charges de personnel	19 780 503,8	
681		Dotations aux amortissements,provisions et pertes de valeur, actifs non courants	24 120 414,9	
	31	Matières premières et fourniture		1 020 356,5
	512	Banques comptes courants		22 284 633,8
	281	Amortissement des immobilisations corporelles		24 120 414,9

Conformément à la norme IAS 38 et au référentiel SCF, l'ensemble des coûts engagés par le Centre de Recherche et Développement à compter du 1er janvier 2023 doit être immobilisé dès lors que les critères d'activation sont remplis.

Les coûts de développement de 2023 satisfont aux conditions stipulées dans la norme IAS 38 et l'article 121-14 du SCF.

Au 31/12/2023, ces dépenses doivent ainsi être transférées des comptes de charges vers le compte 203 (Frais de développement), selon le l'ecriture comptable suivant :

Numero de compte		**31/12/2023**	**Montants**	
debit	**credit**			
203		Frais de développement immobilisables	47 425 405,2	
	731	Production Immobilisée D'actifs Incorporels		47 425 405,2

3.2. Impact de la comptabilisation des coûts de développment sur le blian et le tcr

La capitalisation des coûts de devlopment en tant que immobilisation incorporelle a une impact à la fois sur le blian et sur le TCR.

Les troie tableaux suivant retrace la situation patrimoniale (Actifs/Passifs) et les performances (TCR) du CRD pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Tableau N° 3.8 : Bilan comptable du CRD 2023 (Passif)

PASSIF	2023	2022
CAPITAUX PROPRES		
Résultat net (Résultat part du groupe)	-107 391 535	-132 972 132,31
Liaison entre etablissments	154 352 300,46	141 055 875,46
Part de la société consolidante	-	
Part des minoritaires		
TOTAL I	**46.960.765,46**	**8.083.743,15**
PASSIFS NON COURANTS		
Provisions et produits comptabilisés d'avance	51 867 320,23	47 312 943,22
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	**51.867.320,23**	**47.312.943,22**
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 464 823,21	8 464 823,21
Impôts	14 637 190	13.512.325
Autres dettes	13 487 902	19.211.342
Trésorerie Passif	-	
TOTAL PASSIFS COURANTS	**34.589.915,21**	**41.188.490,21**
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	**133.418.000,90**	**96.585.176,58**

Source : Élaboration personnelle, à partir des document interne du CRD **(voir Annexe E)**.

Tableau N° 3.9 : Blian comptable du CRD 2023 (Actifs)

ACTIF	2023			2022
	Montant brut	C/68X	NET	NET
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill	-			
Immobilisations incorporelles	1 423 506	1 315 460,34	108 045,66	190 762,78
Frais de développement immobilisables	47 425 405,2	-	47 425 405,2	
Immobilisations corporelles	-			
Autres immobilisations corporelles	380 650 422	332 213 530,20	48 436 891,80	38 436 891,80
TOTAL ACTIF NON COURANT	**429.499.333,20**	**333.528.990,54**	**95.970.342,66**	**38.627.654,58**
ACTIFS COURANTS		2 335 000		
Stocks et encours	13 832 136		13 832 136	23 258 201
Créances et emplois assimilés	-			
Clients	13 941 752,66		11 606 752,66	18 780 250
Autres débiteurs	625 220		625 220	1 025 220
Impôts et assimilés	4 345 197,38		4 345 197,38	9 252 151
Autres créances et emplois assimilés	883 765,20	-	883 765,20	1 389 550
Disponibilités et assimilés	-			
Trésorerie	6 154 587		6 154 587	4 252 150
TOTAL ACTIF COURANT	**39.782.658,24**	**2.335.000**	**37.447.658,24**	**57.957.522**
TOTAL ACTIF	**57.957.522**	**335.863990,54**	**133.418000,90**	**96.585176,58**

Source : Élaboration personnelle, à partir des document interne du CRD **(voir Annexe D)**.

Actifs non courants : Ils comprennent les immobilisations non courantes et les immobilisations liées à la recherche et au développement.

Tableau N° 3.10 : TCR du CRD 2023

COMPTES DE RESULTAS	2023	2022
Ventes et produits annexes Production immobilisée	31 902 332,35 47 425 405,20	16 887 444 -
PRODUCTION DE L'EXERCICE	**79.327.737,55**	**16.887.444**
Achats consommés Services extérieurs et autres consommations	6 955 543 28 894 170	4 232 559,96 14 480 214,5
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	**35.849.713**	**18.712.774,46**
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION	**43.478.024,55**	**-1.825.330,46**
Charges de personnel Impôts, taxes et versements assimilés	141 397 806,82 8 326 795,25	120 813 452,12 6 154 865,25
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**-106.246.577,52**	**-128.793.647,83**
Autres produits opérationnels Autres charges opérationnalles Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur Reprise sur pertes de valeurs et provisions	20 612 434 3 419 782 55 321 846,20 36 984 236,72	15 536 578 1 830 234 52 793 235,20 34 908 406,72
RESULTAT OPÈRATIONNELLE	**-107.391.535**	**-132.972.132,31**
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT(V+VI)	**-107.391.535**	**-132.972.132,31**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**-107.391.535**	**-132.972.132,31**

Source : Élaboration personnelle, à partir des document interne du CRD **(voir Annexe F).**

3.2.1. impact sur le blian

- **Repartition des Couts du Dévelopment**

Tableau N° 3.11 : Repartition des cout du développment

Charge	Montant	Pourcentage du total
Les achats consommés et Services extérieurs	1 020 356,5	2,15 %
Autres services extérieurs	2 504 130	5,28 %
Charges de personnel	19 780 503,8	41,71 %
Amortissment, Perte de valeur, Provision	24 120 414,9	50,86 %
Total	**47 425 405,2**	**100,00 %**

Source : Élaboration personnelle.

Le montant total des coûts de développement immobilisés s'élève à 47 425 405,20 DA.

La répartition de ces coûts montre une structure relativement équilibrée entre les dépenses directement liées au projet et les coûts indirects.

Cette structure montre que les projets de développement mobilisent principalement des ressources humaines hautement qualifiées ainsi que des équipements scientifiques importants. Contrairement à la phase de recherche, ces dépenses répondent aux critères permettant leur immobilisation puisqu'elles concernent des projets suffisamment avancés dont les bénéfices économiques futurs sont considérés comme probables.

En conséquence, ces dépenses cessent d'être entièrement considérées comme des charges de l'exercice et deviennent des actifs générateurs d'avantages économiques futurs.

- **Repartition des Immobilisations**

Le tableau ci-après analyse, en termes de pourcentages, la structure des immobilisations du CRD durant l'année 2023

Tableau N° 3.12 : Pourcentages des immobilisations du CRD 2023

Libellé \ Exercice	2023	2022
Immobilisation Incoroporelle (1)	47 533 450,86	190 762,78
Immobilisation Coroporelle (2)	48 436 891,80	38 436 891,80
Total Actif Non Courant (3)	95.970.342,66	38.627.654,58
Total Actif Courant (4)	37.447.658,24	57.957.522
Total Actif (5)	133.418000,90	96.585176,58
Pourcentage de (1) dans (3)	**49,529%**	**0,494%**
Pourcentage de (1) dans (5)	**35,627%**	**0,198%**
Pourcentage de (2) dans (3)	**50,471%**	**99,506%**
Pourcentage de (2) dans (5)	**36,305%**	**39,796%**
Pourcentage de (3) dans (5)	**71,932%**	**39,993%**
Pourcentage de (4) dans (5)	**28,068%**	**60,007%**

Source : Élaboration personnelle

L'analyse du bilan de l'exercice 2023 montre un changement significatif dans la structure des actifs du CRD par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est principalement due à la comptabilisation des coûts de développement en immobilisations incorporelles, conformément aux critères de reconnaissance prévus par le SCF.

Les actifs non courants atteignent 95 970 342,66 DA en 2023 contre 38 627 654,58 DA en 2022, soit une augmentation de près de 148,4 %. Ils représentent désormais environ 72 % du total de l'actif, contre seulement 40 % l'exercice précédent.

Cette évolution traduit un renforcement important de la structure patrimoniale du CRD grâce à la reconnaissance des frais de développement comme actifs immobilisés.

L'élément le plus marquant concerne les frais de développement immobilisables, qui apparaissent pour un montant net de 47 425 405,20 DA, alors qu'ils étaient inexistants en

2022. À eux seuls, ils représentent près de 49,4 % des actif non courantes et environ 35,5 % de l'actif total, ce qui modifie profondément la composition du patrimoine du CRD.

À l'inverse, les immobilisations incorporelles de 2021 demeurent très faibles et ne représentent qu'une part marginale des actifs.

Cette situation montre que l'augmentation des immobilisations incorporelles ne provient pas de l'acquisition de logiciels, brevets ou licences, mais de l'activation des coûts de développement.

Parallèlement, les immobilisations corporelles conservent un poids important avec

48 436 891,80 DA, soit environ 50,5 % des actifs non courants.

Cette nouvelle structure traduit une meilleure représentation de l'investissement réalisé dans les projets R&D et améliore sensiblement la qualité de l'information financière.

Ce résultat est conforme aux attentes, les investissements étant principalement axés sur les actifs non courants, notamment dans les activités R&D.

3.2.2. impact sur le TCR

L’effet de la comptabilisation des coûts de développement apparaît très clairement dans le compte de résultat.

Le premier changement concerne la production immobilisée, qui passe de 0 DA en 2022 à. 47 425 405,20 DA en 2023. Cette augmentation traduit directement l'activation des frais de développement.

Associée à l'augmentation des ventes et produits annexes, elle porte la production de l'exercice à 79 327 737,55 DA, contre seulement 16 887 444 DA en 2022.

Cette évolution améliore fortement la richesse produite par le centre et permet à la valeur ajoutée de devenir positive.

En effet, la valeur ajoutée d'exploitation passe de -1 825 330,46 DA à 43 478 024,55 DA, soit une amélioration de plus de 45 millions de dinars.

Cette progression est directement liée à la comptabilisation des coûts de développement en immobilisations plutôt qu'en charges.

On observe ainsi plusieurs effets positifs :

- augmentation importante de la production de l'exercice.
- amélioration significative de la valeur ajoutée.
- meilleure représentation de l'effort d'investissement réalisé.
- diminution de l'impact immédiat des dépenses de développement sur le résultat.

Malgré cette amélioration, le centre continue d'enregistrer un excédent brut d'exploitation négatif (-106 246 577,52 DA). Cette situation s'explique principalement par le poids très élevé

des charges de personnel (141 397 806,82 DA) et des autres charges d'exploitation qui demeurent supérieures à la richesse créée.

Le résultat opérationnel demeure également déficitaire (-107 391 535 DA), mais il s'améliore de près de **25,6 millions de dinars** par rapport à 2022.

Cette amélioration est principalement attribuable à l'immobilisation des frais de développement qui évite leur comptabilisation immédiate en charges.

- **Remarques**

L'analyse met en évidence que la comptabilisation des coûts de développement modifie profondément la présentation des états financiers.

Au niveau du bilan, elle renforce les actifs non courants grâce à la reconnaissance d'une nouvelle catégorie d'immobilisations incorporelles correspondant aux projets de développement.

Cette comptabilisation améliore la représentation du patrimoine immatériel du centre et reflète davantage les investissements réalisés dans les projets innovants.

Au niveau du compte de résultat, l'activation des coûts de développement réduit le poids des charges de l'exercice et augmente la production immobilisée.

Cette opération améliore la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation ainsi que le résultat opérationnel, sans pour autant rendre le centre bénéficiaire.

Cette situation s'explique par le fait que le CRD demeure un centre de coûts, dont la vocation première est de soutenir les activités industrielles et l'innovation du groupe plutôt que de générer directement des profits.

Elle ne modifie toutefois pas la finalité économique du centre, qui demeure un centre de coûts au service de la société mère.

Les résultats déficitaires enregistrés ne traduisent donc pas une contre-performance, mais reflètent le rôle stratégique du CRD dans le développement de nouveaux produits pharmaceutiques, dont les retombées économiques sont destinées à bénéficier principalement à l'entreprise mère à travers les états financiers consolidés et la création de valeur future.

Ainsi, contrairement à la phase de recherche, la phase de développement contribue à améliorer la performance comptable du CRD sans modifier la réalité économique de son activité.

Résumé du chapitre

Au cours de ce chapitre, une étude pratique a été menée afin d'analyser l'impact de la comptabilisation des coûts R&D sur les états financiers du Centre de Recherche et Développement (CRD) de Sarl Nmc Pharm, à travers l'analyse des bilans et des comptes de résultat des exercices étudiés.

Cette analyse a permis de mettre en évidence les différences de traitement comptable entre la phase de recherche et la phase de développement, ainsi que leurs incidences sur la présentation de la situation financière et de la performance du centre.

L'étude de la phase de recherche a montré que les dépenses engagées sont intégralement comptabilisées en charges de l'exercice, conformément aux dispositions du Système Comptable Financier (SCF) et des normes internationales IAS/IFRS, qui considèrent que les avantages économiques futurs associés aux activités de recherche demeurent incertains.

Ce traitement comptable se traduit par une augmentation des charges d'exploitation, une dégradation du résultat opérationnel et du résultat net, ainsi qu'une faible représentation des immobilisations incorporelles dans le bilan. L'analyse a également montré que les actifs du CRD restent essentiellement composés d'immobilisations corporelles, tandis que la valeur créée par les activités de recherche n'est pas reflétée dans le patrimoine comptable de l'entreprise.

À l'inverse, l'analyse de la **phase de développement** met en évidence un changement significatif dans la présentation des états financiers.

Les dépenses répondant aux critères d'activation sont inscrites en immobilisations incorporelles sous forme de frais de développement immobilisables.

Cette comptabilisation entraîne une augmentation importante des actifs non courants, améliore la structure du bilan et permet de mieux représenter les investissements réalisés dans les projets de développement.

Au niveau du compte de résultat, l'apparition de la production immobilisée contribue à accroître la production de l'exercice, à améliorer la valeur ajoutée ainsi que les principaux soldes intermédiaires de gestion. Bien que le résultat demeure déficitaire, l'activation des coûts de développement réduit sensiblement l'impact immédiat de ces dépenses sur la performance de l'exercice.

L'étude comparative des deux traitements comptables montre ainsi que la distinction entre les phases de recherche et de développement ne constitue pas uniquement une différence de classification comptable, mais qu'elle influence directement les indicateurs financiers, la structure du patrimoine et l'appréciation de la performance de l'entité.

Alors que les dépenses de recherche affectent immédiatement le résultat, les dépenses de développement sont réparties sur plusieurs exercices grâce à leur immobilisation et à leur

amortissement ultérieur, offrant ainsi une image plus représentative des investissements réalisés.

Par ailleurs, cette analyse doit être interprétée en tenant compte de la nature même du Centre de Recherche et Développement.

En effet, le CRD constitue **un centre de coûts**, dont la mission principale consiste à soutenir l'innovation, développer de nouveaux produits et renforcer la compétitivité de la société mère, **sans rechercher une rentabilité financière propre.**

Les pertes enregistrées au niveau du CRD ne traduisent donc pas une mauvaise performance de gestion, mais résultent de son rôle stratégique au sein du groupe. Les bénéfices économiques générés par les activités R&D se matérialisent principalement au niveau de la société mère, notamment à travers la commercialisation des nouveaux produits, l'amélioration de la compétitivité, la création de valeur à long terme et, le cas échéant, les effets sur les états financiers consolidés et les avantages fiscaux liés aux investissements en recherche et développement.

En définitive, cette étude pratique confirme que le traitement comptable des coûts de recherche et de développement joue un rôle déterminant dans la qualité de l'information financière. Le respect des règles prévues par le SCF et les normes IAS/IFRS permet d'assurer une représentation fidèle des opérations réalisées, tout en conciliant le principe de prudence avec la nécessité de valoriser les investissements immatériels lorsque les conditions de leur comptabilisation sont réunies.

Cette distinction constitue ainsi un élément essentiel pour l'interprétation des états financiers des entreprises innovantes et, plus particulièrement, des centres de recherche et développement opérant dans le secteur pharmaceutique.

Conclusion Générale

Conclusion générale

La recherche d'un langage unique pour une communication efficace entre les différents pays est devenue une nécessité imposée par la mondialisation et les exigences en matière d'information financière et comptable. Le système comptable étant la source de cette information, il est crucial de concevoir un système comptable unifié garantissant la fourniture d'informations financières et comptables pertinentes et fiables, caractérisées par leur crédibilité et leur comparabilité aux niveaux local et international, afin d'aider les investisseurs et autres parties prenantes à prendre des décisions éclairées.

L'Algérie, pour sa part, a tenté d'adapter son système comptable aux normes comptables internationales en adoptant le système comptable SCF, basé sur les Normes comptbles internationales (IFRS/IAS). Cependant, l'application de ce système au sein des institutions algériennes se heurte à des difficultés, qu'elles soient dues aux nouveaux concepts et variations introduits ou à des problèmes de mesure et de publication.

L'importance croissante des actifs incorporels dans la structure du patrimoine des institutions, l'émergence d'un nouveau type d'entreprise à forte intensité de connaissances, et l'évolution de l'économie mondiale vers les produits et investissements immatériels, exigent que les firmes économiques accordent une attention particulière à ce type d'actif en le gérant et en mesurant sa valeur à chaque étape afin d'en diagnostiquer la situation et de prendre les décisions appropriées. de plus, l'évaluation de ces actifs s'inscrit dans le cadre de l'évaluation générale des entreprises et profite à tous les utilisateurs des états financiers. La plupart de ces actifs devraient générer des bénéfices futurs, mais les organismes chargés de réglementer la profession comptable dans la plupart des pays n'autorisent pas les entreprise à les comptabiliser. Ceci s'explique par la difficulté à les mesurer et à les évaluer avec précision.

L'industrie pharmaceutique exige un haut niveau de technologie, car il s'agit d'un secteur spécialisé qui repose fortement sur les activités R&D pour garantir une compétitivité élevée. Sur le plan économique, cela en fait un secteur à coûts élevés nécessitant des investissements substantiels en R&D. Les méthodes de production dépendent entièrement des unités de recherche à différents stades, ce qui requiert un vaste réseau de laboratoires équipés de matériel de pointe et dotés de techniciens et d'ingénieurs hautement qualifiés possédant de solides compétences en gestion et en exploitation.

Les entreprises pharmaceutiques se concentrent de plus en plus sur les activités R&D et les montants qu'elles y consacrent sont en hausse. Cet investissement est devenu un indicateur positif, témoignant de leur capacité à suivre le rythme des évolutions technologiques rapides, à résister à la concurrence et à assurer sa pérennité.

Les pratiques comptables internationales diffèrent en ce qui concerne les coûts R&D. Certains estiment que les coûts R&D doivent être comptabilisés en charges ordinaires de l'exercice, tandis que d'autres les considèrent comme des charges ordinaires à enregistrer dans la class 6. Les coûts de développement doivent être comptabilisés en tant qu'Immobilisations incorporels si leurs avantages futurs sont prouvés avec un degré élevé de certitude, et ces coûts doivent

être amortis sur la période au cours de laquelle ces avantages sont réalisés, conformément au principe de rattachement des charges aux produits. Le traitement comptable des coûts R&D selon le SCF est conforme à celui prévu par la norme comptable internationale IAS 38.

La méthode appropriée pour le traitement des coûts R&D est celle qui est conforme aux pratiques comptables spécifiques de chaque pay et entreprise, et qui tient compte des concepts et principes comptables tels que le principe de prudence et le principe de rattachement des charges aux produits, afin de fournir une information comptable présentant les caractéristiques qualitatives nécessaires à la prise de décisions.

- **Résultats de l'étude**

L'objectif de cette étude sur la comptabilisation des coûts de recherche et développement est d'en dresser un tableau clair, tant sur le plan théorique qu'appliqué. Elle examine notamment l'application de ce concept en Algérie, à travers l'étude de cas de Sarl Nmc Pharm. Les résultats obtenus seront donc présentés.

- **Résultats théoriques**

- La comptabilité est une activité indépendante qui enregistre et classe les transactions économiques d'une organisation selon un système comptable standard sur une période donnée, d'une manière adaptée à la nature de l'organisation et conformément aux principes et hypothèses comptables généralement admis.
- Ce processus vise à produire des résultats et des informations valides, communiqués aux parties concernées et contribuant à la prise de décision.
- L'étude confirme que le SCF adopte une approche largement convergente avec les normes IAS/IFRS
- Les différences de normes comptables entre les pays découlent de plusieurs facteurs économiques, juridiques et sociaux. Il en résulte des états financiers incohérents, tant sur le fond que sur la forme, ce qui rend nécessaire la réduction de ces différences et l'harmonisation internationale par l'élaboration de normes comptables et d'information financière internationales.
- La recherche et le développement, y compris l'innovation et la créativité, constituent une nécessité urgente et essentielle pour tout pays en développement ou développé qui aspire véritablement au développement économique ou au maintien de son niveau de développement.
- Le traitement comptable des coûts R&D dans le Système Comptable Finanier (SCF) s'inspire de celui prévu par la norme comptable internationale IAS 38.
- Les coûts de développement peuvent être immobilisés lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation, ce qui améliore la représentation des investissements immatériels dans les états financiers.

- **Résultats pratiques**

- Les caractéristiques et les compétences des ressources humaines travaillant en recherche et développement sont variées. Les premières étapes du processus de recherche et développement sont menées par des scientifiques spécialisés dans un domaine précis, tandis que les étapes de développement ultérieures sont mises en œuvre par des développeurs aux compétences plus généralistes.
- L'analyse du cas pratique montre que les états financiers d'un centre de recherche doivent être interprétés en tenant compte de son rôle de centre de coûts et non comme une entité destinée à générer des bénéfices.
- L'activation des frais de développement améliore les principaux soldes intermédiaires de gestion, notamment la valeur ajoutée et le résultat opérationnel, sans modifier la vocation économique du centre de recherche.
- une bonne collaboration entre la recherche et le développement et les fonctions marketing et production contribue au succès des produits et des méthodes de production améliorés ou nouveaux.
- Les coûts de recherche liés aux projets de recherche et développement sont traités comme des immoblisation incorporelle conformément aux Normes comptables internationales (IAS 38).
- Lorsque les coûts de développement du projet ont été comptabilisés comme un actif incorporel dans le budget, après avoir satisfait à toutes les conditions stipulées dans les normes IAS/IFRS, un nouveau bilan et compte de résultat ont été établis. La situation financière du Centre de recherche et développement (CRD) s'est améliorée de façon constante depuis la comptabilisation des coûts de développement, et c'est cet impact que nous avons cherché à mettre en évidence par cette étude appliquée.

- **Problématique**

La problématique centrale de cette recherche :« Dans quelle mesure le Système Comptable Financier est il en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS), et quel est l’impact de cette conformité sur le traitement comptable des coûts de recherche et développement (R&D) ? »

Afin d’apporter une réponse pertinente et concrète à cette problématique, une étude de cas a été menée au sein Centre de Recherche et Développement de l’entreprise Nmc Pharm, ce qui a permis d’identifier

- **Validation des hypothèses**

des hypothèses ont été formulées au début de cette recherche, et Après avoir examiné tous les aspects du sujet, à travers des études théoriques et appliquées, les résultats suivants ont été obtenus :

✓ **Hypothèse 1:** Cette hypothèse s'est avérée exacte, Le Système Comptable Financier (SCF) étant très compatible avec les Normes Comptables Internationales (IAS/IFRS), tant au niveau de son cadre théorique que du traitement comptable de certaines questions, malgré quelques différences observées, principalement dues aux spécificités du contexte algérien (environnement juridique).

✓ **Hypothèse 2:** Cette hypothèse s'est également avérée exacte, notre étude et les recherches consultées concluant que les activités de recherche et développement (R&D) sont des activités scientifiques et technologiques visant à acquérir et à appliquer des connaissances scientifiques pour améliorer ou développer un produit, et qu'elles sont mentionnées dans les IAS.

✓ **Hypothèse 3:** Cette hypothèse s'est avérée excate, l'entreprise mesure et publiant ses coûts R&D selon le System Comptable Financier (SCF), comme le démontrent les études appliquées.

✓ **Hypothèse 4 :** Cette hypothèse s'est avérée exacte, la comptabilisation des coûts R&D contribue à assurer une image fidèle de la situation financière de l'entreprise.

- **Limites de l'étude**

Malgré les résultats obtenus, cette étude présente certaines limites qui doivent être prises en considération lors de l'interprétation des conclusions.

La première limite est liée au fait que l'étude repose sur un cas unique, celui d'un Centre de Recherche et Développement pharmaceutique. Les résultats obtenus ne peuvent donc pas être généralisés à l'ensemble des entreprises innovantes ou à d'autres secteurs d'activité.

Par ailleurs, l'analyse pratique a été réalisée à partir des informations financières mises à disposition par l'entreprise. L'absence de certaines données internes, notamment relatives aux projets de développement, aux critères techniques de reconnaissance des immobilisations et aux méthodes détaillées d'évaluation des dépenses, a limité la possibilité d'approfondir certains aspects de l'analyse.

Enfin, l'étude s'est concentrée principalement sur les incidences comptables des coûts de recherche et de développement. Les dimensions fiscales, financières, stratégiques et économiques de ces investissements n'ont été abordées que dans la mesure où elles influencent directement les états financiers.

- **Perspectives de la recherche**

Cette étude ouvre plusieurs perspectives de recherche qui pourraient enrichir les travaux futurs.

Il serait tout d'abord intéressant d'étendre cette analyse à plusieurs entreprises pharmaceutiques afin d'établir une comparaison des pratiques de comptabilisation des coûts de recherche et de développement dans différents contextes organisationnels.

Une autre perspective consisterait à étudier l'incidence de la comptabilisation des dépenses de R&D sur la valorisation des entreprises innovantes, leur capacité de financement ainsi que les décisions des investisseurs.

des recherches complémentaires pourraient également analyser les effets des aides publiques, des subventions et des dispositifs de crédit d'impôt destinés à encourager les activités de recherche et développement, ainsi que leur influence sur les états financiers consolidés des groupes.

Enfin, il serait pertinent d'examiner les conséquences de l'évolution des normes internationales en matière de comptabilisation des actifs incorporels et leur impact sur les entreprises fortement engagées dans l'innovation.

- **Recommandations**

Au regard des résultats obtenus, plusieurs recommandations peuvent être formulées afin d'améliorer le traitement comptable et le suivi des coûts de recherche et de développement au sein des entreprises pharmaceutiques :

- Renforcer la distinction entre les phases de recherche et de développement afin de garantir une application rigoureuse des critères de comptabilisation prévus par le SCF et les normes IAS/IFRS.
- Mettre en place un système de suivi analytique des dépenses de recherche et de développement permettant d'identifier avec précision les coûts pouvant être immobilisés.
- Améliorer la documentation technique des projets de développement afin de justifier plus facilement le respect des critères d'activation des dépenses.
- Développer la collaboration entre les services financiers, comptables et scientifiques afin d'assurer une meilleure identification des dépenses éligibles à l'immobilisation.
- Renforcer la formation des professionnels de la comptabilité sur les évolutions du SCF et des normes IAS/IFRS relatives aux actifs incorporels et aux activités de recherche et développement.
- Exploiter pleinement les dispositifs fiscaux et les mécanismes d'incitation à la recherche lorsque la réglementation nationale le permet, afin d'optimiser les investissements réalisés dans l'innovation.
- Mettre en place des indicateurs spécifiques d'évaluation de la performance des centres de recherche qui tiennent compte de leur rôle stratégique de création de valeur à long terme, au-delà du seul résultat comptable.

Cette dernière recommandation est particulièrement importante dans le cas des centres de recherche et développement, dont la contribution à la performance du groupe se mesure

davantage par les innovations générées et les avantages économiques futurs que par les résultats financiers individuels à court terme.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

Ouvrage

1. Al-Qadi, H., Hamdan, M. (2000). *Comptabilité internationale [المحاسبة الدولية]*. Maison d'édition et de distribution scientifique internationale & Dar Al-Thaqafa pour l'édition et la distribution.
2. Andernack, I. (2013). *L'essentiel des IFRS*. 2e éd. Éditions Eyrolles.
3. Barneto, P. (2006). *Normes IAS/IFRS : Application aux états financiers*. 2 éd. dunod.
4. Choi, F. D. S., Frost, C. A., Meek. G. K. (2002). *International accounting*. 4th ed. Pearson Education.
5. Djoudi, K. (2018). *Manuel de comptabilité financière* (Édition numérique).
6. Durand, D. (1998). *La systémique*. Presses Universitaires de France.
7. Klee, L. (2000). *Image fidèle et représentation comptable*. Éditions Economica.
8. Philipe, N. (2009). *Les systèmes d'information de gestion*. Chanelière Éducation.
9. Michel, C. (1993). *La comptabilité en perspective*. Éditions La Découverte, Paris.
10. Pierre, G. (2000). *Modèle comptable français, Encyclopédie de comptabilité, de contrôle de gestion et d'audit*. Éditions Economica, Paris.
11. Larson, K. D., Jensen, T., Caroll, R., Légaré, M., et Perron, G., *Initiation à la comptabilité générale*, vol. 1, 7e éd., Chenelière Éducation, Montréal.
12. Boly, V. (2008). *Ingénierie de l'innovation*. Lavoisier, Paris.
13. Geneviève, C. (2000). *Développement et comptabilité, Encyclopédie de comptabilité, de contrôle de gestion et d'audit*. Éditions Economica, Paris.
14. Meri, A., et Bedoui, M., (2003). *Financial Accounting Principles*, vol. 1, New University House for Alexandria Publishing, Égypte.
15. Schumpeter, J. (1934). *The Theory of Economic development*. Harvard University Press
16. Saci, D., (1991). *La comptabilité de l'entreprise et système économique : l'expérience algérienne*, Office des Publications Universitaires (OPU), Alger.
17. Lasègue, J. (1996). *Gestion de l'entreprise et comptabilité*. Éditions, Dalloz
18. Colasse, B. (2011). *Les fondements de la comptabilité*. Édition, La Découverte.
19. Mistral, J. (2003). « *Rendre compte fidèlement de la réalité de l'entreprise* », *dans Les normes comptables et le monde post-Enron*, Rapport de J. Mistral, C. de Boissieu et J. Hervé Lorenzi, La Documentation française.
20. Esnault, B., Hoarau, C. (2005). *Comptabilité financière*. 9e éd. Presses Universitaires de France (PUF).
21. Cerrada, K., de Rongé, Y., de Wolf, M., Gatz, M. (2014). *Comptabilité et analyse des états financiers*. Éditions, de Boeck.
22. Epstein, Barry J., Jermakowicz, Eva K. *Interpretation and Application of IFRS Standards*, Wiley,P.
23. Collain, B., dejean, F., Le Theule, M.-A. (2014). *Comptabilité générale*. 2 éd. Éditions, dunod.

24. Tort, E. (2020). *Normes comptables internationales IAS/IFRS 2020/2021*. Édition Gualiano.
25. Friedrich, J.-J. (2010). *Comptabilité générale*. 6 éd., Hachette, Paris.
26. Walton, P. (2008). *La comptabilité internationale*. 2 éd., de Boeck Supérieur
27. Mairesse, M.-P., Desenfans, A. (2025). *DCG 10- Comptabilité approfondie: Manuel* 14e éd. dunod.
28. Chauveau, B. (2006). *Introduction aux normes internationales de l'IASB*. 2e éd. E-theque.
29. Brun, S. (2006). *Les normes comptables internationales IAS/IFRS*. Gualino Editeur, EJA-Paris.
30. Dumalanéde, E. Abdelhamid , B. (2009). *comptabilité général*. édition BERTI. Alger.
31. Lefebvre, F. (2017). *IFRS : Arrêté des comptes et synthèse opérationnelle*. Éditions Francis Lefebvre.
32. Mackenzie, B., Coetsee, D., Njikizana, T., Chamboko, R., Colyvas, B., Hanekom, H. (2020). *Wiley IFRS 2020: Interpretation and application of IFRS standards*. John Wiley & Sons.
33. J-Yves Prax (2015). *Le manuel du knowledge management : une approche de la deuxième génération*, dunod.
34. OECD. (2015). *Frascati Manual 2015: Guidelines for Collecting and Reporting Data on Research and Experimental development. The Measurement of Scientific, Technological and Innovation Activities.* OECD Publishing, Paris.
35. International Accounting Standards Board (IASB). (2020). *International Accounting Standard (IAS) 36: Impairment of Assets*. London: IFRS Foundation, dernière version consolidée.
36. IASB. (2020). *IAS 38 – Intangible Assets.* IFRS Foundation.
37. Financial Reporting Council. (2022). *FRS 102: The Financial Reporting Standard applicable in the UK and Republic of Ireland*. Section 18: Intangible Assets other than Goodwill.
38. ERNST & YOUNG. International GAAP 2024, Wiley, chapitre consacré à IAS 38. PP. 1540-1555.
39. Maeso, R. (2007). *Comptabilité financière-opérations courantes en 29 fiches*. 8ème édition, dunod, Paris.
40. Bertin, É. (2007). *Les états financiers consolidés IAS / IFRS.* Gualino Éditeur.
41. Aoudjit, R. (2012). *le système comptable financier, règles d'évaluation et de comptabilisation*. ENAG Editions, Alger.
42. Colmant, B., Michel, P. A., Tondeur, H. (2013). *Les normes IAS-IFRS : une nouvelle comptabilité financière.* Pearson, France.
43. Projet de Développement des Secteurs Financier et Privé (PSD). (2012). *Plan comptable national révisé du Burundi : Note sur le respect des normes IAS/IFRS et principales modifications*. Édition, PSD.

Articles revues et périodique

1. Dridi, M., Haroche, S. (2019). *The role of research and development in developing the competitiveness of enterprises.* The Journal of Illiza Research and Studies Volume 4, Numéro 1. PP. 132-152.
2. Benberrah, S., Benmehdi, H. (2023). *Conformité du système comptable financier algérien avec le référentiel comptable international adopté et d'harmonisation avec l'environnement juridicofiscal.* Revue des Recherches Economiques et Financières. Vol. 10, N° 2. PP. 543-564.
3. Benichou, M. (2020). *La normalisation comptable en Algérie et ses effets sur la qualité de l'information financière*. Revue Algérienne d'Économie et de Gestion, vol. 14, n° 2, PP. 302-309.
4. Rahmouni, M., Yildizoglu, M. (2011). *Motivations et déterminants de l'innovation technologique : Un survol des théories modernes* (Cahiers du GREThA n° 10). Université Montesquieu Bordeaux IV
5. Correa, C. M. (2004). *Ownership of knowledge : the role of patents in pharmaceutical R&D*. Bulletin of the World Health Organization. Vol. 82. PP. 785-786.
6. Kettouche, A. (2009). Revue des économies nord africaines. Université Hassiba Ben Bouali, Chlef. N° 6. PP. 291.
7. Alsamara, T., Farouk, G., Et Adel, A. (2022). *Public health and the legal regulation of the pharmaceutical industry in Algeria.* Pan African Medical Journal. Vol. 41, N° 86.
8. Drucker, P. F. (2002). *The discipline of innovation.* Harvard Business Review. Vol. 80, N° 8. PP. 95-102.

Thèses et mémoires

1. Chaib, H. (2014). *Gestion de la Fonction Recherche & Développement dans l'entreprise industrielle. Etude de cas: Groupe Saidal* [Mémoire de master, Université Mohamed Khider, Biskra].
2. Hamadi, A. (2013). *Vers une approche systémique de la gouvernance : le cas de l'accès aux médicaments en Algérie* [Thèse de doctorat, Université de Lille 1].
3. Hennaoui, A. (2024). *Le passage du résultat comptable au résultat fiscal. Cas pratique: SONATRACH.*[Mémoire de master, École Supérieure de Commerce, Alger].
4. Merouani, S. (2007). *Le projet du nouveau système comptable financier algérien.* [Mémoire de magister, École Supérieure de Commerce, Alger].
5. Qataf, S. (2021). *L'impact de la recherche et du développement sur la compétitivité de l'industrie pharmaceutique : une étude comparative entre l'Algérie et la Jordanie.* [Thèse de doctorat, Université d'Alger 3].
6. Sabahi, N. (2011). *La publication comptable selon les normes comptables internationales et son impact sur la qualité de l'information.* [Mémoire de master, Université d'Alger].

7. Tifoura, M., Chenche, C. (2023). *Évaluation et traitement comptable des Immobilisations corporelles, incorporelles, financières selon le SCF.* [Mémoire de master, École Supérieure de Commerce, Alger].
8. Khaldi, I. (2014). *Étude de la démarche du passage du PCN au SCF : Cas d'une entreprise privée.* [Mémoire de magister, Université d'Oran].
9. Boukhedimi, F. (2014) : *l'évaluation et la comptabilisation des stocks selon le système comptable financier*, [Mémoire de Master , EHEC ALGER,].
10. Noui, E. (2008). *les impacts d'application l'harmonisation comptable sur les états financiers dans lesentreprises Algérienne économique*, [Mémoire De Magister, Université De Chlef].
11. Bouabdellah, S. (2012). *Etude des stocks selon le système comptable financier*. [Mémoire De Magister, Université De Chlef].

Conférences et séminaire

1. Belhacene O., Ferfera. My. (2014). *Les effets contrastes de l'implication des laboratoires étrangères dans l'industrie pharmaceutique Algérienne*. Algérie, Colloque international, Cinquante ans d'expériences de développement Etat- Economie- Santé.
2. Raymond, L., St-Pierre, J. (2007). *La R&D en tant que déterminant de l'innovation dans les PME : Essai de clarification empirique*. Congrès de l'Académie de l'Entrepreneuriat. Sherbrooke, Canada. P. 5.
3. Adjila, M., et autre. (2009). *La transparence du nouveau système comptable financier dans les entreprises économiques.* Séminaire sur le système comptable financier et les mécanismes d'application des normes comptables internationales. Blida, Algérie.
4. Toubache., C., Doctorant. présentation dans un colloque 10/12/2011 sur « *Système comptable financier et normes comptables internationales IAS/IFRS : totale conformité ou simple inspiration ?».*

Textes législatifs et réglementaires

1. République Algérienne Démocratique et Populaire (RADP). (2007). *Loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier (SCF)*. JORADP n° 74 du 25 novembre 2007.
2. RADP. (2018). *Loi n° 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la santé*. JORADP n° 46 du 29 juillet 2018.
3. RADP. (2024). *Loi n° 24-08 du 24 novembre 2024 portant loi de finances pour 2025*. JORADP n° 84 du 26 décembre 2024.
4. RADP. (1998). *Décret exécutif n° 98-44 du 1er février 1998 relatif aux marges plafonds applicables à la production, au conditionnement et à la distribution des médicaments à usage de la médecine humaine*. JORADP n° 05 du 4 février 1998.

5. RADP. (2008). *Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n° 07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier*. JORADP n° 27 du 28 mai 2008.
6. RADP. (2021). *Décret exécutif n° 21-82 du 23 février 2021 relatif aux établissements pharmaceutiques et aux conditions de leur agrément*. JORADP n° 14 du 28 février 2021.
7. RADP. (2021). *Décret exécutif n° 21-525 du 26 décembre 2021 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence Nationale des Produits Pharmaceutiques*. JORADP n° 97 du 27 décembre 2021.
8. RADP. (2022). *Décret exécutif n° 22-247 du 30 juin 2022 relatif aux règles de bonnes pratiques de fabrication des produits pharmaceutiques à usage de la médecine humaine*. JORADP n° 46 du 6 juillet 2022.
9. RADP. (2023). *Décret exécutif n° 23-411 du 20 novembre 2023 fixant les attributions du ministre de l'industrie et de la production pharmaceutique*. JORADP n° 75 du 22 novembre 2023.
10. RADP. (2023). *Décret exécutif n° 23-412 du 20 novembre 2023 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et de la production pharmaceutique*. JORADP n° 75 du 22 novembre 2023.
11. RADP. (2008). *Arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes*. JORADP n° 19 du 25 mars 2009.
12. RADP. (2008). *Arrêté du 26 juillet 2008 fixant les seuils de chiffre d'affaires, d'effectif et d'activité applicables au petites entités pour la tenue d'une comptabilité financière simplifiée.* JORADP n° 19 du 25 mars 2009.
13. RADP. (2021). *Arrêté du 22 juin 2021 fixant les éléments du dossier de demande d'agrément de l'établissement pharmaceutique de fabrication, les modalités de traitement du dossier ainsi que la liste des modifications à caractère substantiel*. JORADP n° 62 du 15 août 2021.
14. RADP. (2021). *Arrêté du 22 juin 2021 fixant les missions et les qualifications du pharmacien directeur technique et des pharmaciens assistants de l'établissement pharmaceutique de fabrication*. JORADP n° 62 du 15 août 2021.
15. RADP. (2021). *Arrêté du 5 octobre 2021 fixant les missions et les qualifications du pharmacien directeur technique et des pharmaciens assistants de l'établissement pharmaceutique de distribution en gros des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux*. JORADP n° 08 du 31 janvier 2022.
16. RADP. (2021). *Arrêté du 5 octobre 2021 fixant les éléments du dossier de demande d'agrément de l'établissement pharmaceutique de distribution en gros de produits pharmaceutiques et de dispositifs médicaux, ainsi que ses modalités de traitement*. JORADP n° 08 du 31 janvier 2022.

17. RADP. (2025). *Arrêté interministériel du 22 avril 2025 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 9 mai 2023 définissant les dépenses liées aux activités de recherche et développement et aux activités d'innovation ouverte éligibles à la déduction du bénéfice imposable*. JORADP n° 30 du 20 mai 2025 et JORADP n° 39 du 8 juin 2023.

Sites web

1. Deloitte. (2026). IAS Plus portal. www.iasplus.com
2. IFRS Foundation. (2026). www.ifrs.org
3. Groupe Saidal. (2026). Saidal Group portal. www.saidalgroup.dz
4. Ministère de l'Industrie et de la Production Pharmaceutique. (2026). Portail de la production pharmaceutique (MIPH). www.miph.gov.dz
5. ProComptable. (2026). Le portail des comptables algériens. procomptable.com
6. Santé Dz. (2026). Le portail de la santé en Algérie. www.santedz.com

Autres document

1. Rapports annuel de gestion de Sarl Nmc Pharm.
2. Les États Financiers de Centre de Recherche Et de Développement (CRD).
3. Statut de Sarl Nmc Pharm.
4. Registre commerce de Sarl Nmc Pharm.
5. L'organigramme de Sarl Nmc Pharm et departement R&D.
6. Autres documents fournis par Sarl Nmc Pharm.

LISTE DES ANNEXES

- **Annexe A : Bilan 2022 Actif**

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION

N.I.F 099902010191432

Désignation de l'entreprise : SARL NMC PHARM (CRD)

Activité : *PRODCUTION ET DISTRIBUTION EN GROS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES*
Adresse : *HAY CHERIFI KADDOUR N° 93 CHLEF*

Exercice clos le *31/12/2022*

BILAN (ACTIF)

Série G, n°2 (2010)

ACTIF	N			N - 1
	Montants Bruts	Amortissements provisions et pertes de valeurs	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	*1.423.506,00*	*1.232.743,22*	*190.762,78*	*255.325,22*
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	*340.650.422,00*	*302.213.530,20*	*38.436.891,80*	*42.646.425,00*
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants				
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON COURANT	***342.073.928,00***	***303.446.273,42***	***38.627.654,58***	***42.901.750,22***
ACTIFS COURANTS				
Stocks et encours	*23.258.201,00*		*23.258.201,00*	*18.323.804,00*
Créances et emplois assimilés				
Clients	*21.115.250,00*	*2.335.000,00*	*18.780.250,00*	*25.868.434,00*
Autres débiteurs	*1.025.220,00*		*1.025.220,00*	*1.105.505,00*
Impôts et assimilés	*9.252.151,00*		*9.252.151,00*	*8.939.508,00*
Autres créances et emplois assimilés	*1.389.550,00*		*1.389.550,00*	*1.236.426,00*
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	*4.252.150,00*		*4.252.150,00*	*3.429.645,00*
TOTAL ACTIF COURANT	***60.292.522,00***	***2.335.000,00***	***57.957.522,00***	***58.903.322,00***
TOTAL GENERAL ACTIF	***402.366.450,00***	***305.781.273,42***	***96.585.176,58***	***101.805.072,22***

- **Annexe B : Bilan 2022 Passif**

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION N.I.F 099902010191432

Désignation de l'entreprise : SARL NMC PHARM (CRD)

Activité : ***PRODCUTION ET DISTRIBUTION EN GROS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES***

Adresse : ***HAY CHERIFI KADDOUR N° 93 CHLEF***

Exercice clos le ***31/12/2022***

BILAN (PASSIF)

PASSIF	N	N - 1
CAPITAUX PROPRES :		
Capital émis		
Capital non appelé		
Primes et réserves- Réserves consolidées(1)		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	*-132.972.132,31*	*-104.876.453,12*
Autres capitaux propres I Report à nouveau		
Liaison entre etablissments	*141.055.875,46*	*120.898.608,13*
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I	***8.083.743,15***	***16.022.155,01***
PASSIFS NON-COURANTS :		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	*47.312.943,22*	*45.659.120,21*
TOTAL II	***47.312.943,22***	***45.659.120,21***
PASSIFS COURANTS :		
Fournisseurs et comptes rattachés	*8.464.823,21*	*8.527.127,00*
Impôts	*13.512.325,00*	*13.350.250,00*
Autres dettes	*19.211.342,00*	*18.246.420,00*
Trésorerie Passif		
TOTAL III	***41.188.490,21***	***40.123.797,00***
TOTAL PASSIF (I+II+III)	***96.585.176,58***	***101.805.072,22***

- **Annexe C : TCR 2022**

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION	N.I.F	099902010191432

Désignation de l'entreprise : SARL NMC PHARM (CRD)

Activité : *PRODCUTION ET DISTRIBUTION EN GROS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES*

Adresse : *HAY CHERIFI KADDOUR N° 93 CHLEF*

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE DU 01/01/2022 au 31/12/2022

Rubriques	N		N-1	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises				
Production vendue – Produits fabriqués		*11.650.869,00*		*22.621.205,00*
Production vendue – Prestations de services		*5.236.575,00*		*4.231.716,00*
Production vendue – Vente de travaux				
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes		***16.887.444,00***		***26.852.921,00***
Production stockée ou déstockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
I-Production de l'exercice		***16.887.444,00***		***26.852.921,00***
Achats de marchandises vendues				
Matières premières	*4.232.559,96*		*5.132.141,00*	
Autres approvisionnements			*1.435.720,50*	
Variations des stocks				
Achats d'études et de prestations de services				
Autres consommations	*2.634.500,00*		*3.124.650,00*	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats				
Services extérieurs – Sous-traitance générale	*245.500,00*			
Services extérieurs – Locations	*960.000,00*		*960.000,00*	
Services extérieurs – Entretien, réparations et maintenance	*643.211,50*		*261.757,00*	
Services extérieurs – Primes d'assurances	*307.850,00*		*326.876,00*	
Services extérieurs – Personnel extérieur à l'entreprise	*4.645.235,00*		*5.126.884,00*	
Services extérieurs – Rémunération d'intermédiaires et honoraires	*1.564.768,00*		*1.357.094,00*	
Services extérieurs – Publicité				
Services extérieurs – Déplacements, missions et réceptions	*843.756,00*		*1.043.565,00*	
Autres services	*2.635.394,00*		*2.146.467,00*	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
II-Consommations de l'exercice	***18.712.774,46***		***20.915.154,50***	
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		***-1.825.330,46***		***5.937.766,50***
Charges de personnel	*120.813.452,12*		*104.246.675,00*	
Impôts et taxes et versements assimilés	*6.154.865,25*		*4.278.696,00*	
IV-Excédent brut d'exploitation		***-128.793.647,83***		***-102.587.604,50***

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION **N.I.F 099902010191432**

Désignation de l'entreprise SARL NMC PHARM (CRD)

Activité : ***PRODCUTION ET DISTRIBUTION EN GROS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES***
Adresse : ***HAY CHERIFI KADDOUR N° 93 CHLEF***

Rubriques	N		N-1	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Autres produits opérationnels		15.536.578,00		15.369.570,00
Autres charges opérationnelles	1.830.234,00		1.626.897,00	
Dotations aux amortissements, provision et pertes de valeur	52.793.235,20		48.102.484,62	
Reprise sur pertes de valeur et provisions		34.908.406,72		32.768.686,00
V-Résultat opérationnel		**-132.972.132,31**		**-104.178.730,12**
Produits financiers				
Charges financières		-	697.723,00	
VI-Résultat financier		**-**	**-697.723,00**	
VII-Résultat ordinaire (V+VI)		**-132.972.132,31**		**-104.876.453,12**
Eléments extraordinaires (produits) (*)				
Eléments extraordinaires (Charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats	-		-	
Impôts différés (variations) sur résultats				
IX - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**-132.972.132,31**		**-104.876.453,12**

- **Annexe D : Bilan 2023 Actif**

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION N.I.F 099902010191432

Désignation de l'entreprise : SARL NMC PHARM (CRD)

Activité : ***PRODCUTION ET DISTRIBUTION EN GROS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES***
Adresse : ***HAY CHERIFI KADDOUR N° 93 CHLEF***

Exercice clos le ***31/12/2023***

BILAN (ACTIF)

Série G, n°2 (2010)

ACTIF	N			N - 1
	Montants Bruts	Amortissements provisions et pertes de valeurs	Net	Net
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	*1.423.506,00*	*1.315.460,34*	*108.045,66*	*190.762,78*
Production immobilisée d'actifs incorporels	*47.425.405,20*		*47.425.405,20*	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	*380.650.422,00*	*332.213.530,20*	*48.436.891,80*	*38.436.891,80*
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants				
Impôts différés actif				
TOTAL ACTIF NON COURANT	***429.499.333,20***	***333.528.990,54***	***95.970.342,66***	***38.627.654,58***
ACTIFS COURANTS				
Stocks et encours	*13.832.136,00*		*13.832.136,00*	*23.258.201,00*
Créances et emplois assimilés				
Clients	*13.941.752,66*	*2.335.000,00*	*11.606.752,66*	*18.780.250,00*
Autres débiteurs	*625.220,00*		*625.220,00*	*1.025.220,00*
Impôts et assimilés	*4.345.197,38*		*4.345.197,38*	*9.252.151,00*
Autres créances et emplois assimilés	*883.765,20*		*883.765,20*	*1.389.550,00*
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	*6.154.587,00*		*6.154.587,00*	*4.252.150,00*
TOTAL ACTIF COURANT	***39.782.658,24***	***2.335.000,00***	***37.447.658,24***	***57.957.522,00***
TOTAL GENERAL ACTIF	***469.281.991,44***	***335.863.990,54***	***133.418.000,90***	***96.585.176,58***

- **Annexe E : Bilan 2023 Passif**

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION N.I.F 099902010191432

Désignation de l'entreprise : SARL NMC PHARM (CRD)

Activité : ***PRODCUTION ET DISTRIBUTION EN GROS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES***
Adresse : ***HAY CHERIFI KADDOUR N° 93 CHLEF***

Exercice clos le ***31/12/2023***

BILAN (PASSIF)

PASSIF	N	N - 1
CAPITAUX PROPRES :		
Capital émis		
Capital non appelé		
Primes et réserves- Réserves consolidées(1)		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	*-107.391.535,00*	*-132.972.132,31*
Autres capitaux propres I Report à nouveau		
Liaison entre etablissments	*154.352.300,46*	*141.055.875,46*
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I	***46.960.765,46***	***8.083.743,15***
PASSIFS NON-COURANTS :		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	*51.867.320,23*	*47.312.943,22*
TOTAL II	***51.867.320,23***	***47.312.943,22***
PASSIFS COURANTS :		
Fournisseurs et comptes rattachés	*6.464.823,21*	*8.464.823,21*
Impôts	*14.637.190,00*	*13.512.325,00*
Autres dettes	*13.487.902,00*	*19.211.342,00*
Trésorerie Passif		
TOTAL III	***34.589.915,21***	***41.188.490,21***
TOTAL PASSIF (I+II+III)	***133.418.000,90***	***96.585.176,58***

- **Annexe F : TCR 2023**

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION N.I.F 099902010191432

Désignation de l'entreprise : SARL NMC PHARM (CRD)

Activité : ***PRODCUTION ET DISTRIBUTION EN GROS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES***
Adresse : ***HAY CHERIFI KADDOUR N° 93 CHLEF***

COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE DU 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques	N		N-1	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises				
Production vendue — Produits fabriqués		24.437.539,79		11.650.869,00
Production vendue — Prestations de services		7.464.792,56		5.236.575,00
Production vendue — Vente de travaux				
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes		**31.902.332,35**		**16.887.444,00**
Production stockée ou déstockée				
Production immobilisée		47.425.405,20		
Subventions d'exploitation				
I-Production de l'exercice		**79.327.737,55**		**16.887.444,00**
Achats de marchandises vendues				
Matières premières	6.955.543,00		4.232.559,96	
Autres approvisionnements	2.912.992,00			
Variations des stocks				
Achats d'études et de prestations de services				
Autres consommations	4.102.735,00		2.634.500,00	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats				
Services extérieurs — Sous-traitance générale	213.456,00		245.500,00	
Services extérieurs — Locations	1.200.000,00		960.000,00	
Services extérieurs — Entretien, réparations et maintenance	3.422.265,00		643.211,50	
Services extérieurs — Primes d'assurances	307.850,00		307.850,00	
Services extérieurs — Personnel extérieur à l'entreprise	5.208.113,00		4.645.235,00	
Services extérieurs — Rémunération d'intermédiaires et honoraires	4.296.895,00		1.564.768,00	
Services extérieurs — Publicité				
Services extérieurs — Déplacements, missions et réceptions	694.398,00		843.756,00	
Autres services	6.535.466,00		2.635.394,00	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
II-Consommations de l'exercice	**35.849.713,00**		**18.712.774,46**	
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		**43.478.024,55**		**-1.825.330,46**
Charges de personnel	141.397.806,82		120.813.452,12	
Impôts et taxes et versements assimilés	8.326.795,25		6.154.865,25	
IV-Excédent brut d'exploitation		**-106.246.577,52**		**-128.793.647,83**

IMPRIME DESTINE A L'ADMINISTRATION **N.I.F 099902010191432**

Désignation de l'entreprise SARL NMC PHARM (CRD)

Activité : ***PRODCUTION ET DISTRIBUTION EN GROS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES***

Adresse : ***HAY CHERIFI KADDOUR N° 93 CHLEF***

Rubriques	N		N-1	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Autres produits opérationnels		20.612.434,00		15.536.578,00
Autres charges opérationnelles	3.419.782,00		1.830.234,00	
Dotations aux amortissements, provision et pertes de valeur	55.321.846,20		52.793.235,20	
Reprise sur pertes de valeur et provisions		36.984.236,72		34.908.406,72
V-Résultat opérationnel		**-107.391.535,00**		**-132.972.132,31**
Produits financiers				
Charges financières		-		-
VI-Résultat financier		**-**		**-**
VII-Résultat ordinaire (V+VI)		**-107.391.535,00**		**-132.972.132,31**
Eléments extraordinaires (produits) (*)				
Eléments extraordinaires (Charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultats	-		-	
Impôts différés (variations) sur résultats				
IX - RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**-107.391.535,00**		**-132.972.132,31**

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS **4**

DEDICACE **5**

SOMMAIRE **I**

LISTES DES TABLEAUX **III**

LISTES DES FIGURES **IV**

LISTE DES ABREVIATIONS **V**

Resume **VII**

Introduction générale **A**

Chapitre 1: Cadre general de la comptabilite financiere **1**

Introduction du chapitre **1**

Section 1: Généralités sur la comptabilité financière **2**
1. Présentation de la comptabilité financière 2
1.1. Définition générale de la comptabilité financière 2
1.2. Les objectifs fondamentaux de la comptabilité 4
1.2.1. fournir un moyen de preuve 4
1.2.2. permettre le contrôle 4
1.2.3. aider à la prise de décision 5
1.2.4. servir le diagnostic économique et financier 5
1.2.5. alimenter la statistique et la comptabilité nationale 5
2. Les caractéristiques de l'information financière et ses principes de base 5
2.1. Les caractéristiques qualitatives d'une information financière utile 5
2.2. Les principes comptables fondamentaux 6

Section 2: La référence internationale de la comptabilité (IAS/IFRS) **8**
1. Historique de la normalisation comptable internationale 8
1.1. La genèse de l'IASC et les premières missions d'harmonisation 8
1.2. La refondation de 2001 : l'avènement de l'IASB et des normes IFRS 8
1.3. L'analyse chronologique de la normalisation 9
1.3.1. la période de l'inventaire et de la recherche de compromis (1973–1988) 9
1.3.2. la période du décollage et du "benchmarking" (1988–2000) 9
1.3.3. la période de l'application et de la production normative (depuis 2001) 10
2. La structure organisationnelle du IASB 10
2.1. Les trustees (le comité de surveillance) 10
2.2. Le board (L'IASB) 11
2.3. L'IFRIC (comité d'interprétation des normes) 11
2.4. Le SAC (comité consultatif de normalisation) 11

3. Les objectifs de L'IASB 12
4. Les normes IAS/IFRS 12
5. Le cadre conceptuel de L'IASB 14
5.1. Présentation, statut et champ d'application 14
5.2. Objectifs et structure du cadre conceptuel 14
5.3. Les hypothèses fondamentales de base 15
5.3.1. la comptabilité d'engagement (accrual accounting) 15
5.3.2. la continuité d'exploitation (going concern) 15

Section 3: La référence local de la comptabilité (SCF) 16
1. Cadre theorique du système comptable financier (SCF) 16
1.1. Définition du système comptable financier 16
1.1.1. notion d'un système 16
1.1.2. définition d'un système comptable 16
1.1.3. définition de le système comptable financier (SCF) 16
1.2. Champ d'application du SCF 17
2. Cadre conceptuel et organisationnel du SCF 18
2.1. Définition du cadre conceptuel 18
2.2. Fonctions du cadre conceptuel 18
2.3. Les objectifs du cadre conceptuel 18
2.4. Le cadre organisationnel 19
2.4.1. obligations de conformité et règles générales 19
2.4.2. organisation, contrôle et clôture 19
2.4.3. inventaire et réalité des comptes 19
2.4.4. livres comptables obligatoires et conditions de tenue 20
2.4.5. règles de forme et d'archivage 20
3. L'importance et les objectifs du système comptable financier (SCF) 20
3.1. L'importance du SCF 20
3.2. Les objectifs du SCF 21
4. Les états financiers et leurs différents utilisateurs 21
4.1. Les états financiers 22
4.1.1. le bilan 22
4.1.2. le tableau du compte de résultat (TCR) 25
4.2. Les utilisateurs des états financiers 27
4.2.1. les utilisateurs internes 27
4.2.2. les utilisateurs externes 27
5. Analyse comparative entre le système comptable financier (SCF) Algérien et le référentiel de L'IASB (IAS/IFRS) 28
5.1. Les objectifs des états financiers 29
5.2. Les caractéristiques qualitatives de l'information financière 29
5.3. Les concepts comptables fondamentaux 29

Résumé du chapitre 31

Chapitre 2: Les immobilisations incorporelles et les couts de la recherche et developpement 33

Introduction du chapitre 33

Section 1: Les immobilisations incorporels 34
1. Notion d'une immobilisation incorporelle 34
1.1. Caractéristiques des immobilisations incorporelles 34
1.1.1. caractères identifiables 34

1.1.2. contrôle par l'entreprise 34
1.1.3. avantages économiques futurs 34
1.2. La nomenclature des comptes des immobilisations incorporelles 35
2. Evaluation des immobilisations incorporelles 36
2.1. Evaluation initial 36
2.2. Traitment comptable 37
2.2.1. les immobilisations incorporelles acquises (achat) 37
2.2.2. les immobilisation incorporelle générée en interne 37
2.2.3. les immobilisation acquise dans le cadre de regroupement 38
2.2.4. les immobilisation acquise à titre gratuit : 39
2.2.5. les dépense ultérieure 39
2.3. Evaluation postérieure à la comptabilisation initiale 40
2.3.1. le modèle du coût 40
2.3.2. le modèle de la réévaluation 40
2.3.3. amortissement des immobilisations incorporelles 41
2.3.4. dépréciation des immobilisations incorporelles 42
3. Les divergence entre PCN et SCF en cadre des immbobilsations 44

Section 2: Fondements conceptuels de la recherche et développement (R&D) 46
1. Le concept de la recherche et le développement 46
1.1. Définition de la recherche 46
1.2. Définition du développement 46
1.3. Définition de la recherche et développement (R&D) 46
1.4. Caractéristiques générales de la R&D 46
1.4.1. la nouveauté 47
1.4.2. la créativité 47
1.4.3. l'incertitude 47
1.4.4. la systématisation 47
1.4.5. la transférabilité / reproductibilité 47
1.5. La typologie de la R&D 47
2. Innovation au cœur de la R&D 48
2.1. Notion de l'innovation 48
2.2. Types de l'innovation 48
2.2.1. classification selon la nature de l'innovation 48
2.2.2. classification selon le degré d'innovation 49
2.3. Le rôle ambivalent des brevets dans l'industrie pharmaceutique 49
3. Le cadre institutionnel et fiscal de la R&D pharmaceutique 50
3.1. L'ancrage légal et le soutien de l'état à la filière 50
3.2. Le pilotage institutionnel et les attributions du ministère de tutelle 50
3.3. Le mécanisme d'abattement fiscal et ses plafonds financiers 51
3.4. Typologie et critères d'éligibilité des dépenses R&D déductibles 52
3.5. Le cadre contractuel de l'innovation ouverte 52
3.6. Obligations déclaratives et formalités de contrôle fiscal 52
3.7. Barème des droits d'enregistrement des produits pharmaceutiques 53
4. Traitement des coûts R&D dans certains pays Européens et Arabes 53

Résumé du chapitre 55

Chapitre 3: Traitement comptable des coûts R&D au sein de la Sarl NMC Pharm 57

Introduction du chapitre 57

Section 1: Présentation générale de l'entreprise NMC Pharm 59

1. Historique de l'industrie pharmaceutique Algerienne et NMC Pharm59
1.1. La période du monopole de l'etat (1962 à 1990).....59
1.2. La période de libéralisation du secteur (1990 à nos jours).....60
2. Structure organisationnelle de NMC Pharm et de departement recherche et dévelopment (R&D).....62
2.1. Presentation des departements de NMC Pharm63
2.2. Role de pharmacien directeur technique65
2.3. Organisation de departement R&D65
2.3.1. les laboratoires du centre de la recherche et dévleopmment67
2.3.2. les service du département de recherche et dévelopmment.....68
2.4. Le processus de développement des médicaments génériques69
2.4.1. etude de faisabilité.....69
2.4.2. phase de conception du médicament générique69
2.4.3. phase de production pilote (prototype).....69
2.4.4. phase de transposition industrielle.....70
2.4.5. phase de constitution du dossier pharmaceutique.....70

Section 2: Analyse du traitment comptable des couts R&D et leur impact sur bilan et tableau du compte des resultats (TCR)72
1. Informations sur le projet72
2. La phase de la recherche.....73
2.1. Identification et traitment comptable des coûts de la recherche.....73
2.1.1. les achats consommés.....73
2.1.2. services extérieurs et autres consommations.....74
2.1.3. charges de personnel.....74
2.1.4. amortissment, perte de valeur, provision.....74
2.2. Impact de la comptabilisation des coûts de la recherche sur le blian et le TCR75
2.2.1. impact sur le bilan.....79
2.2.2. impact sur le TCR.....81
3. La phase du dévelopmment83
3.1. Identification et traitment comptable des coûts de développement.....83
3.2. Impact de la comptabilisation des coûts de dévelopmment sur le blian et le TCR ...85
3.2.1. impact sur le blian.....88
3.2.2. impact sur le TCR.....90

Résumé du chapitre92

Conclusion générale.....95

Bibliographie.....102

LISTE DES ANNEXES108

TABLE DES MATIERES.....116